

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 21 novembre 2016



PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 21 novembre 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 15 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :

Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum après l'appel nominatif :

Martine FILLEUL, Patrick VALOIS

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :

Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2016 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

Monsieur le Président signale que les Conseillers départementaux ont sur leur table un remarquable ouvrage, « l'Odyssée des animaux » sur les peintres animaliers flamands du 17^{ème} siècle, et les invite à aller voir cette exposition au musée départemental de Flandre à Cassel. Il souligne avec plaisir que les musées départementaux sont des facteurs de satisfaction.

DOSSIERS DU PRESIDENT

• Rapport n° 1

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur le rapport n° 1 (Représentation du Département au sein d'organismes et avis du Conseil départemental sur la désignation de la personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège public Jean Macé de Bruay-sur-Escaut).

Concernant les désignations dans les organismes, Monsieur Luc MONNET énonce les propositions suivantes :

Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites :

- Formation « Nature »
Monsieur Patrick VALOIS, en qualité de titulaire ;
Monsieur Gustave DASSONVILLE, en qualité de suppléant ;
- Formation « Sites et Paysages »
Monsieur Patrick VALOIS, en qualité de titulaire ;
Madame Geneviève MANNARINO, en qualité de suppléante ;
- Sous-formation « Eolienne » des Sites et Paysages
Monsieur Paul CHRISTOPHE, en qualité de titulaire ;
Monsieur Guy BRICOUT, en qualité de suppléant ;
- Formation « Publicité »
Monsieur Patrick VALOIS, en qualité de titulaire ;
Monsieur Yves DUSART, en qualité de suppléant ;
- Formation « Carrières »
Monsieur Paul CHRISTOPHE, en qualité de titulaire ;
Monsieur Guy BRICOUT, en qualité de suppléant ;
- Formation « Faune sauvage captive »
Monsieur Patrick VALOIS, en qualité de titulaire ;
Monsieur Gustave DASSONVILLE, en qualité de suppléant ;

Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Représentant du Département : Monsieur Christian POIRET ;

Conseillère départementale : Madame Josyane BRIDOUX.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans

le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absent : Patrick VALOIS

n° 1

DAJAP/2016/539

OBJET :

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES ET AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC JEAN MACE DE BRUAY-SUR-ESCAUT

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces

organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I- Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes :

1) Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.

La CDNPS, présidée par le préfet, est composée de membres répartis en quatre collèges :

- un collège de représentants des services de l'Etat, membres de droit ;
- un collège de représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale ;
- un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ;
- un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

La Commission se réunit en cinq formations spécialisées et une sous-formation, présidées par le préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges.

Lors de sa réunion du 24 avril 2015, le Conseil départemental avait désigné Messieurs Patrick VALOIS et Gustave DASSONVILLE (Titulaires), Monsieur Yves DUSART et Madame Geneviève MANNARINO (suppléants) aux formations « nature », « publicité », « faune sauvage captive » ; Monsieur VALOIS (titulaire) et Madame MANNARINO (suppléante) à la formation « sites et paysages » ; Messieurs VALOIS (titulaire) et DUSART (suppléant) à la formation « carrières ».

Compte-tenu de l'entrée de la Région Hauts-de-France dans cette instance, au regard de l'élargissement de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, la composition de chacune des formations est modifiée. La représentation du Département est désormais limitée à un seul membre titulaire et à un suppléant dans chaque formation et sous-formation.

Par courrier du 18 octobre 2016, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sollicite la désignation d'un représentant titulaire du Département du Nord et de son suppléant pour siéger au sein des formations et de la sous-formation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

2) Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)

Par délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2016, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a décidé d'engager l'élaboration de son 3^e Programme Local de l'Habitat (PLH).

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLH communautaire, la consultation de l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement présents sur le territoire doit être prévue.

En application du code de la construction et de l'habitation (article R.302-1 et suivants), l'organe délibérant doit préciser les personnes morales qu'il juge utile d'associer à son élaboration, ainsi que les modalités de leur association.

Lors de sa réunion du 22 juin 2016, le Conseil communautaire a précisé la liste des personnes morales associées dont le Département du Nord au sein des instances suivantes :

- le comité de pilotage,
- le comité technique,
- les réunions ou groupes de travail thématiques ou territorialisés.

Monsieur Frédéric DELANNOY, Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sollicite donc la désignation des représentants du Département qui siègeront au sein de ces instances.

II- Avis sur la personnalité qualifiée désignée par le DASEN

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Le mandat des personnalités qualifiées est arrivé à son terme le 31 août 2015.

Conformément aux 2 premiers alinéas de l'article R.421-15 dudit code, il convient de procéder à une nouvelle désignation, selon les principes suivants :

Lorsque le conseil d'administration comprend une seule personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sur proposition du chef d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'est pas lié par cet avis et le Département ne peut pas lui soumettre une proposition alternative).

Lorsque le conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées :

- la première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement (sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'avis du Conseil départemental) ;
- la seconde est désignée par le Conseil départemental.

Par délibérations du 16 novembre 2015, du 17 décembre 2015 et du 1^{er} février 2016, la Commission Permanente et le Conseil départemental ont rendu un avis sur les personnalités qualifiées désignées par le DASEN.

Celui-ci recueillant les propositions des établissements au fur et à mesure, il est proposé d'émettre un avis sur la liste complémentaire, conformément au tableau joint en annexe 2.

Je propose à la Commission Permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération en annexe 1 ;
- d'émettre un avis favorable sur la proposition de désignation, par l'autorité académique, de la première personnalité qualifiée, reprise au tableau joint en annexe 2.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h18.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER et FILLEUL.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2

Monsieur Charles BEAUCHAMP note qu'il est demandé à la Commission permanente de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à une association pour un événement qui s'est déroulé au mois de mars dernier. Il rappelle que, lors du mandat précédent, l'opposition s'interrogeait sur de telles pratiques et souhaite avoir des explications concernant ce décalage dans le temps.

Monsieur le Président indique qu'effectivement, l'opposition de l'époque considérait qu'il était un peu dommage de délibérer sur des subventions après que les manifestations aient eu lieu. Il maintient cette opinion.

Monsieur le Président fait observer l'importance de la manifestation organisée par l'association « les entrepreneurs et dirigeants chrétiens ».

Monsieur Frédéric DELANNOY signale que le développement économique n'est pas la compétence première du Département. Il se demande, par ailleurs, s'il

appartient à une collectivité de promouvoir un mouvement qui est d'inspiration religieuse.

Monsieur le Président apporte des éléments de réponse sur l'aspect religieux ainsi que sur la question de la compétence économique.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne

pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

N° 2

DFCG/2016/470

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES ENTREPRENEURS ET DIRIGEANTS CHRETIENS » POUR L'ORGANISATION DE LEURS ASSISES NATIONALES QUI SE SONT DERouleES DU 11 AU 13 MARS 2016 A LILLE GRAND PALAIS

L'association « Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens » sollicite la participation financière du Département du Nord pour l'organisation de ses 31^{ème} assises qui se sont déroulées du 11 au 13 mars 2016 à Lille Grand Palais (voir fiche annexée).

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention aux Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens d'un montant de 5 000 € au titre de 2016, pour le financement de ses 31^{ème} assises qui se sont déroulées du 11 au 13 mars 2016 à Lille Grand Palais,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 930 202, compte 6574 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
12P2197	249000	68112	206888	5000	201888

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h21. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VALOIS.

Monsieur DRIEUX ainsi que Mesdames FILLEUL et FREMAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14h27.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 70
 Majorité des suffrages exprimés : 36
 Pour : 51 (Groupe Union Pour le Nord et Monsieur
 RENAUD)
 Contre : 19 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à la majorité.

**COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,
 ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION,
 QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

• **Rapports n° 1/1 et 1/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion et de l'Administration générale, présente les rapports 1/1 et 1/2 qui relèvent de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne

pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Didier DRIEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX

N° 1.1

DFCG/2016/459

OBJET :

DEMANDES DE GARANTIES SIMPLIFIEES

PARTENORD HABITAT : DES EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 7 166 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 73 LOGEMENTS SUR DIVERS SITES

NOREVIE : DES EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 409 040 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET D'ACQUISITION FONCIERE DE 8 LOGEMENTS A PONT-A-MARCQ
ASSOCIATION FONCIERE LILLE ET BANLIEUE : UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 600 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR REFINANCER UN EMPRUNT SOUSCRIT EN VUE DE REALISER DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARLEMAGNE A LESQUIN

1/ Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté de nouveaux critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficier de « l'aide personnalisée au logement ». Ils sont réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pouvant attribuer des prêts aidés par l'Etat.

Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée destinée à des opérations de construction et d'acquisition-amélioration de 73 logements sur divers sites par PARTENORD HABITAT pour un montant total de 7 166 000 euros, répartis de la manière suivante :

- Une opération d'acquisition-amélioration de 20 logements rue de la Gendarmerie à MAUBEUGE par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 004 000 €.
- Une opération de construction de 33 logements rue de Chicago, allée des bleuets à CROIX par PARTENORD HABITAT pour un montant de 3 604 000 €.

- Une opération de construction de 12 logements rue Romarcelle à WIGNEHIES pour un montant de 1 264 000 €
- Une opération de construction de 8 logements (caserne de gendarmerie) rue de Saint Omer à WATTEN par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 294 000 €.

2/ La SA d'HLM NOREVIE envisage la construction de 2 logements locatifs PLAI et 6 logements locatifs PLUS situés rue d'Avelin à PONT-A-MARCQ.

La SA d'HLM NOREVIE dont le siège se situe à DOUAI doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition en VEFA de 8 logements, rue d'Avelin à PONT-A-MARCQ. La SA d'HLM NOREVIE sollicite la garantie départementale à 100 %, du remboursement des emprunts PLUS et PLAI d'un montant total de 1 409 040 € destiné à cette opération.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 107 610,01 €. Le plan de financement est le suivant :

Subventions	12 200,00 €
Fonds propres	138 080,01 €
Prêts CDC PLAI	329 955,00 €
Prêts CDC PLUS	1 079 085,00 €
Prêts PLS	548 290,00 €
COUT TOTAL	2 107 610,01 €

3/ Par délibération du 17 novembre 2008, DIRFI/2008/1679, le Département du Nord a accordé sa garantie à hauteur de 1 735 800 € à l'Association Foncière Lille et Banlieue pour l'emprunt de 1 800 000 € souscrit auprès de la Banque Scalbert Dupont en vue de financer des travaux d'extension du Collège Charlemagne de Lesquin.

Au vu de la baisse des taux d'intérêt, l'association Foncière Lille et Banlieue a souhaité renégocier cet emprunt. L'offre retenue est celle de la Banque Postale au taux fixe de 1,60 % au lieu de 5,5 % de l'emprunt d'origine.

Au déblocage des fonds par la Banque Postale, l'association Lille et Banlieue effectuera le remboursement du capital restant dû de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Scalbert Dupont soit au 01/09/2016 de 1 537 840,77 €.

L'Association Foncière Lille et Banlieue sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour ce nouvel emprunt, qui sera exclusivement utilisé pour le remboursement du capital restant dû de l'emprunt initialement souscrit.

Il est proposé à la Commission Permanente :

1/- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un

montant de 1 004 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 53118 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 20 logements situés rue de la gendarmerie à MAUBEUGE,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 604 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52911 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 33 logements situés rue de Chicago, Allée des Bleuets à CROIX,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 264 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52960 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 12 logements situés rue Romarcelle à WIGNEHIES,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 294 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52188 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 8 logements pour la nouvelle gendarmerie situé rue de Saint-Omer à WATTEN,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

2/- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 409 040,00 € souscrit par la SA d'HLM NOREVIE (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 53916 constitué de 4 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition foncière et de l'acquisition en VEFA de 8 logements situés rue d'Avelin à PONT-A-MARCQ,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3/- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 600 000,00 € souscrit par l'association Foncière Lille et Banlieue auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° LBP-00001538 souscrit pour refinancer un emprunt initialement souscrit dans le cadre d'une extension de bâtiment du Collège Charlemagne à Lesquin.

Cette garantie ne sera effective qu'à la seule condition que l'emprunt initialement contracté par l'Association Lille et Banlieue auprès de la Banque Scalbert Dupont n° 17501 101295 008 08 ne soit remboursé. Et que donc la garantie du Département sur cet emprunt soit levée.

Le Département du Nord accorde sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 %, augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° LBP-00001538 signé par l'Association Foncière Lille et Banlieue le 25/10/2016.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Département du Nord au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Département du Nord devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne

s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

Le département du Nord s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.3131-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 28.

Concernant les garanties départementales simplifiées relatives à Partenord Habitat

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, que Mesdames ARLABOSSE et SANCHEZ ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du Conseil d'administration de cet organisme.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

Madame STANIEC-WAVRANT (membre du Conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

62 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Concernant les autres garanties départementales simplifiées

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 1/1 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

N° 1.2

DFCG/2016/460

OBJET :

L'ARCHE LILLE METROPOLE : MODIFICATION DE LA GARANTIE ACCORDEE PAR DELIBERATION DIRFI/2015/917 DU 16/11/2015 POUR FINANCER DES TRAVAUX AU FOYER DE L'AUBIER A WAMBRECHIES

EHPAD CLAIREFONTAINE A HAZEBROUCK : DEMANDE DE GARANTIE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE

3 700 000 €A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT COOPERATIF EHPAD RESIDENCE BEAUPRE DE LA GORGUE : DEMANDE DE GARANTIE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE

4 400 000 €A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 €A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CNRACL POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DE

L'EHPAD

1) Par délibération du 16 novembre 2015, la Commission Permanente a décidé d'attribuer la

garantie départementale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 420 000,00 € à souscrire auprès du CIC Nord Ouest pour la réalisation de travaux au foyer de l'Aubier à Wambrechies.

Toutefois, l'offre de prêt était erronée et le prêt PLS sera octroyé :

- par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et non par le CIC Nord Ouest
- pour un montant de 410 000 euros et non de 420 000 euros.

De plus, l'association L'ATRE a entre temps changé de dénomination sociale pour devenir l'ARCHE LILLE METROPOLE.

- 2) L'Association CLAIREFONTAINE envisage des travaux de restructuration de l'EHPAD CLAIREFONTAINE situé 48, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à HAZEBROUCK.

Cette opération consiste à restructurer 27 chambres totalement inadaptées à l'accueil de personnes dépendantes en revoquant l'accessibilité et la remise aux normes, à créer un accueil de jour de 12 places, à créer des locaux techniques actuellement inexistantes et à apporter des modifications à la prestation qui proposera des réponses correspondantes à la perte d'autonomie de la personne âgée.

Le coût total de la restructuration l'EHPAD s'élève à 4 400 000 €. Le plan de financement est le suivant:

Prêt PLS Crédit Coopératif	3 700 000 €
Fonds propres	700 000 €
COÛT TOTAL	4 400 000 €

L'association CLAIREFONTAINE sollicite la garantie du Département du Nord pour l'emprunt à souscrire pour un montant de 3 700 000 € auprès du Crédit Coopératif.

- 3) L'EHPAD Résidence de Beaupré situé 1, rue de

Prêt auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	
Nature du prêt	PLS
Montant total du prêt	410 000 €
Durée	30 ans précédés d'une période franchise en capital de 12 mois
Taux d'intérêt annuel	1,86 % variable en fonction du taux de rémunération du livret A (valeur 0,75 % au 1 ^{er} août 2016)
Remboursement	360 mensualités de 1 486,90 € comprenant capital et intérêts sur base de livret A
Frais d'instruction et de gestion	700 €
Garantie	Département à hauteur de 100 %

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt pour 100 % du montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association l'Arche Lille Métropole dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses

l'Abbaye de Beaupré à La Gorgue (59253) est engagé dans un projet de reconstruction.

Cette opération se compose de la création d'une unité de vie Alzheimer (UVA), d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et de 4 unités d'hébergement répartis sur 3 niveaux, d'espaces verts et d'un jardin thérapeutique. L'objectif fixé est d'atteindre les performances énergétiques d'un bâtiment passif et de réaliser des économies importantes dans le budget de fonctionnement de la Résidence.

La commune de La Gorgue a cédé les parcelles à l'EHPAD Résidence de Beaupré pour l'euro symbolique.

Le coût total de la reconstruction de l'EHPAD s'élève à 12 887 932 €. Le plan de financement est le suivant:

Prêt PLS Crédit Agricole	4 400 000 €
Prêt Caisse d'Epargne	3 700 000 €
Prêt à taux zéro CNRACL	1 000 000 €
Subvention CNSA	1 490 066 €
Capacité d'autofinancement	788 465 €
Dépôts et Cautionnements	15 734 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	1 493 667 €
COÛT TOTAL	12 887 932 €

L'EHPAD de LA GORGUE sollicite la garantie du Département du Nord pour l'emprunt à souscrire pour un montant de 4 400 000 € auprès du Crédit Agricole et pour l'emprunt à souscrire d'un montant de 1 000 000 € auprès de la CNRACL.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'abroger la délibération du 16 novembre 2015 (Dirfi/2015/917)
- d'accorder la garantie départementale à 100 % pour le remboursement de l'emprunt ci-dessous à souscrire par l'Association L'Arche Lille Métropole auprès de la caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour la réalisation de travaux au foyer de l'Aubier à Wambrechies :

effectivement appliquées seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme financier ayant accordé

l'emprunt, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département du Nord s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment la convention à intervenir entre le

Département et L'ARCHE LILLE METROPOLE, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en qualité de garant.

- d'accorder la garantie du Département à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3 700 000 € que l'Association CLAIREFONTAINE doit souscrire auprès du Crédit Coopératif pour la reconstruction de l'EHPAD CLAIREFONTAINE à Hazebrouck, aux conditions ci-après :

Emprunt Crédit Coopératif	
Caractéristiques	Prêt PLS
Montant de l'emprunt	3 700 000 €
Garantie du Département	100 %
Montant garanti	3 700 000 €
Frais de dossier	3 700 €
Durée de la période	trimestrielle
Taux indexé sur le Livret A	1,86 %
Marge	1,11 %
Index	Livret A
Durée	30 ans
Commission d'instruction du prêt par la CDC	0,03 % du montant du PLS
Profil d'amortissement	Amortissement financier ou constant

(1) A titre indicatif, la valeur de l'index au 01/08/2016 est de 0,75 % (livret A)

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association CLAIREFONTAINE dont elle ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer

le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'Association CLAIREFONTAINE, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Coopératif, en qualité de garant.
- d'accorder la garantie du Département à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 400 000 € que l'EHPAD Résidence de Beaupré doit souscrire auprès du Crédit Agricole pour la reconstruction de l'EHPAD à La Gorgue, aux conditions ci-après :

Emprunt Crédit Agricole	
Caractéristiques	Prêt PLS
Montant de l'emprunt	4 400 000 €
Garantie du Département	100 %
Montant garanti	4 400 000 €
Frais de dossier	6 000 €
Durée de la période	trimestrielle
Taux indexé sur le Livret A	1,86 %
Marge	1,11 %
Index	Livret A
Durée	360 mois
Profil d'amortissement	Amortissement constant intérêts perçus à terme

(1) A titre indicatif, la valeur de l'index au 01/08/2016 est de 0,75 % (livret A)

- d'accorder la garantie du Département à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de

1 000 000 € que l'EHPAD Résidence de Beaupré doit souscrire auprès de la CNRACL pour la

reconstruction de l'EHPAD à La Gorgue, aux conditions ci-après :

Emprunt CNRACL	
Caractéristiques	
Montant de l'emprunt	1 000 000 €
Garantie du Département	100 %
Montant garanti	1 000 000 €
Taux Fixe	0 %
Durée	25 ans

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts, pour les montants des prêts, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Résidence de Beaupré dont il ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'EHPAD - Résidence de Beaupré de La Gorgue, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que les contrats de prêt à intervenir avec le Crédit Agricole et la CNRACL, en qualité de garant.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 28.

Concernant les propositions relatives à l'EHPAD Clairefontaine à Hazebrouck

Madame DEPELCHIN et Monsieur FICHEUX sont membres du conseil d'administration de l'EHPAD Clairefontaine à Hazebrouck. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

65 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Concernant les autres propositions

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 1/2 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 1/3

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport 1/3 (Ventes de parcelles de terrains départementaux bâtis et non bâtis, conventions de servitude et acquisitions de parcelles non bâties pour projets routiers) qui relève de sa délégation.

Suite à une remarque de Monsieur le Président, Monsieur PICK revient sur la coopération entre le Département et la ville de Lille s'agissant des opérations de vente de biens immobiliers.

Monsieur Charles BEAUCHAMP interroge Monsieur le Président au sujet du délai de versement des subventions au monde associatif.

Monsieur le Président note que, vis-à-vis des communes, des intercommunalités, l'octroi de subventions intervient beaucoup plus rapidement que par le passé.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'avait pas connaissance de problèmes en ce qui concerne les associations. Il signale qu'une enquête sera faite et, dans l'hypothèse où une association attend depuis trop longtemps sa subvention, propose aux Conseillers départementaux d'en référer immédiatement au Premier Vice-président chargé des finances ou à ses services de façon à pouvoir y remédier dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Claude DULIEU fait remarquer que ce sentiment vient aussi du fait que les décisions pour les AIL sont très tardives cette année.

Monsieur le Président indique que 2016 était une année particulière puisque les équilibres financiers étaient difficiles à élaborer et que les évolutions des politiques de l'Etat n'étaient pas précisément connues. Il signale que le budget 2017 sera voté au mois de février et souligne la volonté de voter le budget 2018 en décembre 2017.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO,

Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DELPIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absent : Didier DRIEUX

N° 1.3

DAI/2016/521

OBJET :

VENTES DE PARCELLES DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX BATIS ET NON BATIS, CONVENTIONS DE SERVITUDE ET ACQUISITIONS DE PARCELLES NON BATIES POUR PROJETS ROUTIERS

Le Département est propriétaire de terrains bâtis et non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus (annexe I : Ventes) :

- immeuble sis 55, rue Paul Bert à Armentières pour 185 000 € ;
- terrain de 150 m² à Hondeghem pour 1 029 € ;
- terrain de 422 m² à La Gorgue pour 300 € ;
- terrain de 31 138 m² sis, 58 rue de Londres, à Lille ex. IUFM pour 2 055 000 € ;
- immeuble sis 1, rues de Mulhouse, Buffon et de Douai à Lille pour 1 680 000 € ;
- terrain de 236 m² à Locquignol pour 150 € ;
- terrain de 36 m² à Saint Georges sur l'Aa pour 21,60 € ;
- terrain de 50 m² à Saint Georges sur l'Aa pour 30 € ;
- terrain de 1 573 m² à Salomé pour 1 573 €.

Il est aussi envisagé la création de servitudes sur un terrain sis à Bondues pour une redevance unique de 500 € et sur un terrain sis à Lieu Saint Amand pour une redevance unique de 100 € (annexe II : Conventions de servitude).

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 916 et VC 6 à Morbecque et dans le cadre de la déviation de la RD 643 à Cantin, le Département doit se porter acquéreur de parcelles non bâties auprès de propriétaires (Annexe III - Acquisitions).

Je propose à la Commission permanente du Conseil départemental de décider :

- de constater la désaffectation et le retour dans le patrimoine départemental du site de l'ancien IUFM de Lille aujourd'hui déconstruit sis 58, rue de Londres ;
- d'approuver la mise en vente des terrains bâtis et non bâtis aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles ou immeubles repris dans les tableaux ci-annexés si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- de prendre acte que la vente du 55 rue Paul Bert à Armentières se fera au profit de M. et Mme Eichenholz-Lassus au prix de 185 000 € et non au profit de M. et Mme Radenne-Oudouin tel que prévue par la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2016 ;
- d'autoriser la création de servitude sur des parcelles sises à Bondues et Lieu Saint Amand aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés ;
- d'acquérir à l'amiable, auprès des propriétaires, les parcelles nécessaires à des projets routiers reprises dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- d'indemniser les propriétaires et de verser toute autre indemnisation légale ;
- d'autoriser la signature des actes et de tous les documents correspondants ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les programmes P 3003 et 3046 du budget départemental et les dépenses correspondantes sur

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
P3003R COP et Servitudes	50.000 €			600 €	
16P3027OV0017 Régularisation d'emprises	10.000 €	9.317,72 €	682,28 €	18,75 €	663,53€
P3046R Bâtiments administratifs	1.611.000 €			3.920.000 €	
P3046R VOIRIE	382.000 €			3 103.60 €	
07p1021GPTDOI501 RD 643 Cantine déviation	6 460 034.63 €	6 289 482.92 €	170 551.71 €	169 17€	1 376.71 €

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 30. 67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FILLEUL et FREMAUX.

Les propositions du rapport n° 1/3 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

- **Rapports n°s 2/1, 2/6 et 2/7**

Monsieur Olivier HENNO, Vice-président en charge de l'Insertion, présente le rapport 2/1 qui relève de sa délégation. Il note le retrait des dossiers relatifs au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Nord et à l'association ARCADE Ruraux Solidaires.

Monsieur le Président souligne une forte demande pour que ces deux subventions puissent être réexaminées et revalorisées.

Monsieur le Vice-président Olivier HENNO présente enfin les rapports 2/6 et 2/7 qui relèvent également de sa délégation.

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, apporte des précisions sur le rapport 2/7 qui comporte un volet Jeunesse.

Monsieur le Président signale un erratum au rapport 2/7 qui rectifie des erreurs matérielles sur des montants.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que le

Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre les baisses de subventions dans le cadre des rapports 2/1, 2/6 et 2/7.

Monsieur BEAUCHAMP note que Monsieur HENNO a évoqué un rétablissement des comptes du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et se demande comment cela est possible alors que ce fonds est de plus en plus sollicité.

S'agissant du rapport 2/1, Monsieur Roger VICOT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre les baisses de subventions.

Monsieur VICOT note avec satisfaction le réexamen des subventions en direction de l'association ARCADE Ruraux Solidaires et du CDAD.

Monsieur VICOT souligne que, compte tenu des baisses des subventions départementales, l'ADNSEA - La Sauvegarde du Nord vient d'annoncer qu'elle se désengageait totalement de l'accompagnement des enfants Roms et des gens du voyage à Lille, à Villeneuve d'Ascq, dans le cadre du dispositif « Réussite éducative ».

Monsieur VICOT se réjouit de l'aide apportée au groupe de soutien en parentalité autour de la trans-identité.

Monsieur VICOT explique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre le rapport 2/6.

Monsieur VICOT signale également que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, qui souhaite un vote séparé sur le rapport 2/7, votera contre les dispositifs 1, 2, 4, 5 et 7, s'abstiendra sur le 6 et votera pour le 3.

Monsieur VICOT note enfin les explications apportées par Monsieur HENNO concernant les APU (Ateliers Populaires d'Urbanisme) Moulins et Wazemmes.

S'agissant du rapport 2/1, Madame Marguerite CHASSAING considère que les actions prévues par l'association « La Maison Dispensée de Santé » ont un caractère militant et n'ont donc pas à être financées par de

l'argent public. Elle pense également que le coût de cette subvention est élevé, d'autant que certaines associations financées par le Département sont à même d'accompagner les personnes concernées.

Madame CHASSAING précise qu'elle votera, avec certains de ses collègues, contre l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Dispersée de Santé ».

Madame Isabelle FREMAUX revient sur ce sujet et explique pourquoi elle votera pour cette subvention.

Monsieur Olivier HENNO apporte des éléments de réponse en ce qui concerne le FSL. Il note que le nombre de familles accompagnées par ce fonds n'est pas en baisse.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

N° 2.1

DIPLE/2016/490

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'INSERTION ET DU TRAVAIL SOCIAL

Le Département finance, dans le cadre de la lutte contre les exclusions, des organismes et des associations qui mènent des actions sociales en faveur de personnes en difficulté.

Les fiches et les budgets annexés retracent le travail accompli par chaque structure et les éléments budgétaires correspondants.

Il est proposé en 2016 d'allouer des subventions à différentes associations, conformément aux annexes jointes.

– Action sociale :

Les actions financées à ce titre doivent présenter un intérêt pour les activités départementales et compléter celles des organismes publics. Elles visent à accompagner les personnes en difficulté, à les soutenir dans leurs démarches pour leur permettre de retrouver ou de conforter leur autonomie.

Les dossiers présentés dans les annexes jointes relèvent de :

- l'accès aux droits ;
- travail social ;
- lutte contre les exclusions.

Il est proposé en 2016 d'allouer à ces structures une subvention de fonctionnement pour un montant total de 452 830 € répartis selon les annexes jointes.

– Insertion professionnelle :

Lors de la séance du 13 juin 2016, le Conseil départemental a attribué des subventions aux organismes financés dans le cadre de l'appel à projets d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Des erreurs matérielles sont intervenues sur les tableaux de financement des Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle de Cambrai, Douai, Lille et Valenciennes.

Il est proposé de modifier par avenants les montants accordés aux partenaires listés dans le tableau joint en annexe (tableau 2) Les modifications apportées représentent un montant total de 104 596 €.

Par ailleurs, il convient :

- d'annuler les 2 subventions de 1 125 € et 94 500 € attribuées à l'association « Emploi et Handicap » au titre de l'axe 5 sur le territoire de Douai et de les réaffecter à « Elan et Ressources Grand Lille » cf (tableau 3) ;

- de préciser par avenant que la subvention attribuée à l'association « Vit'Inser » est destinée à son établissement situé 43 rue de la blanche porte à Tourcoing.

Enfin, il est également proposé d'attribuer des subventions à hauteur de 293 071 € comme réparties dans le tableau joint en annexe (tableau 3) ayant un impact financier de 197 446 €.

Au total, un complément financier de 302 042 € est apporté au rapport DLES/2016/296.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'action et du travail social, aux associations figurant dans les tableaux 1, 1.2 et 1.3 joints en annexe pour un montant total de 452 830 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les

conventions établies en référence à la convention approuvée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire aux opérateurs figurant dans les tableaux 2 et 3 joints pour un montant total de 302 042 €;
- d'approuver les termes de l'avenant type joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants établis selon les modèles joints en annexes et en annexe du rapport DLES/2016/296 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les articles 9358, 93561, 93566 et 93928 et nature comptable 6574, 65734, 65735, 65737, 65738 et 6561 du budget départemental de l'exercice 2016.
- d'approuver l'autorisation d'engagement correspondante pour les années 2016, 2017, 2018.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P2144AEDS + cf rapport	75 600 000 €	74 454 674,20 €	1 145 325,80	302 042 €	843 283,80 €
16P683CFDS	336 250 €	290 100 €	46 150 €	10 000 €	3650 €
01P617 (16P617CFDS + 09P617CFD)	3 564 058	3 372 826,88	191 231,12	182 782 €	8 449,12 €
16P3009OA100	239 498 €	0 €	239 498 €	239 498 €	0 €
16P999OA100	30 550 €	0 €	30 550 €	30 550 €	0 €

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h39.

Madame DEROEUX est Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-les-Eaux. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

68 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Messieurs KANNER et RINGOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Madame FERNANDEZ et Monsieur VANDEWALLE.

Mesdames FILLEUL et VANPEENE ainsi que Messieurs BAUDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la

salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14h57.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 4

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :

I – Concernant l'ensemble du rapport à l'exception de la subvention attribuée à l'association « La Maison Dispersée de Santé » :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité des suffrages exprimés : 39

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 27 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

II – Concernant l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Dispersée de Santé » :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité des suffrages exprimés : 39

Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, Madame CHASSAING et Messieurs CABAYE et CAUCHE)

Les propositions du rapport n°2/1 sont adoptées à la majorité.

N° 2.6

DIPLE/2016/468

OBJET :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'URIOPSS ET D'UNE CONVENTION AVEC LA FNARS

Le Département du Nord a adopté le 17 décembre 2015 trois délibérations cadre pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la prévention et la protection de l'enfance.

Ces nouvelles orientations impliquent de faire évoluer l'accompagnement des publics et confèrent un nouveau cadre d'intervention pour les acteurs qui contribuent à leur déclinaison sur les territoires.

L'URIOPSS et la FNARS interviennent dans les principaux domaines de la lutte contre les exclusions : l'accès aux droits et aux soins, la valorisation des personnes, l'intervention sociale, le logement et l'hébergement, la santé, la formation, l'aide à domicile.

En qualité de tête de réseau, elles apportent une aide à leurs adhérents dans l'élaboration et la mise en forme des projets associatifs, le soutien dans le fonctionnement au quotidien des associations, la mise à disposition de services (administration, juridique, documentation, formation, gestion).

Une convention de partenariat fixe, au regard du rôle que peuvent jouer les associations adhérentes de l'URIOPSS, les objectifs et modalités de partenariat avec le Département.

Les engagements de l'URIOPSS s'inscrivent dans des actions :

- D'accompagnement des gouvernances associatives au changement et de promotion de solidarités actives.
- De veille, de communication et de relais d'information.
- D'appui aux politiques départementales et d'accompagnement de l'évolution de l'offre sur la

base d'une observation partagée des réalités sociales.

- D'accompagnement des adhérents impliqués dans les parcours d'insertion des publics.
- D'appui aux initiatives citoyennes locales (associations et habitants) et aux coopérations entre acteurs.

Par ailleurs, le Département renouvelle son partenariat avec la FNARS dont l'action est sous tendue par :

- L'attachement à l'insertion sociale pour les personnes les plus défavorisées.
- La prise en compte des différents champs de cette insertion et de la globalité de chaque situation individuelle.
- La coopération avec les services territorialisés du département.
- L'adaptation à l'évolution de cette action face aux nouvelles dimensions de l'exclusion.

Les allocataires du RSA et l'accompagnement à l'accès à l'emploi

Il est attendu de l'URIOPSS et de la FNARS d'accompagner les évolutions des politiques publiques sur la notion de respect des droits et des devoirs pour que chaque allocataire puisse bénéficier d'un contrat, de recentrer leur intervention autour de l'objectif emploi et des 2 modalités d'accompagnement : le soutien ponctuel et l'accompagnement insertion, de développer le partenariat avec les acteurs du monde économique et plus particulièrement ceux identifiés par les plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de contribuer à une meilleure connaissance du profil des allocataires RSA, des points forts et limites des offres d'insertion sur les territoires et des nouvelles réponses qu'il faudrait mettre en œuvre, de mener des actions collectives qui croisent un ou plusieurs champs d'intervention dans les domaines suivants : mobilisation sociale, santé, développement du lien social, insertion par la culture.

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et leur autonomie

Seule l'URIOPSS intervient dans ce domaine. L'Union régionale incitera les associations adhérentes à coopérer pour l'accueil, l'information et l'orientation du public Personnes âgées et Personnes en situation de handicap, à s'inscrire dans la coordination sur les parcours de l'usager y compris en situation complexe, à adhérer aux relais autonomie et à s'inscrire dans un réseau d'acteurs de proximité, à contribuer à la réflexion sur les résidences autonomie, à développer des actions de prévention autour de la perte d'autonomie, à créer des réponses innovantes en matière d'accompagnement, à s'inscrire dans la démarche MONALISA - Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés, dans le cadre des nouvelles instances de concertation et d'animation.

L'enfance, la jeunesse et la famille et la politique de prévention et protection de l'enfance

La prévention et la protection de l'enfance ont pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention,

d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

Les nouvelles orientations politiques départementales ont pour objectif : d'accompagner les familles aux moments clefs de l'enfance, de maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention, de construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'URIOPSS et de la FNARS mobilisent leur réseau d'adhérents pour la mise en œuvre de ces orientations.

La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs sera à ajuster et à prioriser en fonction des réalités des territoires.

Des plans d'actions territoriaux seront initiés en lien avec les Directions Territoriales. Ils permettront de rendre plus lisibles les actions menées et de favoriser l'évaluation des partenariats.

Pour faciliter la gouvernance de ces partenariats, a minima, deux rencontres bilans annuelles seront organisées sur chacune des 8 Directions Territoriales, à l'échelon départemental.

Pour la mise en œuvre et le suivi de ces conventions, le Département accorde à l'URIOPSS et à la FNARS une

subvention.

Au titre de l'année 2016, il est proposé d'attribuer :

- A l'URIOPSS, une subvention de 161 919 €.
- A la FNARS, une subvention de 45 163 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat jointes au présent rapport entre, d'une part, le Département et l'URIOPSS et, d'autre part, le Département et la FNARS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions,
- d'attribuer à l'URIOPSS une subvention de 161 919 € et à la FNARS une subvention de 45 163 € pour la mise en œuvre des conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions jointes au présent rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au titre du budget départemental de l'exercice 2016, à l'article 93561 nature comptable 6574.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P3009OV007 Tête de réseaux	657 441 €	450 359 €	207 082 €	207 082 €	0 €

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h39. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Messieurs KANNER et RINGOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Madame FERNANDEZ et Monsieur VANDEWALLE.

Mesdames FILLEUL et VANPEENE ainsi que Messieurs BAUDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14h57.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°2/6 sont adoptées à la majorité.

N° 2.7

DIPLE/2016/489**OBJET :**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 A DIFFERENTS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DE PUBLICS EN DIFFICULTE DANS LE CADRE DU LOGEMENT, APPROBATION D'UN AVENANT 2016 A LA CONVENTION CADRE SUR LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ELARGI A LA TELEPHONIE, APPROBATION DU NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'UNION DEPARTEMENTALE POUR L'HABITAT DES JEUNES ET RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'UDHAJ POUR MENER SON ACTION DE RESEAU EN FAVEUR DU LOGEMENT DES JEUNES

L'engagement du Département du Nord dans le logement se traduit par plusieurs axes d'intervention :

- le soutien d'actions sociales liées au logement menées par différents organismes et associations auprès des populations en difficulté d'accès et de maintien ;
- la participation, via le Fonds Solidarité Logement (FSL), à diverses actions permettant d'accéder à un logement, de s'y maintenir et de lutter contre la précarité énergétique ;
- le développement d'une politique cohérente de l'habitat des jeunes.

Les actions financées doivent présenter un intérêt pour les activités départementales et compléter celles des organismes publics. Elles visent à lutter contre les exclusions en apportant à ces publics un accueil, un soutien et un accompagnement dans les démarches pour permettre aux personnes de retrouver ou de conforter leur autonomie.

Les actions sont menées en collaboration avec les services du Département et notamment les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale. Cette démarche conduit à renforcer le maillage avec les autres associations et organismes travaillant dans le même domaine d'activités sur les territoires concernés.

Les différentes interventions, contenues dans le présent rapport concernent :

1- Le Logement des Jeunes (tableau 1)

Les actions relatives au logement des jeunes s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées ainsi que dans les priorités relatives à l'autonomie des jeunes majeurs. Elles visent à permettre l'accès des jeunes à un logement autonome. Elles ont pour particularité de prendre en compte les spécificités du public visé : manque de solvabilité, de pérennité des ressources, difficultés personnelles. L'information des jeunes constitue également une priorité notamment par internet. Elles doivent également permettre d'accentuer les transitions vers le logement à la sortie des MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social).

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de subvention des opérateurs, décrites dans les 13 fiches jointes et figurant dans le tableau ci-joint pour un montant total de 301 641 €.

2- Les actions spécifiques logement hors Fonds de Solidarité Logement (tableau 2)

Ces actions sont menées par l'ADIL pour assurer le fonctionnement du Numéro vert « Prévention des expulsions » et par l'association « ARIPPS » pour accompagner des sortants de prison logés dans des logements passerelles.

Il est proposé d'attribuer à ces deux associations des subventions d'un montant global de 36 144 € pour l'exercice 2016 dont 26 505 € pour l'ADIL et 9 639 € pour l'ARIPPS.

3- Participation au Fonds de Solidarité Logement des contributeurs d'énergie, eau, téléphonie (tableau 3)

Cette action se traduit par plusieurs axes d'intervention dont la mobilisation des partenaires fournisseurs d'énergie, d'eau et téléphonie, des bailleurs sociaux et de la CAF du Nord au sein du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Sous la pleine responsabilité du Département, le FSL attribue des aides financières après instruction des demandes par les services du Département selon les critères du Règlement Intérieur validé par le Conseil Général lors de sa séance du 27 mars 2006, amendé depuis par six avenants.

Les aides financières sont destinées à couvrir les charges liées à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges) : aides à l'installation, garanties de loyer, aides au maintien dans le logement (aides curatives aux impayés de loyer, de gaz, d'électricité, d'eau et aides préventives dans le cadre de la précarité énergétique au titre du dispositif Nord Energie Solidarité (NES).

Le présent rapport a pour objet d'approuver un avenant 2016 à la convention cadre relative au Fonds de Solidarité Logement élargi aux volets énergie, eau et téléphonie et portant contribution financière à hauteur de 53 056 € de la Société « ORANGE » au financement des impayés de téléphonie fixe pour l'exercice 2016.

4- Nouveau Protocole d'accord entre le Département du Nord et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ) et renouvellement de la subvention allouée à l'UDHAJ pour mener l'action « Animation de réseau en faveur du logement des Jeunes »

Le présent rapport a pour objet d'approuver le nouveau Protocole d'accord avec l'UDHAJ qui entrera en vigueur à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le Département a alloué en 2015 à l'UDHAJ une subvention de 36 771 € pour l'animation du réseau UDHAJ en faveur du logement des jeunes. Il est

proposé de renouveler la subvention à hauteur de 33 094 € pour l'exercice 2016.

5- Actions d'accompagnement socio-éducatif au sein des Résidences Habitat Jeunes – Foyers de Jeunes Travailleurs (RHJ-FJT) – (tableau 4)

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil départemental a adopté les propositions d'évolution de la politique de prévention et de la protection de l'enfance.

Leur mise en œuvre se poursuit en 2017 au travers du Schéma enfance, jeunesse, famille décliné par territoire et le projet départemental de protection de l'Enfance.

L'une des orientations consiste à « Construire un projet partagé pour chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) » notamment en proposant un projet adapté aux besoins des mineurs isolés étrangers et en accompagnant les jeunes dès l'âge de 16 ans vers l'autonomie par la poursuite du projet Entrée dans la Vie d'Adulte et au moyen de l'aide financière Allocation jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

L'objectif est de pouvoir construire des parcours autonomes avec l'ensemble des acteurs partenaires du Département, dont l'association Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ) et les gestionnaires de RHJ-FJT, par des actions qui garantissent aux publics jeunes les moyens d'accéder à une réelle insertion sociale et professionnelle, en soutenant notamment l'accès au logement.

La subvention départementale est versée chaque année aux gestionnaires des Résidences Habitat Jeunes - FJT en deux parties :

- la première, en début d'année, à titre d'avance, correspondant à 60 % de la subvention de l'année N-1 soit 1 672 762 € pour l'avance 2016 ;
- la seconde, correspondant au solde, sur présentation du bilan de l'année N-1, et des propositions d'action pour l'année N et des crédits départementaux disponibles soit 1 098 659 € pour le solde 2016.

Le tableau 4 joint en annexe reprend pour chacun des RHJ-FJT le montant de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2016.

Le Département a consacré en 2015 un montant de 2 787 936 € pour le fonctionnement de 15 RHJ d'une capacité d'accueil de 1362 lits au 31 décembre 2015. Au budget primitif 2016, 2 779 342 € ont été inscrits pour le financement en fonctionnement de 16 RHJ dont la RHJ J.B. GODIN (pour un premier financement départemental) située à Armentières soit un total de 1 396 lits.

6- Interventions du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Dans le cadre des objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pour les années 2013-2018, le Règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL) géré par le Département prévoit la prise en charge financière de

différentes actions :

- Actions d'accompagnement logement (AL) – (Tableau 5).

Pour l'année 2015, le bilan des actions d'accompagnement, déclinées sous forme de mesures, fait état de 7 955 mesures menées dont 484 diagnostics réalisés non suivis de mesures d'accompagnement pour l'ensemble des territoires en comparaison des 7 406 mesures prévisionnelles initialement retenues par les Commissions Locales du FSL (CL FSL) concernées dans ce bilan.

Le bilan financier fait apparaître pour ces territoires une consommation de 5 290 696,42 € et un montant non consommé de 385 271,58 €.

Pour l'année 2016, le nombre total de mesures prévisionnelles validées par les Commissions Locales du FSL concernées est de 7 339 pour un montant total de 5 475 666,48 € à engager dont une avance globale de 3 381 390 € allouée par la Commission Permanente par délibération en date des 1^{er} février et 13 avril 2016.

Un montant de 11 328,48 € est à rembourser au Département par trois associations opérant sur le territoire de la CL FSL Métropole Lille, compte tenu de leurs activités 2015.

Le tableau récapitulatif et les tableaux déclinés par CL FSL concernée, joints en annexe, reprennent pour chacun des opérateurs les bilans de l'exercice 2015 (notamment le montant non consommé) et celles de l'exercice 2016 (notamment le solde restant à verser pour un montant total de 1 720 333,38 €).

- Actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) – (Tableau 6).

Afin de rétablir l'équilibre du budget du FSL, le Comité directeur du FSL a adopté le 30 septembre 2015 de nouvelles modalités de financement de la GLA à savoir :

- suppression de la prime à la captation ;
- suppression des financements dans le parc public ;
- maintien des financements en sous location et bail glissant et baisse de 32,29 % des financements en mandats de gestion dans le parc privé.

Le soutien financier accordé au titre de la GLA a été ramené en conséquence à 300 000 € pour l'année 2015

Le bilan fait état de 884,47 équivalents-logements réellement pris en charge sur les territoires des CL FSL concernées. Il présente une dépense globale de 299 463,62 € déterminée en fonction du taux d'occupation, du prorata du nombre de mois, d'un nombre de logements invalidés quand les ressources des ménages sont supérieures aux critères et un montant non consommé de 536,38 €.

Le nombre total de logements pour 2016, validé par les Commissions Locales du FSL est de 407 logements retenus pour un montant total de 200 244 € dont les 536,38€ non consommés par des opérateurs retenus. Il s'en déduit en conséquence un montant de 199 707,62 € à verser.

Le tableau récapitulatif et les tableaux déclinés par les CL FSL concernées, joints en annexe, reprennent pour chacun des opérateurs les données de l'exercice 2015 (notamment le montant non consommé) et celles de l'exercice 2016 (notamment la subvention à verser pour un montant total de 199 707,62 €).

7- Subventions exceptionnelles au titre du logement.

Une subvention exceptionnelle est attribuée à l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) du Vieux-Lille et de la Métropole lilloise et à l'APU de Lille Moulins pour les soutenir dans leurs actions de solidarité spécifiques au logement.

Il est proposé d'attribuer à ces deux associations des subventions d'un montant global de 40 000 € pour l'exercice 2016.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du Logement des Jeunes pour l'exercice 2016 pour un montant global de 301 641 € repris dans le tableau 1 annexé ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre des actions spécifiques logement hors FSL pour l'exercice 2016 pour un montant global de 36 144 € repris dans le tableau 2 annexé ;
- d'approuver les termes d'un avenant 2016 à la convention cadre relative au Fonds de Solidarité Logement élargi au volet de la téléphonie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intégrer la contribution financière correspondante au budget 2016 du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'approuver le nouveau Protocole d'accord entre le Département et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent

protocole ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 33 094 € à l'UDHAJ pour mener l'action « Animation de réseau en faveur du logement des jeunes » ;
- d'attribuer les soldes de subventions de fonctionnement à 9 associations gestionnaires au titre de l'exercice 2016 pour un montant global de 1 098 659 € réparties dans le tableau 4 annexé, pour mener des actions socio-éducatives dans 16 Résidences Habitat Jeunes – Foyers de Jeunes Travailleurs, soit un montant total de subventions 2016 de 2 771 421 € ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement à divers opérateurs à titre de solde pour l'année 2016 pour un montant total de 1 469 019,38 € répartis dans le tableau 5 joint en annexe pour mener des actions d'accompagnement logement (AL) au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 à divers opérateurs pour un montant total de 191 972 € répartis dans le tableau 6 joint en annexe pour mener des actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'attribuer des subventions exceptionnelles de fonctionnement à l'APU du Vieux-Lille et de la Métropole lilloise et à l'APU de Lille Moulins pour un montant total de 40 000 € pour mener leur action de solidarité spécifique au logement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'AL et à la GLA établies en référence à la convention adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions établies en référence à la convention adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 9358 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P2214CFDS ART 9358 NC 6574	301641	0	301641	301641	0
16P2126CFDS ART 9358 NC 6574	36 144	0	36 144	36 144	0
16P2052OV001 ART 9358 NC 6574	33094	0	33094	33094	0
16P2052OV002 ART 9358 NC 6574	2 771 421	1 672 762	1 098 659	1 098 659	0
16P9990A001 ART 9358 NC 6574	70 550	0	70 550	40 000	30 550

ERRATUM AU RAPPORT 2.7 (DIPLE/2016/489)

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 à différents organismes et associations pour mener des actions en faveur de publics en difficulté dans le cadre du logement, approbation d'un avenant 2016 à la Convention cadre sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL) élargi à la téléphonie, approbation du nouveau Protocole d'accord entre le Département et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes et renouvellement de la subvention allouée à l'UDHAJ pour mener son action de réseau en faveur du logement des jeunes

Des erreurs techniques se sont glissées dans le tableau de la Flandre Maritime récapitulant les actions d'accompagnement logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement et dans des propositions faites à la Commission Permanente.

I- Tableau de la Commission Locale du fonds de Solidarité Logement de la Flandre Maritime pour les actions d'accompagnement Logement (Tableau 5)

Les montants indiqués dans la colonne « Solde 2016 » sont erronés en raison d'erreur dans les formules de calcul. Il convient de prendre en compte la nouvelle version du tableau ci-joint.

II- Propositions à la Commission Permanente :

Les montants repris dans les propositions faites à la Commission Permanente concernant l'attribution des subventions à titre de solde pour l'année 2016 pour mener des actions d'accompagnement logement (AL) (alinéa 10) et des actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) sont erronés (alinéa 11).

Il faut donc lire pour ces deux propositions :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à divers opérateurs à titre de solde pour l'année 2016 pour un montant total de 1 720 333,38 € répartis dans le tableau 5 joint en annexe pour mener des actions d'accompagnement logement (AL) au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 à divers opérateurs pour un montant total de 199 707,62 € répartis dans le tableau 6 joint en annexe pour mener des actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) au titre du Fonds de Solidarité Logement.

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h39.

Monsieur PICK est membre du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL 59) et de l'Agence

Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS 59). Monsieur VERFAILLIE est membre du conseil d'administration de l'ADIL 59. Madame BECUE ainsi que Messieurs CABAYE et HOUSSIN sont membres de droit du conseil d'administration de la Mission Emploi Lys-Tourcoing. Monsieur DASSONVILLE est membre de droit du conseil d'administration de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, du conseil d'administration de l'Organisme Social de Logement (OSLO) et du conseil d'administration de l'AIVS 59. Madame CHASSAING est membre du conseil d'administration de « REUSSIR : la Mission Locale de Lille ». Madame SANCHEZ est membre du conseil d'administration de l'Association d'Insertion par le Logement dans le Douaisis - Toits de Vie. Monsieur KANNER est Président d'honneur d'OSLO. Monsieur RINGOT est Président du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gravelines. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame STANIEC-WAVRANT (membre du conseil d'administration de l'AIVS 59) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Mesdames FILLEUL et VANPEENE ainsi que Monsieur BAUDOUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14h57.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 10 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :

I – Concernant :

- le Logement des Jeunes ;
- les actions spécifiques logement hors FSL ;
- le nouveau Protocole d'accord entre le Département et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes et l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 33 094 € à l'UDHAJ ;
- les actions d'accompagnement socio-éducatif au sein

des Résidences Habitat Jeunes – Foyers de Jeunes Travailleurs ;

- les subventions exceptionnelles au titre du logement.

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 25 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

II – Concernant la participation au Fonds de Solidarité Logement des contributeurs d'énergie, eau, téléphonie :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 58 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Contre : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

III – Concernant les Interventions du Fonds de Solidarité Logement :

Abstentions : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 51

Majorité des suffrages exprimés : 26

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 2/7 sont adoptées à la majorité.

Monsieur le Président évoque le dossier du canal Seine Nord Europe et signale que Monsieur Christophe PICARD, Directeur Général des Services, participe aujourd'hui à une réunion technique à ce sujet.

- **Rapports n°s 2/2, 2/3 et 2/4**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente les rapports 2/2, 2/3 et 2/4 qui relèvent de sa délégation.

Concernant le rapport 2/2, Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre les baisses de subventions aux associations « les Amis d'Andy » et Handidanse ».

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que l'association « les Amis d'Andy » fait un travail extraordinaire en direction du monde du handicap et pense qu'il serait intéressant de regarder de plus près les activités de cette association pour continuer à l'aider dans sa démarche.

Madame MANNARINO fait remarquer que ces

associations sont aussi portées au niveau de la Vice-présidence Culture et sont, par ailleurs, accompagnées à chaque fois qu'elles organisent des manifestations.

Monsieur BEAUCHAMP constate, malgré l'explication donnée, une baisse de la subvention et souligne l'intérêt à encourager le travail des associations.

Madame MANNARINO revient sur ces deux associations qu'elle connaît très bien et salue la pertinence de leurs actions.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absente : Anne VANPEENE

DOSAA/2016/520**OBJET :**

SOUTIEN AUX PARTENAIRES AYANT APORTE UNE REPONSE INNOVANTE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL « LIEN SOCIAL ET LIEUX DE VIE ADAPTES » EN FAVEUR DES PERSONNES EN PERTES D'AUTONOMIE

Dans le cadre de la délibération du 17 décembre 2015, le Conseil Départemental du Nord s'est engagé à mieux cibler son soutien aux personnes en perte d'autonomie. Ces engagements visent à permettre aux nordistes de rester « acteurs de leur avenir », de contribuer à la vie citoyenne, de choisir leurs lieux de vie, dans une démarche globale de prévention de la perte d'autonomie (orientation 3 de la délibération du 17 décembre 2015).

A cet effet, le Département du Nord a souhaité repenser son soutien financier aux acteurs œuvrant dans le champ de l'autonomie en cohérence avec les besoins et les spécificités des territoires.

Le lancement de l'appel à projets « *Lien social et lieux de vie adaptés* » traduit cette volonté, portée lors des Printemps de l'autonomie d'engager des actions préventives contribuant à préserver le « capital autonomie » des personnes. Cette responsabilité du Département, confortée par la loi du 28 décembre 2015, s'est traduite par des projets visant à lutter contre l'isolement et à réduire ainsi les facteurs de risque grâce à l'émergence d'un environnement bienveillant.

En fixant de tels objectifs, cet appel à projets est conçu comme un levier visant à favoriser l'émergence de réponses innovantes à des besoins prioritaires pour les nordistes en perte d'autonomie.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'apporter un

soutien financier départemental aux acteurs suivants :

- L'association « La passerelle - Le Grand Mix » pour son projet de chorale pop rock seniors « Grand Mix Académie Seniors » ;
- Le centre communal d'action sociale de Valenciennes pour son projet « Le logement social de demain de la personne âgée » ;
- La plateforme de santé TREFLES pour son projet « Accompagnement des personnes âgées isolées par les bénévoles formés » ;
- L'association « Wimoov » pour son projet « la mobilité des seniors » ;
- L'association du Centre Féron Vrau pour son projet de « Création d'une plateforme numérique : la SCALAA – Solidarité Citoyenne d'Aide Locale Aux Aidants » ;
- L'association « Les amis d'Andy » pour son projet « La MusAndyque » ;
- L'association « Handidanse » pour son projet de « développement des ateliers et cours Handidanse » ;
- L'Union Départementale des Associations Familiales du Nord pour son projet « Familles gouvernantes ».

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention aux associations présentées et reprises dans le tableau ci-joint pour un montant total de 115 139 € dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type jointe au rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante aux articles 9352 et 9353, aux natures comptables 6574 et 65737 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P3029CFDS	3347622	3243548.99	104073.01	68600	35473.01
16P3028CFDS	613776	567236,82	46539.18	46539	0.18

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h59. 64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et VERFAILLIE.

Ils ont également été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL qui avait, ensuite, quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Mesdames ARLABOSSE et LECHNER ainsi que Messieurs HIRAUX, RENAUD et VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Messieurs BRICOUT et MANIER, porteurs respectivement des pouvoirs de Mesdames BOISSEAUX et STANIEC-WAVRANT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 15h05.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

I – Concernant l’attribution de subventions aux associations présentées et reprises dans le tableau à l’exception des associations « les Amis d’Andy » et « Handidanse »:

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 71 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Ces propositions du rapport n° 2/2 sont adoptées à l’unanimité.

II – Concernant l’attribution de subventions aux associations « les Amis d’Andy » et « Handidanse »:

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 62 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen),

Contre : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions du rapport n° 2/2 sont adoptées à la majorité.

N° 2.3**DOSAA/2016/557****OBJET :**

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE ET AU FINANCEMENT D'UNE PLATEFORME DE REPIT ET D'AIDE AUX AIDANTS POUR PERSONNES AGEES ALZHEIMER « LA MAISON D'ALOÏS » A BERGUES, CO-PORTEE PAR L'ASSOCIATION CLAIREFONTAINE ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES A HANDICAP MOTEUR (APAHM)

L’impact de la maladie d’Alzheimer sur les proches et en particulier la famille des personnes malades est une caractéristique essentielle de cette affection et a été à l’origine du développement du concept de « répit » pour les aidants. En effet, si la relation d’aide peut être source de satisfaction et de gratification, elle a aussi bien souvent comme conséquence la détérioration de l’état de santé et de la qualité de vie des proches de la personne malade.

L’un des axes forts du plan Alzheimer 2008-2012 est d’apporter un soutien accru aux aidants familiaux. Dans cette perspective la mesure n° 1 du plan a pour objectif d’offrir « sur chaque territoire une palette diversifiée de dispositifs de répit correspondant aux besoins des patients

et aux attentes des aidants, garantissant l’accessibilité à ces structures ».

Le schéma départemental personnes âgées, adopté par l’assemblée départementale le 26 mars 2012, a relevé une problématique sur ce domaine et a souhaité accompagner le développement de plates-formes de répit et d’aide aux aidants sur le département, poursuivant l’objectif de 8 plates-formes au total et correspondant à une plate-forme par direction territoriale. Cet objectif a pour but de poursuivre les efforts du Département dans sa politique de soutien à domicile des personnes âgées et accompagne ses efforts dans le développement de l’accueil de jour pour malades Alzheimer.

Les plates-formes d’accompagnement et de répit doivent permettre un développement de l’activité et une réorientation sans équivoque des missions de l’accueil de jour vers un objectif de maintien à domicile.

La notion de répit peut se définir comme la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d’une personne dépendante dans le but de permettre un soulagement de son aidant principal et ainsi d’éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que le maintien à domicile de la personne malade. Cet accompagnement a aussi pour but de prévenir les risques de maltraitance.

Les plates-formes de répit et d’aide aux aidants bénéficient d’une dotation de fonctionnement de 100 000 € par an de l’Agence Régionale de Santé. Le Département accompagne ce dispositif depuis 2012 à hauteur de 40 000 € dans l’objectif de développer les plateformes et répondre aux besoins.

En 2016, 7 plateformes de répit et d’aide aux aidants sur l’objectif total de 8 sont financées par le Département dans chacune des directions territoriales. Le financement de la dernière plateforme de répit située dans la DT Avesnois sera prévu en 2017, sous réserve de son évaluation.

En application du traité de fusion-absorption signé le 21 avril 2016 par l’Association pour la Promotion d’Actions pour les Personnes Agées ou Dépendantes (APAPAD) et l’APAHM, impliquant le transfert des autorisations de l’APAPAD au profit de l’APAHM, la convention annexée au rapport modifie la convention initiale du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre et au financement d’une plateforme de répit et d’aide aux aidants pour personnes âgées Alzheimer, « La Maison d’Aloïs » à Bergues, co-portée par l’association Clairefontaine et l’APAPAD, au profit du nouveau co-porteur, l’APAHM.

Je propose à la Commission Permanente,

- d’attribuer une subvention à l’APAHM d’un montant total de 40 000 € ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée au rapport ;

- d'imputer la dépense correspondante soit 40 000 € à l'article 9353 nature comptable 6574 du budget

départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P3029CFDS	280000	80000	200000	40000	160000

N° 2.4

DOSAA/2016/458

OBJET :

CONVENTIONS NOMINATIVES DE PRISE EN CHARGE DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN D'ETABLISSEMENTS SITUES EN BELGIQUE

Le Département du Nord a passé avec certains établissements belges une convention cadre permettant la prise en charge de personnes adultes en situation de handicap et représentant 554 places non nominatives.

Pour les établissements belges non éligibles à une convention cadre, le renouvellement des conventions nominatives perdure jusqu'au départ de la personne en situation de handicap prise en charge. Seuls les relais concernant des personnes adultes en situation de handicap maintenues dans les établissements enfance au titre de l'amendement Creton feront l'objet d'une nouvelle convention.

180 personnes font actuellement l'objet d'une convention individuelle.

Ces établissements belges accueillent :

- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par la Caisse d'Assurance Maladie jusqu'à l'âge de 20 ans,
- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par les organismes de l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à l'âge de 21 ans,
- des adultes en situation de handicap.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente la personne soit vers un foyer d'hébergement ou un foyer occupationnel, de compétence départementale, soit vers une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.), de compétence Etat, soit vers un foyer d'accueil médicalisé de compétence conjointe.

Les personnes en situation de handicap peuvent ensuite être accueillies en Belgique sous réserve de dérogation.

Dans les établissements non éligibles à une convention cadre, il est nécessaire, pour prendre en charge au titre de l'Aide Sociale le prix de journée du foyer, de prévoir une convention individuelle.

Ces dérogations entrent depuis peu dans un cadre national de gestion des situations complexes en lien avec les services des ARS. Toute solution d'accompagnement sur le territoire national doit au préalable avoir été

proposée. Le placement en Belgique demeure dérogatoire. Le Département du Nord s'est toujours inscrit dans ce cadre.

Aussi, les conventions nominatives faisant l'objet d'un passage en commission permanente seront adoptées suivant les modalités de la convention type ci-jointe en annexe.

Un tableau récapitulatif, distinguant d'une part les nouvelles conventions individuelles et d'autre part les renouvellements de conventions individuelles, est joint en annexe de ce rapport. Il reprend pour chaque établissement :

- l'établissement d'accueil,
- l'adresse de l'établissement,
- l'orientation de la CDAPH,
- la spécificité de l'accueil,
- le prix de journée,
- le nom de la personne,
- les dates de début et de fin de validité de la convention.

En conséquence, je propose à la Commission Permanente :

- d'adopter la convention nominative type selon le modèle joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les foyers belges pour la prise en charge des frais de séjour des personnes désignées (cf. tableau des autorisations de placements joint en annexe) ;
- d'imputer les crédits nécessaires au financement de cette dépense à l'article 9352 nature comptable 65242 du budget départemental de l'exercice 2016.

PRISE DE DECISION

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h59. 64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et VERFAILLIE.

Ils ont également été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL qui avait, ensuite, quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Mesdames ARLABOSSE et LECHNER ainsi que Messieurs HIRAUX, RENAUD et VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la

salle préalablement à la prise de décision.

Messieurs BRICOUT et MANIER, porteurs respectivement des pouvoirs de Mesdames BOISSEAUX et STANIEC-WAVRANT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Les propositions des rapports n^{os} 2/3 et 2/4 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• **Rapport n° 2/5**

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, présente le rapport 2/5 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absentes excusées : Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Absents : Martine ARLABOSSE, Guy BRICOUT, Martine FILLEUL, Mickaël HIRAUX, Alexandra LECHNER, Didier MANIER, Eric RENAUD, Roger VICOT

N° 2.5

DEFJ/2016/514

OBJET :

CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE AVEC LES CPAM POUR L'INSTRUCTION ET LE SUIVI DES DOSSIERS DES JEUNES RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Conformément à la loi du 27 juillet 1999, les enfants pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) peuvent être affiliés de façon autonome au régime d'assurance maladie.

Il est proposé de renforcer la coordination entre les 4 Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord et le Département dans l'intérêt des bénéficiaires.

Il s'agit de :

- faciliter l'instruction des dossiers relatifs à l'ouverture des droits des jeunes relevant de l'ASE, en proposant la désignation d'interlocuteurs dédiés dans chacune des institution et en mobilisant les moyens dématérialisés adaptés propres à sécuriser les échanges de données et à raccourcir les délais d'instruction,
- proposer aux jeunes pris en charge à l'ASE, notamment aux futurs majeurs, un accès à l'examen périodique de santé (examen de prévention) réalisé par les centres d'examen de santé,
- faire bénéficier les jeunes pris en charge à l'ASE des actions d'éducation à la santé prévues par les caisses pour chaque tranches d'âge concernées,
- informer les jeunes des démarches relatives aux droits.

Une évaluation partenariale régulière du dispositif a été prévue par la définition conjointe d'indicateurs de suivi.

En conséquence, je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les quatre caisses primaires d'assurance maladie du Nord.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h10.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame VANPEENE.

Monsieur DETAVERNIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 2/5 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2/8

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport 2/8 qui relève de sa délégation.

Madame Virginie VARLET indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre les subventions à la baisse qui concernent donc l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance), les Postes Prévention Jeunesse, les postes d'Animation d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions, les Loisirs des Jeunes dans le Nord et les Crédits Spécifiques.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste, Republicain, Citoyen et Apparentés votera également contre les baisses de subventions.

Monsieur le Président souligne un addendum au rapport 2/8, relatif à un tableau des répartitions financières proposées pour les missions locales pour l'année 2016.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Dany WATTEBLED, Joël

WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absente excusée : Anne-Sophie BOISSEAUX

Absents : Guy BRICOUT, Jean-Luc DETAVERNIER, Martine FILLEUL, Mickaël HIRAU X, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Roger VICOT

N° 2.8

DEFJ/2016/513

OBJET :

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE PREVENTION JEUNESSE ET DE LA PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la Politique Prévention Jeunesse et de la Prévention et Protection de l'Enfance, les associations ci-dessous ont présenté des demandes de subventions précisées dans les fiches annexées au présent rapport, au titre du fonctionnement :

- l'UDAF pour son action d'accompagnement, de défense, d'information, d'orientation des familles dans leur démarche auprès des professionnels et des pouvoirs publics ;
- l'ADEPAPE pour son aide à l'insertion sociale et à l'entrée dans la vie adulte des personnes confiées ou ayant été confiées au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- le service Entr'Actes de l'association ITINERAIRES pour sa démarche d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs en situation de prostitution sur la Métropole Lilloise ;
- l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour la mobilisation d'étudiants dans les actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté ;
- l'UDAF 59 dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour une action de parrainage de proximité ;
- l'association « les Potes en Ciel » dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour la poursuite des actions menées par le café des enfants ;

- le centre social « Albert Jacquard » dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour poursuivre la mise en œuvre de son projet jeunesse ;
- l'association « Ecole des Grands Parents Européens Nord », dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour le développement du lien intergénérationnel ;
- les associations et communes dans le cadre du financement des 33 Postes Prévention Jeunesse dont l'action vise à prévenir la marginalisation et favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes âgés de 11 à 25 ans – versement du solde 2016 ;
- les centres sociaux dans le cadre du financement des 126 postes d'Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE) dont les missions sont exercées dans les centres sociaux en direction du public jeune âgé de 11 à 25 ans – versement du solde 2016 ;
- les 112 associations et centres sociaux dans le cadre des Loisirs des Jeunes dans le Nord ;
- les 17 Missions Locales du Nord pour le soutien et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du RSA, ou éligibles au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes ;
- les 14 associations et communes dans le cadre de crédits spécifiques visant à soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en cofinçant des actions mises en place pour des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté ;
- la mise en place d'un service d'Evaluation et de Mise à l'Abri (EMA) dans le cadre d'un partenariat spécifique entre le Département et la PJJ, à titre gracieux.

Je propose à la commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations présentées et reprises dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 3 616 054 € en 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions annexées au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au titre du budget départemental de l'exercice 2016, aux articles 93561, 9351, 9358 et 93564, natures comptables 65734, 65737, 65735 et 6574.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P755 CFDS - 9351	8 568 869.41	6 018 869.40	2 550 000	1 659 973.67	890 026.33
16p2023 CFDS - 9351	350 000	0	350 000	285722	64 278
16P2024	88000	58 320	29 680	26500	3180
16 P3009 CFDS-93564	2 394 638	1 051 019	1 343 619	1 162 233	181 386
16p0058OV001 - 9351	497 700	104 000	393 700	15 000	378 700
16 p 0032 OV 001- 9351	3 247 500	2 447 500	800 000	150 000	650 000
16p0146OV 001-9351	3 570 000	1 150 000	2 420 000	40 000	2 380 000
16 P 865 OV 017- 9351	848 822.97	784 932.27	63 890.70	45 000	18 890.70
16P2032 CFDS - 9351	290 427.7	0	290 427.7	231 625	58 802.7

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h10.

Madame ARLABOSSE est membre du conseil d'administration de l'association « Entreprendre Ensemble » Mission Locale de Dunkerque, du conseil d'administration de l'Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux. Madame CHASSAING est membre du conseil d'administration de l'Alliance pour l'Emploi et la Solidarité, du conseil d'administration de l'association ALPES et du conseil d'administration de « REUSSIR : la Mission Locale de

Lille ». Madame DEPELCHIN est membre du conseil d'administration de la Mission Locale de Flandre Intérieure. Madame DEZITTER est Présidente du centre socio culturel « Le Nouvel Air ». Madame LABADENS est membre du conseil d'administration de Cambrésis Emploi Mission Locale. Madame LEYS est membre du conseil d'administration de la Mission Locale du Pévèle Mélantois Carembault. Madame MANNARINO est membre du conseil d'administration de l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes. Madame SANCHEZ est membre du conseil d'administration de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes dans le Douaisis et du conseil

d'administration de l'Association d'Insertion par le Logement dans le Douaisis. Madame ZOUGGAGH est membre du conseil d'administration de la Mission Locale de Roubaix. Mesdames MARCHYLLIE et VARLET sont salariées de l'association ADUGES.

Monsieur CHRISTOPHE est membre du conseil d'administration de la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme. Monsieur DASSONVILLE est maire d'Halluin et membre du conseil d'administration de la « Maison pour Tous » d'Halluin. Monsieur LENQUETTE est membre du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois.

Madame COTTENYE est adjointe au maire de la commune de Hem. Madame DEL PIERO est conseillère municipale de la commune de Jeumont. Madame DUHAMEL est maire de la commune de Bruay-sur-Escout. Madame LUCAS est maire de la commune de Guesnain. Madame MASQUELIER est conseillère municipale de la commune de Loos. Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. Monsieur MARCHAND est maire de la commune d'Hellemmes. Monsieur VANDEWALLE est conseiller municipal de la commune de Coudekerque-Branche.

En raison de ces fonctions, chacun d'eux ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI ainsi que Messieurs RAGAZZO et RINGOT avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames DEL PIERO, VARLET et Monsieur VANDEWALLE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BRIDOUX (conseillère municipale de Sille-Noble), TONNERRE (membre du conseil d'administration de l'association « Avenir Jeunesse » Mission Locale de Wattrelos/Leers) ainsi que Monsieur WAYMEL (membre du conseil d'administration de la Mission Locale des Weppes) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs DASSONVILLE, DELANNOY et GOSSET. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame CIETERS (membre du conseil d'administration de la Mission Locale du Pévèle Mélantois Carembault) avait donné pouvoir Madame LEYS.

Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

38 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Madame STANIEC-WAVRANT).

Mesdames FREMAUX et OSSON (porteur du pouvoir de Monsieur GADAUT), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15h13.

Au moment du vote, 37 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absent sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 22 (En raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 42 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :

En ce qui concerne les propositions de subventions en baisse :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 42

Majorité des suffrages exprimés : 22

Pour : 28 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 14 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions du rapport n° 2/8 sont adoptées à la majorité.

En ce qui concerne les autres propositions :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 42

Majorité des suffrages exprimés : 22

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Ces propositions du rapport n° 2/8 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• Rapports n°s 3/1, 3/2 et 3/3

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente les rapports 3/1, 3/2 et 3/3 qui relèvent de sa délégation.

Intervenant sur le rapport 3/3 (Attribution de subventions aux associations suivantes : Centre Régional d'Information des Jeunes, Ligue de l'Enseignement du Nord, Fédération des Mères pour la Paix), Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite savoir si les subventions ont baissé par rapport à l'année 2014.

Madame Joëlle COTTENYE répond qu'elle va

s'informer des éléments demandés.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre le rapport 3/2 relatif au Projet Educatif Départemental du Collégien car il considère que cette politique est mauvaise et ne souhaite pas la cautionner.

Madame Virginie VARLET signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement les rapports 3/1, 3/2 et 3/3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPÉLCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Dany WATTEBLÉ, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Jean-Luc DETAVERNIER, Eric RENAUD, Roger VICOT

N° 3.1

DESC/2016/469

OBJET :

**DISPOSITIF « SUBVENTION D'INVESTISSEMENT » AUX COLLEGES PUBLICS - ANNEE 2016 (I)
RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION DE/2016/181 DU 13 JUIN 2016 (II)**

I. Par délibérations en date du 14 octobre 2013 et du 16 décembre 2014, le Conseil Départemental a décidé de créer le dispositif « subvention d'investissement » en remplacement du FRMC (Fonds Renouvellement Matériel des collèges).

Ce dispositif consiste à verser une subvention d'un montant annuel maximal de 2 000 € aux collèges qui ont un projet d'équipement, dès lors qu'ils répondent à un appel à projet lancé une fois par an.

L'année 2015 a été la première année de mise en œuvre de cette nouvelle politique. 175 collèges ont répondu à l'appel à projet soit un taux de retour de 87 %. Un montant de 346 042 € a été réparti entre les collèges concernés fin novembre 2015, avec l'obligation pour ceux-ci de justifier la dépense de cette subvention d'investissement avant le 28 février 2016.

A défaut, il était prévu qu'un titre de recette soit émis à l'encontre du collège.

Un premier bilan financier a été réalisé début mars 2016 et, en application stricte des conditions initialement fixées, 94 collèges devaient rembourser cette subvention, pour un montant total de 164 115,04 €. Toutefois, les situations de ces collèges doivent être précisées.

Ainsi, sur ces 94 collèges, 36 collèges ont transmis leurs factures peu après le délai fixé, 7 collèges ont respecté les délais, mais les factures sont inférieures au montant de la subvention et le montant du titre de recettes à émettre est inférieur à 100 €, 4 collèges ont respecté les délais mais les factures transmises étaient inférieures aux montants de 2 000 € versés et enfin, seuls 47 d'entre eux n'ont jamais transmis de factures.

Au regard de ces éléments, il est proposé, à titre exceptionnel :

- pour les établissements pouvant justifier de l'utilisation de la subvention, d'accorder une prolongation de délai, ce qui permettra de prendre en compte les factures arrivées au-delà du délai initialement indiqué (28 février 2016). Il n'y aura donc pas d'émission de titres de recettes pour les 36 collèges concernés, ce qui représente un montant de 70 686,01 €,
- pour les établissements ayant un reliquat inférieur ou égal à 100 €, d'émettre les titres de recettes puis les admettre ensuite en non valeur. 7 collèges sont concernés pour un montant total de 249,92 €. Cette

dérogation aux principes établis dans la délibération DIRFI/2009/236 et aux articles L1611-5 et D1611-1 du Code général des Collectivités Territoriales qui fixent le seuil minima d'émission des titres de recettes à 5 €, est faite dans le cadre d'une soupçse d'utilisation laissée aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL),

- pour les 4 collèges qui ont respecté les délais, et dont les factures transmises étaient inférieures au montant de la subvention qui leur a été attribuée, d'émettre des titres de recettes pour un montant total de 825,94 €,
- pour les 47 collèges n'ayant pas transmis de justificatifs de la dépense, d'émettre des titres de recettes correspondants pour un montant total de 92 353,17 €.

Pour 2016, l'Assemblée Départementale a décidé de reconduire le dispositif par délibération en date du 13 avril 2016, en y consacrant la somme de 400 000 €.

L'appel à projet a été lancé le 8 juillet 2016 pour un retour avant le 26 août 2016. 199 collèges ont sollicité une subvention, soit 24 de plus que l'an passé et un taux de retour de 98,5 %. Le montant global des équipements représente 391 349,58 € réparti de la façon suivante :

- 261 886,64 € pour les équipements liés aux besoins des collégiens (microscopes, loupes binoculaires, tapis d'EPS...),
- 29 857,34 € pour les équipements liés aux besoins des personnels de direction (ordinateur portable, vidéoprojecteur, scanner, destructeur de documents...),
- 99 605,60 € pour les équipements correspondant au cumul des deux.

Parmi les besoins exprimés par les établissements, des équipements peuvent être achetés directement par le Département dans le cadre des marchés à bons de commande qu'il passe régulièrement (mobilier ou matériel informatique pour les collégiens). Dans ce cas, le montant de la subvention potentielle (2 000 €) sera réduit du montant de la dépense supportée par le Département.

Aussi, est-il proposé à la Commission de valider pour les 199 collèges, le montant des subventions à hauteur de 391 349,58 €. La subvention, déduction faite du montant des équipements achetés directement par le Département, sera mandatée sur le compte du collège. A défaut de transmission du justificatif de l'utilisation de la subvention avant le 30 avril 2017, un titre de recette pourra être émis.

Cette dépense sera inscrite sur le programme investissement 12P2168 du Budget Départemental 2016 (Opération 16P2168OA002 - Imputation 2041781/91221).

II. Par délibération DE/2016/181 du 13 juin 2016, le Conseil Départemental a décidé la fixation des taux de recouvrement du Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH).

Néanmoins, une erreur matérielle a été constatée. En effet, la formulation indiquée dans la décision votée : « qui n'est pas engagé dans une démarche d'approvisionnement local » n'a pas lieu d'être. Dans les faits, cette décision visait tous les collèges, même ceux engagés dans la démarche de l'approvisionnement local, qui sont soumis au taux de reversement du RCFDH. Il convient dès lors de modifier la délibération correspondante.

Je propose à la Commission Permanente :

- de prendre en compte, à titre exceptionnel, les factures transmises au-delà du 28 février 2016 justifiant l'utilisation de la subvention d'équipement attribuée par délibération du conseil départemental DE/2015/793 lors de sa réunion du 12 octobre 2015 pour l'achat de matériel, pour les 36 collèges repris dans le tableau 1 en annexe, représentant un montant total de 70 686,01 €,
- d'autoriser l'émission des titres de recettes pour le recouvrement des crédits inférieurs ou égal à 100 € correspondants aux reliquats sur le montant de la subvention d'équipement attribuée par délibération DE/2015/793, et, à titre exceptionnel, les admettre en non valeur pour les 7 collèges repris dans le tableau 2 en annexe, représentant un montant total de 249,92 €,
- d'autoriser l'émission des titres de recettes pour le recouvrement des reliquats de la subvention d'équipement attribuée par délibération DE/2015/793, pour les 4 collèges repris dans le tableau 3 en annexe ayant transmis des factures d'un montant inférieur au montant de la subvention attribuée, représentant un montant total de 825,94 €,
- d'autoriser l'émission des titres de recettes pour le recouvrement des subventions d'équipement attribuées par délibération DE/2015/793, non utilisées par les 47 collèges repris dans le tableau 4 en annexe n'ayant pas transmis de justificatifs de dépenses, représentant un montant total de 92 353,17 €,
- de décider l'attribution d'une subvention d'investissement 2016 pour les collèges publics qui ont répondu à l'appel à projet dans les délais impartis, dans la limite de 2 000 €, selon le tableau repris en annexe, déduction faite du montant des équipements ou matériels achetés directement par le Département,
- d'autoriser l'émission de titres de recettes dès lors que les justificatifs des dépenses ne seraient pas transmis avant le 30 avril 2017 (sur le compte 2041781) dans la limite des 2 000 € versés, et, le cas échéant, admettre en non valeur les titres inférieurs ou égal à 100 €,
- dans la délibération n° DE/2016/181 du 13 juin 2016, le 4^{ème} paragraphe est remplacé par le texte ci-après :

- de fixer le taux de reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH) :
 - à 22,5 % des produits encaissés par le collège, pour le reversement au Département des

- dépenses correspondant aux charges de personnel, lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège,
 - à 10 % des produits encaissés par le collège, lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
12P2168	400 000	0	400 000	391 349.58	8 650.42
12P2168 RECETTE	0	0	0	93 179.11	93 179.11

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 14.

Mesdames DEL PIERO, DEROEUX, DESCAMPS-PLOUVIER, FERNANDEZ, LABADENS, LECHNER, LEYS, OSSON, SANCHEZ, VARLET et ZOUGGAGH ainsi que Messieurs BRICOUT, CABAYE, DECAGNY, DELANNOY, DRIEUX, DULIEU, FICHEUX, HENNO, HIRAU, HOUSSIN et PICK sont respectivement membres titulaires des conseils d'administration des collèges Eugène Thomas à Jeumont, Moulin Blanc à Saint-Amand-les-Eaux, Maxime Deyts à Bailleul, Jules Verne à Grande Synthe, Paul Duez à Cambrai, Henri Matisse à Lille, Voltaire à Wattignies, Alphonse Daudet à Leers, André Malraux à Lambres-lez-Douai, Guillemot à Dunkerque, Théodore Monod à Roubaix, Jacques Prévert à Caudry, Marie Curie à Tourcoing, Ernest Coutelle à Maubeuge, Maurice Schumann à Pecquencourt, Jacques Prévert à Masnières, Paul Langevin à Trith-Saint-Léger, Henri Durez à Estaires, Jean Moulin à Saint-André-lez-Lille, Camille Claudel à Fourmies, Philippe de Comynnes à Comines, Albert Samain à Roubaix.

Madame COEVET est membre titulaire du conseil d'administration des collèges Boris Vian à Croix et Raymond Devos à Hem.

Madame VANPEENE est membre titulaire du conseil d'administration des collèges du Looweg à Crochte et Lamartine à Hondschoote.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est membre titulaire du conseil d'administration des collèges de l'Ostrevant à Bouchain et Félicien Joly à Escaudain.

Monsieur DUSART est membre titulaire du conseil d'administration des collèges Charles Eisen et Watteau à Valenciennes.

Monsieur LENQUETTE est membre titulaire du conseil d'administration des collèges Jean Zay à Escautpont et Saint Exupéry à Onnaing.

Monsieur MONNET est membre titulaire du conseil d'administration des collèges Simone Veil à Cappelle-en-Pévèle et Théodore Monod à Lesquin.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames BRIDOUX et CIETERS, ainsi que Messieurs GADAUT, KANNER, RAGAZZO avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur

DELANNOY ainsi qu'à Madame LEYS, OSSON, FERNANDEZ et VARLET. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BOISSEAU (membre titulaire du conseil d'administration du collège Jean Moulin à Iwuy), BRED (membre titulaire du conseil d'administration du collège Jean Lemaire de Belges à Bavay), QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI (membre titulaire du conseil d'administration du collège Docteur Schaffner à Roost-Warendin), STANIEC-WAVRANT (membre titulaire du conseil d'administration du collège Louise Michel à Lille) et TONNERRE (membre titulaire du conseil d'administration du collège Jules Verne à Neuville-en-Ferrain) ainsi que Messieurs LEFEBVRE (membre titulaire du conseil d'administration du collège Bayard à Denain) et WAYMEL (membre titulaire du conseil d'administration du collège Albert Schweitzer à La Bassée) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BRICOUT, BEAUCHAMP, Madame DEL PIERO, Messieurs MANIER, DASSONVILLE, Madame ZAWIEJA-DENIZON et Monsieur GOSSET. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 62.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FILLEUL et FREMAUX ainsi que par Monsieur PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame BORIE).

Mesdames ARLABOSSE et FILLEUL ainsi que Monsieur MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 3/1 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

N° 3.2

DESC/2016/510**OBJET :****PROJET EDUCATIF DEPARTEMENTAL DU COLLEGIEN
(PEDC)****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLEGES
AJUSTEMENTS****DOSSIERS COMPLEMENTAIRES DE CANDIDATURE POUR
LES ANNEES 2016/2019**

Par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil départemental a déterminé de nouvelles orientations et mis en place un appel à candidature pour les 202 collèges publics et 83 collèges privés intitulé Projet Départemental Educatif du Collégien (PEDC).

Cette aide est destinée à soutenir les projets d'établissement en fonction des axes de développement retenus par le chef d'établissement. Un projet pluriannuel de 3 ans à procédure simplifiée est proposé avec un financement annuel.

Les aides attribuées par établissement représentent 15 euros par élève, avec une majoration de 20 euros par élève pour les internats pour les collèges qui ne sont pas en cité mixte.

Pour la période correspondant aux trois prochaines années scolaires, l'appel à projet a été lancé auprès des établissements dans le courant du mois de mai 2016. Dans le temps imparti, 296 établissements scolaires ont répondu à l'appel à projets, soit 196 collèges publics et 73 collèges privés, ainsi que 27 lycées professionnels publics et privés.

En complément des premiers projets éligibles validés par le Conseil départemental le 26 septembre 2016, afin de ne pas pénaliser les collèges pour de simples raisons de délais, il est proposé d'accepter, après instruction, la « seconde vague » de projets ainsi déposés.

Six collèges publics ont déposé leur projet ; 9 collèges privés ont également candidaté. Les 15 projets déposés représentent un montant global de 76 786 € pour l'année scolaire 2016-2017 dont 30 714 € au titre de l'année 2016.

Le détail figure en annexe.

Par ailleurs, il est proposé un ajustement pour l'attribution d'une subvention au Collège Dupleix de LANDRECIES et au Collège Guillaume Budé de MAUBEUGE, dans le cadre du PEDC pour l'année scolaire 2016/2017. Dans le tableau récapitulatif des projets déposés au titre de l'année 2016/2017 – Collèges publics, annexé à la délibération DESC/2016/454 du Conseil Départemental du 26/09/2016, une erreur matérielle a été constatée. En effet, le Collège Dupleix a sollicité 9 045 € et le montant attribué est de 9 045 € et non 9 745 € comme indiqué ; le Collège Guillaume Budé a sollicité 7 230 € et non 6590 € comme indiqué et a reçu un avis favorable pour un montant de 7 230 €. Les montants corrigés sont repris dans le tableau annexé au présent rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- de se prononcer sur l'attribution des subventions selon les propositions reprises dans les tableaux ci-joint,
- d'autoriser la correction des erreurs matérielles constatées pour l'attribution de subventions aux collèges de LANDRECIES et de MAUBEUGE dans la délibération DESC/2016/454 du Conseil Départemental du 26/09/2016, relative au PEDC 2016-2017, conformément aux montants repris dans le tableau ci-joint,
- de m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- d'imputer les paiements des subventions PEDC au programme EDUC11P3008.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
12P3008CFDS	943 906	767 047	176 859	30 714	146 145

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 14. 59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FILLEUL, FREMAUX, LECHNER et OSSON (porteuse du pouvoir de Monsieur GADAUT) ainsi que par Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Madame BOISSEAUX), HIRAUX et PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame BORIE).

Monsieur HENNO, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE.

Mesdames ARLABOSSE et FILLEUL, présentes à

l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Madame STANIEC-WAVRANT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 20.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Contre : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 3/2 sont adoptées à la majorité.

N° 3.3**DESC/2016/488****OBJET :**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUIVANTES : CENTRE REGIONAL D'INFORMATION DES JEUNES, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU NORD, FEDERATION DES MERES POUR LA PAIX

Au titre de ses politiques en faveur de la Jeunesse, le Département peut accorder des subventions aux associations partenaires de la Collectivité. A ce titre, trois dossiers sont présentés ci-après :

Le Centre Régional d'Information des Jeunes (CRIJ) est la tête de réseau de l'information jeunesse et anime un réseau territorial de 48 structures (Point Information Jeunesse (PIJ) dans le Nord). En 2015, 200 000 jeunes y ont été accueillis.

Le CRIJ coordonne l'organisation des forums job pour l'emploi, édite des guides en matière de logement, de volontariat (service civique), forme les animateurs des PIJ et anime le réseau départemental.

Partenaire de la plate-forme de stage de 3^{ème} depuis sa conception, le CRIJ accompagne les élèves dans leur recherche de stage. Il contribue à améliorer l'orientation des collégiens et conçoit des outils (guide de métiers) facilitant l'accès aux stages d'observation. Il met en place dans les collèges qui le souhaitent des ateliers permettant d'aider les collégiens à rédiger leur CV et leur lettre de motivation. Une expérimentation de la démarche a été faite sur les territoires du Douaisis et du Cambrasis en 2015-2016.

Il est proposé de reconduire l'aide accordée en 2015 pour l'année 2016, dans le cadre d'un conventionnement établi entre le Département et la structure, soit 20 000 €.

La Ligue de l'Enseignement du Nord promeut le réseau départemental des Juniors Associations dans le Nord. Ce dispositif original permet à des mineurs de se constituer en association. L'association est tutorée par un adulte, notamment pour des questions de responsabilité financière.

Les Juniors Associations permettent aux jeunes concernés de faire un apprentissage collectif de leur

engagement : tous les domaines de l'utilité sociale sont concernés (citoyenneté, sport, culture, solidarité, humanitaire).

De nombreuses associations sont constituées au sein des collèges, encouragées dans leur prise d'initiative par les établissements scolaires.

Le Nord est le département qui se signale en France par le plus grand nombre d'associations repérées (50). 500 jeunes sont adhérents.

Une subvention à hauteur de 15 000 € est sollicitée par la Ligue.

Il est proposé d'accorder une aide de 15 000 € pour l'année 2016 à la structure.

La Fédération des Mères pour la Paix est une association dont l'objet est de promouvoir la paix et de soutenir les femmes dans les situations de guerre et de conflit, de contribuer à l'égalité hommes/femmes en intervenant au sein des collèges sur des objectifs d'éducation morale et citoyenne. Elle a déjà été financée par le Département en 2001. Des personnalités témoignent de leur parcours remarquable auprès des collégiens. Des expositions sont réalisées par les bénévoles avec les élèves sensibilisés.

Les collèges des Métropoles lilloise et dunkerquoise sont concernés pour une dizaine d'entre eux.

Un jury départemental désignera la « femme de la paix 2016 » en mars 2017 avec l'ensemble des collèges y ayant participé.

Cette association de bénévoles favorise l'éducation à la citoyenneté des jeunes collégiens. Une subvention à hauteur de 3 800 € a été sollicitée auprès du Département.

Il est proposé d'accorder, une subvention de 3 800 € à l'association, pour l'année 2016.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € au CRIJ pour l'année 2016,
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Nord pour l'année 2016,
- d'attribuer une subvention de 3 800 € à l'association Fédération des Mères pour la Paix pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions jointes avec le CRIJ et la ligue de l'Enseignement du Nord, pour l'année 2016,
- d'imputer cette dépense sur le programme ENFJ12P2207, opération 16P2207OA001 au titre des politiques jeunesse, du budget départemental 2016 où les crédits sont disponibles.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P2207CFDS	101 000	0	101 000	38 800	62 200

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 14.

Madame BECUE est membre de droit du conseil d'administration du Centre Régional d'Information des Jeunes. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FILLEUL, FREMAUX, LECHNER et OSSON (porteuse du pouvoir de Monsieur GADAUT) ainsi que par Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Madame BOISSEAUX), HIRAUX et PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame BORIE).

Monsieur HENNO, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE.

Mesdames ARLABOSSE et FILLEUL, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Madame STANIEC-WAVRANT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 20.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 7

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 3/3 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

- **Rapports n°s 4/1 à 4/4**

M. Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, présente les rapports relevant de sa délégation.

Concernant le rapport n° 4/4, Monsieur Jean-Claude DULIEU informe les Conseillers Départementaux que certains habitants du Valenciennois constatent que des bus appartenant au réseau Arc-en-Ciel traversent leur commune sans s'arrêter alors qu'aucun bus du Syndicat intercommunal de mobilité organisatrice urbaine du Valenciennois (SIMOUV) ne dessert leur secteur.

Monsieur DULIEU souhaite que le Département organise une rencontre avec le SIMOUV pour mener une réflexion sur le désenclavement de certaines communes et l'isolement des personnes en secteur rural.

Monsieur DECAGNY fait remarquer que si un bus Arc-en-Ciel circule sur une ligne pénétrante, c'est qu'un arrêt est prévu dans les environs. Il indique qu'un échange avec le SIMOUV sur cette thématique est possible.

Monsieur DULIEU souligne la nécessité d'organiser des réunions partenariales en décloisonnant les compétences.

Monsieur le Président indique que l'organisation d'une rencontre avec le SIMOUV ne pose pas de problème.

Monsieur Charles BEAUCHAMP annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendront sur le rapport n° 4/1. Il considère qu'à travers ce transfert de voiries, le Département perd une partie de ses compétences.

Monsieur le Président signale que le transfert de voiries proposé dans le rapport n° 4/1 a fait l'objet de négociations entre la Communauté urbaine de Dunkerque et le Département. Il souligne que cet accord est aussi un moyen d'accorder à cette collectivité une aide supplémentaire dans le cadre de sa politique de transport sur son périmètre.

Considérant les explications fournies par Monsieur le Président, Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres de son groupe voteront favorablement les propositions du rapport n° 4/1.

Concernant le rapport n° 4/4, Monsieur BEAUCHAMP souhaite un vote dissocié sur les trois parties du projet de délibération : un vote favorable sur les propositions relatives aux lignes pénétrantes, un vote contre la fin du

dispositif de gratuité en faveur des collégiens et une abstention sur le reversement de la dotation globale de fonctionnement aux autorités organisatrices de mobilité. Il précise que dans le cas contraire, les membres de son Groupe s'abstiendront sur l'ensemble des propositions du rapport.

Monsieur Frédéric DELANNOY annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront favorablement les quatre projets de délibérations. Il souligne que les membres de son groupe restent néanmoins contre le principe de remise en cause de la gratuité pour les collégiens en milieu urbain.

Monsieur DELANNOY évoque la suppression de quatre arrêts sur une ligne de bus reliant le Douaisis au Valenciennois. Il rappelle la volonté du Département de faciliter le désenclavement de cette partie rurale du Douaisis.

Monsieur POIRET, en sa qualité de Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), rappelle que la CAD souhaite que la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent intègre en globalité le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Dany WATTEBLÉ, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE

donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absente excusée : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Absents : Jean-Luc DETAVERNIER, Martine FILLEUL, Didier MANIER, Roger VICOT

N° 4.1

DV/2016/455

OBJET :

TRANSFERT DE VOIRIES DÉPARTEMENTALES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

En vertu de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les routes départementales peuvent être cédées à l'amiable et sans déclassement préalable à une personne publique, lorsqu'elles sont destinées à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

La délibération fixant les règles de financement des projets routiers prévoit désormais un cadre de négociation financière avec le bloc communal pour envisager ces transferts.

L'intérêt communautaire des routes départementales à transférer

Un certain nombre de routes départementales sont situées au sein de la trame urbaine dense de l'agglomération dunkerquoise. Leur caractère très urbain sera encore plus prononcé à l'issue de la mise en service du réseau de Bus à Haut Niveau de Service souhaité par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui prévoit d'ailleurs d'importants travaux de requalification sur les voiries.

L'accord amiable proposé

Il est proposé de transférer 12,143 kilomètres de routes départementales pour un montant total de 3 000 000 €. Cette proposition respecte le plafond de 250 000 € par kilomètre transféré indiqué dans la délibération sur les règles de cofinancement.

Le transfert du domaine public routier départemental dans le domaine public routier communautaire deviendra effectif à l'issue du dépôt en Préfecture des délibérations correspondantes et de la procédure d'affichage et du versement complet de la compensation. La compensation à verser par le Département pourra faire l'objet de plusieurs versements, le solde étant versé au plus tard en 2017.

Le domaine routier départemental transféré est défini en annexe.

Régularisation d'emprises

Il est également proposé de confirmer le statut communautaire effectif de certaines emprises. Les régularisations proposées sont reprises dans le tableau joint en annexe.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- approuver le transfert en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public communautaire de la Communauté Urbaine de

Dunkerque, des routes et ouvrages, repris en annexe du présent rapport, en contrepartie d'une compensation forfaitaire de 3 000 000 € ;

- confirmer le statut communautaire des emprises routières, également reprises en annexe ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au PPI à l'article 90621, nature comptable 23151, programme P1090.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
10P1090OA010	3000000	0	3000000	3000000	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

Madame ARLABOSSE est Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Mesdames FERNANDEZ et MARCHYLLIE sont Conseillères communautaires à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur KANNER avait donné pouvoir à Madame FERNANDEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs RINGOT (Vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) et RAGAZZO (Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur VANDEWALLE et à Madame VARLET. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

60 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur RENAUD.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et DEROEUX ainsi que Messieurs LENQUETTE et SIEGLER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 34.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 4/1 sont adoptées à l'unanimité.

N° 4.2

DV/2016/525

OBJET :

TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX PARCELLES COMPRISES ENTRE LES PR 9+0813 ET 9+0955 LONGEANT LA RD 948 ET DE LA VOIE D'ACCES A L'AIRE DE CALLICANES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GODEWAERSVELDE

L'ensemble du site de l'Aire Douanière de Callicanes sise à Godewaersvelde ne présente plus aucun intérêt pour le Département. Dans un objectif de réduction des frais d'entretien s'y rapportant, il a déjà été décidé :

- le transfert du terrain d'assiette du site occupé par les CRS à l'Etat - Ministère de l'Intérieur (Commission Permanente du 16 novembre 2015) dans le domaine public de l'Etat/Ministère de l'Intérieur ;
- la désaffectation du domaine public, par le Département, du parking de l'Aire de Callicanes pour des raisons d'hygiène et de sécurité (1^{er} juillet 2015) ;
- la cession dudit parking au profit de la Société WYBO (acte en cours de signature).

Il est proposé de transférer :

- deux parcelles enherbées comprises entre les PR 9+0813 et 9+0955 longeant la RD 948, de surfaces respectives de 398 m² et 374 m², situées de part et d'autre de la voie communale permettant d'accéder au lotissement Van Der Meersch ;
- la voie d'accès à l'Aire de Callicanes, d'une superficie approximative de 961 m², qui permet d'accéder à des propriétés privées et à un poste EDF.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 août 2015, la Commune de Godewaersvelde a autorisé l'incorporation dans le domaine public communal de ces deux parcelles enherbées et de la voie d'accès.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public. Ce transfert deviendra effectif à l'issue du dépôt en Préfecture de la délibération correspondante et de la procédure d'affichage.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- approuver le transfert en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public communal, de deux parcelles comprises entre les PR 9+0813 et 9+0955 longeant la RD 948 et de la voie d'accès à l'Aire de Callicanes, sur le territoire de la commune de Godewaersvelde, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

N° 4.3

DV/2016/545

OBJET :

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA DELEGATION TOTALE DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR AU LIEU-DIT « LE GRAND HASARD » A L'INTERSECTION DE LA RD 916 ET DE LA VOIE COMMUNALE 6 DITE KEELE BRUGGHE A MORBECQUE

Par délibération n° 4.4 DVD-I/2016/260 du 4 juillet

2016, la Commission Permanente a approuvé l'organisation financière et technique de la maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Morbecque dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour RD 916 / Voie Communale n° 6 dite « Keele Brugghe » au lieu dit « Le Grand Hasard », pour un montant total de 140 663 € décomposés comme suit :

- Rubrique 1 : part départementale : 62 663 € TTC.
- Rubrique 2 : part communale : 78 000 € TTC.

La convention de délégation totale de maîtrise d'ouvrage a été notifiée le 17 août 2016.

A l'issue de la consultation des entreprises, les offres reçues présentent un dépassement de l'enveloppe financière.

Il est donc proposé, en accord avec la Commune de Morbecque, la passation d'un avenant (annexé au rapport) à la convention précitée afin de réévaluer la part financière de chaque collectivité, le montant de la part départementale étant ainsi porté de 62 663 € TTC à 84 650,99 € TTC et celui de la Commune de 78 000 € TTC à 93 420,64 € TTC.

Le coût total s'élève ainsi à 178 071,63 € TTC. Les autres dispositions de la convention demeurant inchangées.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant à :

- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention n° CONV16RD916MORBECQUEM0058 (annexé au rapport), dans le cadre de l'opération 8302 - RD 916 - Aménagement du carrefour RD 916 / VC 6 dite « Keele Brugghe » au lieu dit « Le Grand Hasard » sur le territoire de la commune de Morbecque afin de réévaluer la part financière à la charge du Département et de la Commune de Morbecque, en portant leur montant respectif à 84 650,99 € TTC et à 93 420,64 € TTC ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, natures comptables 23151, 2031 - Opération 8302 - Programme P025 au PPI préservation du patrimoine existant.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
P025 - opération 8302	86100	357,42	85742,58	21987,99	63754,59

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ARLABOSSE et Monsieur RENAUD.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et DEROEUX ainsi que Messieurs LENQUETTE et SIEGLER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions des rapports n^{os} 4/2 et 4/3 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 4.4**DT/2016/503****OBJET :**

**AUTORITES ORGANISATRICES DE MOBILITE
CONVENTIONS LIGNES PENETRANTES, FINANCEMENT DE
LA GRATUITE, REVERSEMENT DE LA DGF (LYCEENS,
COLLEGIENS)
SITURV, SMTUS RTAOM2**

Le territoire du Nord comporte six Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Il s'agit de :

- la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) ;
- la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
- la Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
- le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV) ;
- le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) ;
- le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).

Le réseau de transport Arc en Ciel, organisé par le Département, parce qu'il transite à l'intérieur des ressorts territoriaux de plusieurs AOM, interagit avec les réseaux de transports de ces AOM.

Afin d'optimiser l'offre de transports et la rendre plus facilement utilisable par le plus grand nombre de voyageurs, le Département conclut avec les AOM des conventions.

Ces conventions ont ainsi pour objectif de traiter les évolutions de compétences, de périmètres mais aussi d'établir des modalités de gestion entre le Département et chaque AOM.

Ainsi, le schéma contractuel mis en place avec chacune des AOM correspond à la gestion de trois dispositifs :

- le dispositif « lignes pénétrantes » génère une recette pour le Département et règle les conséquences financières des services réalisés par le réseau départemental à l'intérieur du ressort territorial de

l'AOM, avec son autorisation et au bénéfice des usagers urbains ;

- le dispositif « gratuité » dont l'objet est de financer les usagers scolaires notamment les élèves répondant aux conditions de prise en charge prévues par les règlements départementaux ;
- le dispositif de reversement de la DGF aux AOM mis en œuvre en 2012 pour les lycéens urbains et en septembre 2016 pour les collégiens et scolaires urbains.

A chacun des dispositifs correspond une convention avec l'AOM parfois doublée d'une convention avec l'exploitant de l'AOM lorsque celle-ci, ne souhaitant pas gérer les flux financiers, demande un règlement direct à l'exploitant.

Cette multiplicité de relations contractuelles, avec des dates de validité différentes mais interdépendantes, génère une complexité de gestion tant pour les AOM que pour le Département.

Afin d'améliorer la lisibilité et de faciliter la gestion contractuelle, il est proposé de regrouper les 3 dispositifs en une seule convention et, sauf exception, de privilégier la relation avec l'AOM.

La nouvelle architecture contractuelle se substituant aux anciennes conventions, le regroupement justifie la résiliation des conventions en cours notamment avec les exploitants.

Les conventions avec la MEL et le SMTD ont été soumises à la Commission permanente du 4 juillet 2016 qui les a approuvées.

Les conventions avec la CUD et le SMTUS (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016-RTAOM1) ont été présentées à la Commission permanente du 26 septembre 2016.

Il s'agit à présent de conclure avec le SITURV/SIMOUV une nouvelle convention avec le SMTUS pour la période débutant au 1^{er} janvier 2017.

Concernant le SITURV/SIMOUV, la convention intègre l'accord d'usage gratuit du tramway par des voyageurs du réseau Arc-en-Ciel en correspondance à l'arrêt « Famars université ». En effet, lors de la création de la ligne 2 du tramway de Valenciennes, la desserte Arc-en-Ciel, qui rejoignait initialement la gare de Valenciennes, a pu être interrompue à Famars. L'accord conclu avec le SITURV/SIMOUV permet aux voyageurs d'effectuer la correspondance sans devoir acquérir un deuxième titre de transports.

Concernant le SMTUS, la convention intègre également une situation particulière liée à la modification du périmètre géographique du Syndicat.

En effet, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre s'est étendue au 1^{er} janvier 2014. Cette dernière ayant transféré sa compétence « transport » au SMTUS, le périmètre de compétence du SMTUS aurait dû s'étendre à la même date.

Or, des difficultés administratives n'ont pas permis la mise en œuvre de cette extension du SMTUS en 2014. Afin de maintenir une offre de transports, le Département et le

SMTUS ont convenu, à travers un protocole, de reporter les effets de cette extension.

Le protocole arrive à échéance le 31 décembre 2016 et les difficultés administratives du SMTUS sont à présent réglées.

La mise en œuvre de l'extension entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Cette dernière a notamment pour conséquence le transfert au SMTUS des lignes 408 et 427. Ces lignes se retrouvent en effet intégralement internes au nouveau ressort territorial du SMTUS.

La convention unique avec le SMTUS prévoit donc le transfert de la charge financière du Département vers le SMTUS. Un avenant à la convention de DSP « transport » pour le périmètre 4 du réseau Arc-en-Ciel (secteur Avesnois, Sambre), a d'ores et déjà été conclu pour extraire ces lignes du contrat avec le Département.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'adopter la convention annexée regroupant les lignes pénétrantes, le reversement de la DGF et le financement du transport scolaire avec le SITURV/SIMOUV ainsi que leurs annexes qui se substituent aux conventions en cours dont l'énumération suit :
 - convention relative à l'intégration des lignes interurbaines de compétence départementale (périmètres 2 et 4) dans le réseau des transports urbains de Valenciennes entre le SITURV et le Département adoptée par la Commission permanente du 2 avril 2012 et dont l'échéance est fixée au 31 août 2018 ;

- convention relative à l'intégration des lignes interurbaines de compétence départementale (périmètre 3) dans le réseau des transports urbains de Valenciennes entre le SITURV et le Département adoptée par la Commission permanente du 2 avril 2012 et dont l'échéance est fixée au 31 août 2018 ;
- convention relative à l'organisation et au financement de la gestion des correspondances entre le réseau départemental et le tramway du SITURV à l'arrêt « Famars Université » entre le SITURV et le Département adoptée par la Commission permanente du 29 septembre 2014 et prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 par délibération du 12 octobre 2015 ;

- d'adopter la convention annexée regroupant les lignes pénétrantes, le reversement de la DGF, le financement du transport scolaire et la compensation relative au transfert des lignes 408 et 427 avec le SMTUS ainsi que leurs annexes ;
- d'autoriser la signature des actes correspondants ;
- d'inscrire les dépenses pour chacune des AOM à la fonction 938, sous-fonction 81, nature comptable 6245 du budget départemental ;
- d'inscrire les recettes pour chacune des AOM à la fonction 938, sous-fonction 821, nature comptable 7474.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
prog 631 Dépenses	9 917 747	6 594 965.73	3 322 781.27	2 852 747.07	470 034.20
prog 914 Recettes	6 000 000	6 832 513.81		364 850.47	

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

Madame ZAWIEJA-DENIZON et Monsieur RENAUD sont membres du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Régionaux de Valenciennes. Monsieur BAUDOIX est membre du Syndicat Mixte de Transport Urbain de la Sambre. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur LEFEBVRE avait donné pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

60 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ARLABOSSE.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et DEROEUX ainsi que Messieurs LENQUETTE et SIEGLER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Vote intervenu à 15 h 34.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 5 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 63

Majorité des suffrages exprimés : 32

Pour : 63 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Contre : 0

L'orateur du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés aurait souhaité pouvoir demander un vote par division. Mais la convention étant unique, cette demande ne serait pas recevable. Le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstient donc sur l'ensemble du rapport, en précisant qu'il aurait voté favorablement les propositions de la convention relatives aux lignes pénétrantes, contre celles relatives au financement du transport scolaire et se serait abstenu sur celles relatives au reversement de la DGF.

Les propositions du rapport n° 4/4 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• **Rapports n° 3/4 et 3/5**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente les rapports relevant de sa délégation.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER attire l'attention sur l'amendement au rapport proposant de surseoir à la décision d'attribution de subvention au Pays des Moulins de Flandre.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne

pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absente excusée : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Absents : Martine FILLEUL, Didier MANIER, Nicolas SIEGLER

N° 3.4

DESC/2016/553

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

I) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

A – Le développement culturel

Le Département du Nord réaffirme sa volonté de développer une politique culturelle diversifiée et proche des nordistes. La culture facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde, participe au processus de construction de la personne.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le Conseil départemental a choisi de privilégier l'approche territoriale.

1 – Le soutien aux acteurs culturels

Depuis 2013, le Département soutient les rassemblements internationaux de géants se déroulant au minimum sur deux journées, avec un minimum de 80 géants présentés issus d'au moins 5 nationalités différentes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de soutien au projet de l'association « Les amis de Fromulus » à hauteur de 10 000 €.

La fiche annexée au présent rapport décrit de manière détaillée le projet.

2 – Le soutien au Réseau de développement culturel en milieu rural

Afin de favoriser la continuité des actions des territoires s'étant dotés d'un projet culturel de 2013 à 2016 dans le cadre du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural et leur permettre d'engager des projets

ambitieux dès le début de l'année 2017, il est proposé d'apporter, dès maintenant, un soutien aux six têtes de réseau ayant déposé un pré-projet 2017-2019 (liste présentée ci-dessous). Ce soutien est calculé sur la base de 50 % de l'aide départementale apportée pour la mise en œuvre de leur projet 2016.

Une subvention complémentaire éventuelle sera déterminée en 2017 sur instruction des projets 2017-2019 et

bilans d'activité et financier de la période précédente.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, l'association Les Rencontres Culturelles en Pévèle et le Centre culturel André Malraux pour la Flandre intérieure n'ont à ce jour pas déposé leur prochain projet culturel de territoire triennal. L'examen d'une éventuelle subvention au titre de l'année 2017 est donc différé.

Structures	Subvention attribuée pour le projet 2016	Montant proposé
Communauté de communes du Pays Solesmois	35 000 €	17 500 €
Association Les Scènes du Haut-Escaut	42 000 €	21 000 €
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	50 000 €	/
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	47 000 €	23 500 €
Association Rencontres Culturelles en Pévèle	35 000 €	/
Association Le Fil et la Guinde	43 000 €	21 500 €
Pays des Moulins de Flandre	45 000 €	22 500 €
Centre Culturel André Malraux	35 000 €	/
Communauté de Communes du Pays de Mormal	45 000 €	22 500 €
TOTAL	377 000 €	128 500 €

3- Les présences artistiques dans les territoires

Afin d'associer largement les habitants du Nord à la vie culturelle, le Conseil Départemental a adopté le 28 novembre 2011 une politique favorisant la présence d'artistes au sein des territoires autour de projets de médiation novateurs alliant expérimentation artistique et action culturelle avec les habitants.

Rappel des objectifs :

- Mettre en œuvre un travail de médiation artistique et culturelle auprès de publics diversifiés.
- Valoriser les spécificités des territoires, à la fois aux yeux des habitants et à l'extérieur.
- Créer un effet levier sur le développement culturel d'un territoire.

Critères d'éligibilité :

- Cette politique a vocation à soutenir des projets originaux, co-construits, à l'exclusion des projets déjà expérimentés dans certains lieux et qui seraient reconduits ailleurs.
- Afin de favoriser un travail de fond, la présence effective d'un (des) artiste(s) dans le territoire est au minimum de quatre mois.
- Les projets peuvent faire intervenir des artistes issus

de toutes les disciplines artistiques et les projets pluridisciplinaires sont encouragés.

- Le projet s'organise autour de la mobilisation de publics dits « prioritaires » pour le Département (collégiens, personnes handicapées, personnes âgées, personnes en insertion sociale, etc.) tout en veillant à favoriser la mixité des publics et le rayonnement plus large de l'action.

Financement :

L'aide départementale est plafonnée à 40 000 € et à 80 % du budget prévisionnel global hors valorisation. Le soutien peut être accordé au maximum une deuxième année sur un même territoire.

Depuis 2012, 32 projets ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif qui tire sa dynamique de la participation active des habitants, notamment des publics les plus éloignés de la culture, et de la mobilisation de différents professionnels des secteurs culturel, éducatif, social permettant ainsi d'impulser un véritable travail transversal.

Un cinquième appel à projets en direction des collectivités territoriales, des EPCI et des structures associatives socio-culturelles ou socio-éducatives situées sur le territoire concerné par le projet et partenaires d'un acteur public local a été ouvert de mi juin à mi septembre

2016, en vue d'un démarrage de projets fin 2016.

Sur 15 demandes déposées, 10 projets répondaient aux critères et objectifs de cette politique, tels qu'indiqués dans le cahier des charges joint au présent rapport. Les autres projets étaient soit trop succincts, soit ne correspondaient

pas aux principes du dispositif (projets « clé en main », sans co-construction avec les publics cibles et/ou le territoire).

Pour l'année 2016, il est proposé de soutenir les projets suivants, pour un montant total de 158 825 €, repris dans les fiches jointes en annexe :

Arrondissement	Bénéficiaire	Budget prévisionnel	Montant sollicité	Montant proposé
AVESNES	Association Bougez Rock	46 000 €	30 000 €	0 000 €
DOUAI	Ville d'Aniche	70 000 €	40 000 €	40 000 €
LILLE	Ville de Mons-en-Baroeul	67 544 €	37 825 €	37 825 €
VALENCIENNES	Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole	39 400 €	25 000 €	25 000 €
VALENCIENNES	Club Léo Lagrange d'Hergnies	58 000 €	26 000 €	26 000 €
TOTAL		280 944 €	158 825 €	158 825 €

II) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES (OBJETS)

Le Conseil départemental a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques par ses délibérations des 25 juin 1990 et 20 mai 2000, qui se sont traduites par la signature de conventions entre l'Etat et le Département, les 17 décembre 1990, 4 mars 1996 et 31 décembre 2000.

Dans le cadre des orientations de la politique culturelle départementale adoptées le 23 novembre 2009, l'action départementale a évolué afin de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels, et également de privilégier les opérations contribuant au rayonnement du territoire.

C'est pourquoi, par délibération en date du 29 mars 2010, les taux des interventions départementales ont été modifiés en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes :

- de 60 à 80 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques classés et des remparts ;
- de 30 à 40 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques inscrits ;
- de 15 à 30 % pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

Compte tenu des difficultés budgétaires, un moratoire à la convention liant l'Etat et le Département a été adopté lors du Conseil départemental du 17 décembre 2015 pour une durée prévisionnelle d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016.

Depuis, le Département a initié une nouvelle politique d'aménagement du territoire susceptible de concerner des édifices protégés au titre des monuments historiques, renouvelant ainsi son engagement auprès des Communes. Dans ce contexte, la convention initiale redevient effective.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de subventionner pour un montant total de 187 465 € les projets repris dans les fiches annexées au présent rapport.

III) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET EN RESEAU DE MUSEES THEMATIQUES

Le Département du Nord compte plus de quatre-vingt-dix musées communaux ou associatifs qui ne sont pas sous l'appellation « musée de France » par l'Etat, dits « musées thématiques ».

Par délibérations des 26 juin 1989, 4 novembre 1991 et 29 mars 2010, le Conseil départemental a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques.

L'aide à l'aménagement des musées thématiques concerne des opérations de rénovation, d'aménagement et d'extension (notamment pour le développement de surfaces d'exposition et d'animations), ainsi que de l'acquisition de matériel muséographique pour la mise en valeur et la préservation des collections dans les salles d'expositions et les réserves. Si les acquisitions d'objets ne peuvent bénéficier d'aides, les restaurations d'œuvres sont éligibles dans le cadre de redéploiement des collections s'inscrivant dans un programme global d'amélioration de leurs conditions de conservation.

Le taux de la subvention varie de 30 % à 40 % du

montant H.T. des travaux en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes.

Les associations bénéficient du taux maximum d'intervention, soit 40 % du montant T.T.C. des travaux.

Une bonification de 10 % est accordée pour tout projet :

- prévoyant la mise en place d'outils innovants pour développer l'accueil de publics spécifiques (étrangers, handicaps divers...),
- conduit par une intercommunalité ou un pays,
- valorisant de manière innovante le patrimoine immatériel du Département.

Ces bonifications sont cumulables dans la limite de la subvention départementale maximale, soit 100 000 €.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 3 398 € pour l'acquisition de matériel nécessaire à la conservation et le conditionnement des objets de l'association « Institution du Bataillon des Canonnières Sédentaires de Lille », présenté dans la fiche jointe au rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, une subvention de 10 000 € à l'association « les Amis de Fromulus »,

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au Réseau départemental de développement culturel, les subventions aux structures reprises dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 128 500 €,
- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « Présences artistiques dans les territoires », les subventions pour un montant total de 158 825 € aux structures et communes reprises dans le tableau ci-dessus,
- d'attribuer les subventions aux communes, pour un montant total de 187 465 €, au titre de la restauration et de la mise en valeur des monuments historiques (objets),
- d'attribuer la subvention d'un montant de 3 398 € à l'association « Institution du Bataillon des Canonnières Sédentaires de Lille » au titre de l'accompagnement de projet en réseau de musées thématiques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions selon les modèles joints au présent rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2016 :

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P1133	200 000	0	200 000	190 863	9 137
P680 CFDS 933.11	6 271 882	5 821 112.86	450 772.14	297 325	153 447.14

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION
N° 3.4 DESC/2016/553**

Objet : Attribution de subventions (fonctionnement et investissement) au titre de la politique culturelle

Exposé des motifs :

En application de la Loi NOTRe, les activités du « Pays des Moulins de Flandre » vont être reprises par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. A ce jour, la communauté n'a pas fait connaître au Département les conditions de poursuite du projet culturel de territoire mené depuis 2006 par le Pays des Moulins de Flandre en sa qualité de tête de réseau départemental de développement culturel en milieu rural sur le territoire des Hauts de Flandre en lien étroit avec les acteurs publics et associatifs.

Dans ces conditions, il convient de surseoir la décision d'attribution de subvention au Pays des Moulins de Flandre pour la mise en œuvre du projet d'actions 2017 dans l'attente d'un positionnement clair.

Dispositif :

La deuxième proposition de décision reprise dans les conclusions du rapport est libellée comme suit :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au Réseau départemental de développement culturel, les subventions pour un montant total de 106 000 € aux structures et communes reprise dans le tableau modifié ci-joint.

De ce fait, le tableau d'incidences financières est modifié comme suit :

IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTE	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P1133	200 000	0	200 000	190 863	9 137
P680 CFDS 933.11	6 271 882	5 821 112.86	450 772.14	274 825	175 947.14

Structures	Subvention attribuée pour le projet 2016	Montant proposé
Communauté de communes du Pays Solesmois	35 000 €	17 500 €
Association Les Scènes du Haut-Escaut	42 000 €	21 000 €
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	50 000 €	Examen différé
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	47 000 €	23 500 €
Association Rencontres Culturelles en Pévèle	35 000 €	Examen différé
Association Le Fil et la Guinde	43 000 €	21 500 €
Pays des Moulins de Flandre	45 000 €	Examen différé
Centre Culturel André Malraux	35 000 €	Examen différé
Communauté de Communes du Pays de Mormal	45 000 €	22 500 €
TOTAL	377 000 €	106 000 €

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 35.

Monsieur DRIEUX est membre de droit du conseil d'administration de l'association Les Scènes du Haut Escaut. Mesdames CHOAIN et DUHAMEL sont Vice-présidentes de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et MANNARINO ainsi que Messieurs LENQUETTE, DULIEU et VERFAILLIE en sont Conseillers communautaires.

Monsieur RINGOT (Président du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des Rives de l'Aa et de la Colme) avaient donné pouvoir à Monsieur VANDEWALLE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et DEROEUX, ainsi que Monsieur DETAVERNIER.

Ils ont été également rejoints pendant la discussion par Monsieur VICOT qui avait, ensuite, quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Messieurs DECAGNY et FICHEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur POIRET et Madame DEPELCHIN.

Madame DEVOS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport amendé n° 3/4 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 3.5**DESC/2016/495****OBJET :**

**PROGRAMMATION, ACQUISITIONS ET PARTENARIATS
POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX
ET LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD
MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE
ACQUISITION D'UNE PIERRE LITHOGRAPHIQUE DE
MONSIEUR MOURLOT
EXPOSITION PIERRE ALECHINSKY DU 05 NOVEMBRE 2016
AU 12 MARS 2017**

I/ Acquisition d'une pierre lithographique de Monsieur MOURLOT

Le musée départemental Matisse a organisé une exposition consacrée à « *Matisse et la gravure, l'autre instrument* » du 18 octobre 2015 au 6 mars 2016. Pour la première fois, étaient présentées les matrices faites par Matisse. Ainsi plaques lithographiques en cuivre, zinc, lino, bois gravés et pierre lithographiques étaient dévoilées au public grâce à la famille Matisse et à Monsieur MOURLOT, lithographe de l'artiste.

A cette occasion, Monsieur MOURLOT a accepté de

céder au musée départemental Matisse une pierre lithographique représentant une œuvre que le musée possède dans ses collections permanentes, offertes en 1982 par Madame Marie Matisse.

C'est une occasion unique pour le musée de pouvoir présenter cet élément rare qui illustre toute la technique de Matisse et permet de façon unique de développer un discours pédagogique autour de l'œuvre gravé.

Il est proposé d'acquérir la pierre lithographique pour un montant de 30 000 € TTC, auprès de Monsieur Pierre MOURLOT, 222 boulevard Raspail 75014 PARIS.

La pierre lithographique est assurée pour une valeur de 80 000 €.

Il est proposé que cette acquisition fasse l'objet, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale des Collections des Musées, d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Hauts de France au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

II / Organisation de l'exposition Pierre Alechinsky du 5 novembre 2016 au 12 mars 2017

Dans le cadre de sa programmation d'art contemporain, le musée départemental Matisse organise depuis le 5 novembre 2016 une exposition de l'artiste belge Pierre Alechinsky dont le travail trouve un écho avec l'œuvre de Matisse.

Depuis sa réouverture en 2002, le musée invite, une fois par an, un artiste à concevoir le parcours d'une exposition monographique en lien avec les collections du musée, Herbin et Matisse, artistes considérés comme figures tutélaires et fédératrices pour de nombreux artistes actuels.

Cette programmation atteste de la position du musée au cœur de la création actuelle au travers des questions liées à la peinture et à l'abstraction.

Peintre et graveur considérablement influencé par Matisse, Pierre Alechinsky a aussi en commun avec l'artiste fondateur du musée du Cateau-Cambrésis, une très importante production de livres d'artistes. L'exposition organisée autour d'œuvres peintes et de gravures aura pour thème central ses recherches autour des livres illustrés et les correspondances qu'elles induisent.

Afin de prolonger la rétrospective de peintures qui lui sera consacrée au Cobra museum voor Moderne Kunst au Pays-Bas, le musée départemental Matisse a choisi de présenter au public, un pan de son travail plus inattendu, plus inédit.

A l'instar de Matisse, qui aimait construire ses livres, le dialogue avec le mot a toujours été un souci constant pour cet artiste belge acteur majeur du mouvement Cobra. Tel un enlumineur aux multiples talents, Alechinsky illustre une impressionnante série d'ouvrages, issue de belles collaborations avec de nombreux écrivains tels que Pierre-André Benoit dit PAB, Christian Dotremont ou encore Marcel Moreau. Tantôt naïves, parfois surprenantes mais toujours ingénieuses, les estampes de Pierre Alechinsky racontent des histoires, nous permettant de

mieux appréhender l'univers de cet artiste. Aux regards de ses multiples illustrations, céramiques et peintures ponctueront la salle d'exposition temporaire afin de prendre conscience que chaque discipline pratiquée et une composante de celle qui l'avoiisine... comme l'œuvre de Matisse.

Un catalogue d'exposition a été publié à l'occasion de cette manifestation à raison de 800 exemplaires.

Le budget estimé pour cette exposition est de 160 000 € dont 136 000 € en 2016 et 24 000 € en 2017. Les crédits sont inscrits sous l'autorisation d'engagement n°0126.

MUSVERRE - DENOMINATION DU NOUVEAU NOM DU MUSEE ATELIER DEPARTEMENTAL DU VERRE A SARS POTERIES- NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU MUSVERRE-ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE JULIETTE LEPELIER-

I/ Dénomination du nouveau nom du musée atelier départemental du verre à Sars Poteries

Le musée de Sars Poteries a reçu l'appellation « musée de France », conformément à la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Le Haut Conseil des musées de France ne reconnaît l'équipement départemental que sous le nom du musée atelier départemental du verre à Sars Poteries.

Le 2 juin 2016, le Président du Conseil départemental a dévoilé le nouveau nom du musée : *MusVerre*.

Le nom et le logotype ont été déposés auprès de l'INPI (Institut national de la Propriété Industrielle). Il convient, désormais, d'informer le Haut Conseil des musées de France du changement de nom et ainsi officialiser le nom *MusVerre* comme le nouveau nom du musée atelier départemental du Verre à Sars Poteries.

II/ Nouveaux horaires d'ouverture au public du *MusVerre*

Après 1 an de fermeture, le nouveau musée du verre a rouvert ses portes le 1^{er} octobre 2016.

Afin de répondre au mieux aux attentes des visiteurs et aux objectifs de fréquentation, il est proposé les horaires et jours d'ouverture suivants, après avis du Comité Technique Paritaire en date du 30 juin 2016 :

➤ Jours d'ouverture

Avant sa fermeture, le *MusVerre* était fermé tous les mardis. Les fermetures annuelles étaient fixées au 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Il est proposé de conserver les jours de fermeture annuelles soit le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Afin d'être en meilleure synergie avec l'activité touristique du territoire, il est proposé de calquer le jour de fermeture avec celui pratiqué majoritairement sur le territoire par les restaurants et autres équipements. Le

MusVerre sera ouvert tous les jours sauf le lundi.

➤ Horaires d'ouverture hebdomadaire

Avant sa fermeture, le musée départemental du Verre à Sars-Poteries était ouvert au public tous les jours, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 du lundi au samedi, sauf le mardi jour de fermeture hebdomadaire.

Pour le week-end, le musée était ouvert le dimanche de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Au vu du souci constant d'amélioration du service rendu au public, prenant en compte les évolutions des attentes et des comportements des visiteurs, les jours de fermeture constatés des équipements et prestataires touristiques sur le territoire, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du musée comme suit :

- ouverture en continu du mardi au dimanche de 11 h 00 à 18 h 00.

Par ailleurs, il est également prévu une ouverture spécifiquement pour les groupes, sur réservation préalable, de 9 h 00 à 11 h 00, du mardi au samedi inclus, sauf jours fériés.

Cette nouvelle organisation permettra au musée de pouvoir mieux réguler l'afflux de visiteurs tout en offrant un service de qualité.

III/ Acquisition d'une œuvre de Juliette LEPELIER au profit du MusVerre

Il est proposé que le Département procède à l'acquisition d'une œuvre de Juliette LEPELIER, intitulée *Graffite III*, au profit du MusVerre.

Les créations de Juliette LEPELIER s'inspirent de formes organiques issues de la nature. Dans ses formes libres, l'artiste exprime la force du mouvement, qui est stoppé net, comme une vague gelée. Le titre « Graffite III » fait donc référence au dessin, mais aussi aux graffitis et leurs formes libres.

Il s'agit d'une première acquisition de cette artiste par le Département pour le MusVerre, qui permet ainsi de représenter la jeune génération.

Il est proposé d'acquérir l'œuvre « Graffite III » de Juliette LEPELIER pour un montant de 2 500 € auprès de l'artiste, 26 rue François Décorchemont 27190 Conches-en-Ouche.

La valeur d'assurance de l'œuvre est estimée à 5 000 €.

VILLA DEPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR - PROPOSITION DE DESIGNATION DES ECRIVAINS LAUREATS POUR UNE RESIDENCE EN 2017

La Villa Marguerite Yourcenar, Centre départemental de Résidence d'Ecrivains Européens, a pour mission d'une part, d'accueillir des écrivains en résidence pour leur permettre d'écrire dans un cadre d'exception et d'autre part,

de faire découvrir leur œuvre au grand public.

Le jury chargé de faire des propositions d'accueil est composé de 10 membres : Mohammed AISSAOUI (journaliste au Figaro Littéraire), Christiane BAROCHE (romancière et membre du Conseil d'Administration de la Société des gens de Lettres), Bjorn BREDAL (critique littéraire au journal Politiken de Copenhague), Jean CALLENS (essayiste et ancien directeur du Furet du Nord), Georges-Olivier CHATEAUREYNAUD (romancier et juré du prix Renaudot), Jacques DUQUESNE (romancier, journaliste et juré du Prix Interallié), Caroline LAMARCHE (romancière et nouvelliste), Josyane SAVIGNEAU (critique littéraire et journaliste au quotidien Le Monde), Ersi SOTIROPOULOS (romancière, nouvelliste et poète), Larry TREMBLAY (auteur de théâtre, romancier, nouvelliste et poète).

Réuni le 3 juin 2016 à la Société des Gens de Lettres à Paris, le jury propose de retenir pour la session 2017, 11 écrivains :

Laure ANDERS (France)
Sidonia BAUER (Allemagne)
Violaine BEROT (France)
Saleh DIAB (Syrie/France)
Pierre DUCROZET (France)
René GUITTON (France)
Gaspard-Marie JANVIER (France)
Pablo MARTIN SANCHEZ (Espagne)
Darragh MC KEON (Irlande / Etats-Unis)
Amanda MICHALOPOULOU (Grèce)
Denis MICHELIS (France).

Pour la session 2017, 4 écrivains pourront encore être nommés. En effet, la charte du jury, annexée à la délibération des 14 et 15 décembre 2009, autorise jusqu'à 15 auteurs lauréats pour une résidence à la Villa Yourcenar par an.

Le montant de l'indemnité de résidence versée aux écrivains est de 66 € net par jour de présence effective pour une durée maximale de 61 jours. L'hébergement comprend le petit déjeuner et le repas du soir sauf le week-end et les jours fériés. Les repas du midi sont à la charge de l'écrivain.

Le Département du Nord prend en charge les frais générés par un aller-retour entre le domicile du résident et la Villa départementale Marguerite Yourcenar pour la période de résidence.

FORUM ANTIQUE DE BAVAY - MISE EN PLACE D'UN DEPOT VENTE- CREATION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE PARCOURS DE DECOUVERTE NUMERIQUE DU FORUM ANTIQUE DE BAVAY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (D.R.A.C.)

I/ Mise en place d'un nouveau dépôt vente à la boutique du Forum antique de Bavay

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements

culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant. Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de mettre en place un nouveau dépôt-vente avec l'auto-entreprise Archéo Créa, spécialisée en fabrication de petits objets en cuir, de petits objets en argile et de conception de kits de tissage en laine.

Un dépôt-vente avec cette auto-entreprise, au Forum antique de Bavay, est donc particulièrement opportun.

La convention régissant les conditions de ce dépôt-vente est annexée au présent rapport.

II/ Création, mise en place et maintenance de parcours de découverte numérique du Forum antique de Bavay – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)

Par délibération des 25 et 26 juin 2012, l'assemblée départementale a adopté à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel du Forum antique de Bavay. Cette feuille de route prévoit notamment le développement de parcours numériques de visites du site archéologique, en complément à l'outil numérique 3D « Retour à Bagacum ».

Ces parcours valoriseront le site archéologique en donnant à « voir l'invisible » grâce aux évolutions technologiques, notamment celles offertes par la réalité augmentée *in situ*.

Un marché public de services a été lancé pour la création, la mise en place et la maintenance de la solution des parcours de découverte numérique, dont le coût est estimé à 30 000 € (15 000 € en 2016 et 15 000 € en 2017). A cela, il convient d'ajouter les dépenses de personnel et de matériels.

Il est proposé de solliciter une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) à hauteur de 30 000 € (15 000 € en 2016 et 15 000 € en 2017) pour la création, la mise en place et la maintenance de la solution. Par ailleurs, une subvention pour les matériels pourrait être sollicitée en 2017 auprès du Ministère de la Culture au titre des services numériques innovants.

MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE – PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE ROBERT LE FRISON - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ERIC DE VILLE

I/ Mise en place d'un partenariat avec le collègue Robert le Frison

Dans le cadre de son projet d'établissement et de

l'application des nouveaux programmes, le collègue Robert le Frison de Cassel souhaite mettre en place un partenariat avec le musée départemental de Flandre.

Le partenariat proposé d'une durée de 3 ans a pour objectif de mettre en place des actions culturelles visant à sensibiliser les collégiens au patrimoine historique et artistique local.

Les projets établis sur une longue durée permettent une meilleure appropriation des élèves du musée et de fonder un socle de connaissance en histoire de l'art. En outre, les relations musée/collège deviennent plus fluides et favorisent des visites et animations plus en adéquation avec les attentes des uns et des autres.

Il est proposé d'accorder une réduction de 50 % sur le coût de chaque visite et chaque atelier que le collègue Robert le Frison réalisera au sein du musée départemental de Flandre. Le collègue quant à lui s'engage à faire venir au musée chaque année au moins 4 classes de 2 niveaux différents (de la Sixième à la Troisième).

La convention de partenariat est annexée au présent rapport.

II/ Acquisition d'une œuvre d'Eric de Ville

Il est proposé que le Département du Nord procède à l'acquisition pour le musée départemental de Flandre d'une œuvre photographique intitulée « Babel de nuit » créée en 2012 par le photographe belge Éric de Ville.

Cette tour imaginaire, dont la création première revient à Pieter Bruegel l'Ancien, a profondément marqué l'imaginaire des artistes flamands. Elle fait partie des œuvres emblématiques d'Éric de Ville, qui exploite ce motif dans plusieurs photographies depuis 2008.

Après « La Tour de Bruxelles de jour », il conçoit « La Tour de Bruxelles de nuit » en 2009, avant de la décliner en automne, en hiver et au printemps.

La composition automnale est présentée au Museum aan de Stroom à Anvers. En 2012, il réalise deux versions de « La Tour de Babel », de jour et de nuit.

La version nocturne proposée à l'achat a été présentée dans le cadre de l'exposition Babel au Palais des Beaux-Arts de Lille en 2012. Le musée national d'Histoire et d'Art du Luxembourg a fait l'acquisition quant à lui du pendant diurne.

À Bruges, l'artiste a d'abord pris en photographie chaque bâtiment qu'il détourne avant de les intégrer sous la forme d'une tour de Babel, en prenant soin de respecter la question de l'ombre et de la lumière. Ainsi, l'effet illusionniste est parfait, dans la lignée des peintres flamands.

Il est proposé d'acquérir l'œuvre photographique pour un montant de 6 000 € TTC auprès de Monsieur Eric de Ville, 22, rue Van AA 1050 Bruxelles.

L'œuvre photographique est assurée pour une valeur de 6 000 €.

Il est proposé que cette acquisition fasse l'objet, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale des Collections des Musées, d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Hauts de France au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES – LOCATION DES EXPOSITIONS « SACREE SCIENCE » DU 4 FEVRIER 2017 AU 4 MARS 2018 ET « K2, 1902 PARTIE D'ECHECS EN HIMALAYA » DU 16 SEPTEMBRE 2017 AU 4 MARS 2018 - OPERATION SCIENCES COLLEGE 2016-2017

I/ Location des expositions « Sacrée science ! » du 4 février 2017 au 4 mars 2018 et « K2, 1902 partie d'échecs en Himalaya » du 16 septembre 2017 au 4 mars 2018 auprès du muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel

Dans le cadre de sa programmation pour l'année 2017, le Forum départemental des Sciences propose d'étudier la définition de la science et de la pensée scientifique.

Le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel (Suisse) a conçu et produit deux expositions, une exposition consacrée à la science, ses méthodes et ses limites, entre savoirs et croyances, « Sacrée Science » et une exposition consacrée à des expéditions scientifiques « K2, 1902. Partie d'échecs en Himalaya ».

« Sacrée science ! » dessine un parcours surprenant au travers du monde de la science et des relations que le public et les scientifiques entretiennent avec elle. Cette réflexion globale est illustrée par des exemples tirés de diverses disciplines: sciences naturelles, mathématiques, géométrie, physique, astronomie, chimie, biologie, médecine... Elle souligne l'importance des principes de la science, tout en démontrant ses limites et en explorant des domaines hors validation scientifique.

Le Forum départemental des Sciences propose de louer cette exposition pour un montant de 72 500 francs suisses (soit environ 66 210,04 € TTC selon le taux) et de la présenter du 4 février 2017 au 4 mars 2018.

« K2, 1902. Partie d'échecs en Himalaya » retrace les expéditions d'alpinistes européens au début du XX^{ème} siècle dans la chaîne himalayenne pour tenter de gravir les 2^{ème} et 3^{ème} plus hauts sommets de la planète. Ces expéditions sont le fait de pionniers, assez audacieux pour s'aventurer dans ces régions de haute montagne sur la foi de relevés topographiques très sommaires.

Le Forum départemental des Sciences propose de louer cette exposition pour un montant de 20 000 francs suisses (soit environ 18 264,84 € TTC) et de la présenter du 16 septembre 2017 au 4 mars 2018.

Un scénario d'animation et un univers spécifiquement développés à cette occasion seront proposés aux groupes scolaires et aux individuels. Afin de tester les différentes animations des expositions, il est proposé de constituer des groupes tests dont l'accès aux expositions sera gratuit.

Le budget global pour ces deux expositions est estimé à 115 866,88 € TTC. Les dépenses sous autorisation d'engagement sont réparties de la façon suivante : 57 737,44 € en 2016, puis 41 234,47 € en 2017 et 16 894,97 € en 2018.

II/ Opération Sciences Collèges Nord 2016-2017

Le Département du Nord organise chaque année une opération de découverte des sciences à destination des collégiens intitulée « Sciences Collège Nord ». Dans le cadre d'un projet monté par des équipes enseignantes pluridisciplinaires, environ 2 000 collégiens découvrent des sujets scientifiques et techniques en lien avec les programmes scolaires avec une approche attractive et innovante qu'ils valorisent par une présentation, qui peut prendre des formes très variées, à d'autres élèves concernés par le dispositif.

Il est proposé que le Forum départemental des Sciences assure la coordination de l'opération et prenne en charge le paiement des prestations assurées par les structures partenaires (entrées et visites de structures- animations réalisées dans les collèges) ainsi que le transport des collégiens.

Cette opération bénéficie du soutien pédagogique de l'Education Nationale – Académie de Lille et s'appuie sur l'offre de 12 structures culturelles du Nord :

- Le Centre Historique Minier de Lewarde,
- Le Conservatoire Botanique de Bailleul,
- L'Ecomusée de l'Avesnois,
- Le Forum Antique de Bavay,
- Le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq,
- Le Musée départemental de Flandre à Cassel,
- Le Musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis,
- Le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie de Lille,
- Le Musée Portuaire de Dunkerque,
- Le MusVerre,
- « Nano-Ecole » de l'Institut d'Electronique, Microélectronique et Nanotechnologies (IEMN) à l'université Lille 1 de Villeneuve d'Ascq,
- Le Palais de l'Univers et les Sciences à Cappelle-la-Grande.

De nouvelles structures partenaires peuvent être amenées à étoffer les propositions d'animations. Pour l'opération 2016-2017, il est proposé d'associer les archives départementales, le musée de la bataille de Fromelles et l'association ALCEMS (l'Association lilloise pour la conception et l'étude de modèles spatiaux).

Les projets comprennent le choix d'une visite d'une des structures partenaires et d'une animation au collège. Ils sont examinés en novembre par un comité de sélection constitué de représentants des structures partenaires, des services départementaux et de l'Education Nationale – Académie de Lille, selon les critères suivants :

- le projet doit s'adresser à des collégiens du Nord et doit être déposé par une équipe enseignante

- pluridisciplinaire dans les délais impartis,
- il doit s'agir d'un projet de culture scientifique, avec des objectifs et des liens entre les différentes matières associées, clairement énoncés,
- le choix de la visite de structure et de l'animation au collège doit être en cohérence avec le projet et ces animations devront se dérouler entre janvier et avril-mai,
- les étapes et la progression du projet doivent être précisées en incluant une proposition de valorisation qui sera présentée en juin aux autres élèves.

Dans le cas où les enseignants élaborent un projet avec une ou plusieurs thématiques non couvertes par les structures partenaires, il peut être fait appel à des prestataires.

Le projet, l'animation au collège et la visite se déroulent durant l'année scolaire. Le budget estimé pour l'opération est de 50 000 €.

Il est proposé que les prestations des structures partenaires non départementales soient acquittées sur présentation d'une facture détaillée et que celles des structures départementales soient gratuites dans le cadre de l'opération, y compris l'accès aux espaces d'animation du Forum départemental des Sciences pour tous les collégiens et accompagnateurs qui participent à la demi-journée de valorisation en juin.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE LILLE 3 – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Les Archives départementales et l'Université Lille 3 - Sciences Humaines et Sociales ont un intérêt commun à favoriser la connaissance mutuelle de leurs activités, l'exploitation des fonds d'archives conservés aux Archives départementales pour l'enseignement, la recherche et la diffusion des connaissances, et plus généralement l'échange de savoirs et compétences autour de la promotion croisée de leurs activités scientifiques et culturelles et de projets communs sans présupposer des formes.

Aussi, les Archives départementales et l'Université souhaitent consolider et développer les actions de coopération existant entre elles.

La présente convention a pour objet d'encadrer l'ensemble des actions réalisées en partenariat entre les Archives départementales et l'ensemble des composantes, Unités de Formation et de Recherche (UFR) et unités de recherche de l'Université, notamment mais pas seulement : l'UFR sciences historiques, artistiques et politiques (SHAP), en particulier au titre du parcours de Master « Archivistique et Monde du Travail » ; l'Institut de recherche historique du septentrion (IRHIS) ; le Service commun de documentation (SCD) ; le Learning Center et le service d'action culturelle, la Maison européenne des sciences de l'Homme et de la Société (MESHS).

La convention de partenariat est jointe au rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver l'acquisition d'une pierre lithographique de Monsieur Pierre MOURLOT pour le musée départemental Matisse d'un montant de 30 000 €,
- de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Hauts de France pour l'achat des œuvres du musée départemental Matisse et du musée départemental de Flandre,
- d'acter l'organisation de l'exposition Pierre Alechinsky du 5 novembre 2016 au 12 mars 2017 au musée départemental Matisse, d'un montant de 160 000 €,
- d'approuver le nouveau nom du musée atelier départemental du Verre à Sars-Poteries : *MusVerre*,
- d'approuver les jours et horaires d'ouverture du *MusVerre*,
- d'approuver l'acquisition d'une œuvre de Juliette LEPELIER « Graffiti III » au profit du *MusVerre*, pour un montant de 2 500 €,
- d'approuver les propositions des écrivains retenus comme lauréats pour une résidence en 2017 à la Villa Marguerite Yourcenar,
- d'approuver la mise en place d'un nouveau dépôt vente à la boutique du Forum antique de Bavay, avec l'autoentreprise Archéo Créa,
- d'approuver la création, la mise en place et la maintenance de parcours de découverte numérique du Forum antique de Bavay, pour un budget de 30 000 €,
- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec le collège Robert le Frison pour le musée départemental de Flandre,
- d'approuver l'acquisition d'une œuvre d'Eric de Ville intitulée « Babel de nuit » pour le musée départemental de Flandre d'un montant de 6 000 €,
- d'approuver l'organisation de l'exposition intitulée « Sacrée science ! » au Forum départemental des Sciences du 4 février 2017 au 4 mars 2018,
- d'approuver l'organisation de l'exposition intitulée « K2, 1902. Partie d'échecs en Himalaya » au Forum départemental des Sciences du 16 septembre 2017 au 4 mars 2018,
- d'accorder la gratuité de l'accès à ces expositions lors de leur démarrage pour les publics qui testeront les scénarii d'animation,

- d’approuver l’organisation de l’opération « Sciences Collège Nord » 2016-2017,
 - d’accorder la gratuité des visites et animations réalisées par les équipements départementaux et les activités du Forum départemental des Sciences pour les collégiens et accompagnateurs présents lors de la journée de valorisation de l’opération de juin,
 - d’approuver le partenariat entre le Département du Nord pour les Archives départementales du Nord et l’Université LILLE 3 – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES,
 - de solliciter une subvention de 30 000 € (15 000 € en 2016 et 15 000 € en 2017) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la création, la mise en place et la maintenance de la solution de parcours découverte au Forum antique de Bavay,
 - d’autoriser Monsieur le Président à signer l’ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et en particulier les conventions jointes en annexes,
 - d’imputer les dépenses correspondantes au sous chapitre 903-14 du budget départemental Matisse,
- du Forum antique de Bavay, du MusVerre et du musée départemental de Flandre,
 - d’imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 sous l’autorisation d’engagement n° 0126 du Musée départemental Matisse, soit 136 000 € en 2016 et 24 000 € en 2017,
 - d’inscrire les écritures comptables sur le compte 4648 du Forum antique de Bavay,
 - d’inscrire la recette correspondante au chapitre 903-14 du Forum antique de Bavay,
 - d’imputer les dépenses correspondantes au sous chapitre 933-11 du budget de la Villa départementale Marguerite Yourcenar et du Forum départemental des Sciences,
 - d’imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-11 sous l’autorisation d’engagement n° 15P0125OA001 du Forum départemental des Sciences, soit 57 737,44 € en 2016, 41 234,47 € en 2017 et 16 894,97 € en 2018.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
P4001	176 636,51	0	176 636,51	66 000	110 636,51
16P0126OA001	160 000	58 136.06	101 863.94	0	101 863.94
903-14 (R)	-	-	-	30 000	-
15P0125OA001	115 866,88	0	115 866.88	115 866.88	0
16P863OA001	5 000	1548	3452	2 500	952

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l’appel de l’affaire à 15 h 35. 59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et DEROEUX ainsi que par Messieurs DETAVERNIER et LENQUETTE.

Ils ont été également rejoints pendant la discussion par Monsieur VICOT qui avait, ensuite, quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l’appel de l’affaire ou ayant rejoint la discussion, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné procuration :

Absents au moment de la prise de décision	Porteurs de pouvoirs
Geneviève MANNARINO	Yves DUSART
Arnaud DECAGNY	Christian POIRET
Bruno FICHEUX	Catherine DEPELCHIN

Mesdames DEVOS et DUHAMEL, présentes à l’appel de l’affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Monsieur le Président quitte l’hémicycle et confie la présidence à Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président.

Les propositions du rapport n° 3/5 sont adoptées par assentiment de l’Assemblée.

- **Rapports n°s 3/6 à 3/8**

Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Vice-présidente en charge du Tourisme et de la Vie associative,

présente le rapport n° 3/6 relevant de sa délégation.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Carole DEVOS, Sylvia DUHAMEL, Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER

N° 3.6

DSTDL/2016/552

OBJET :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'OFFICE DE
TOURISME DU FUTUR
NOUVELLES DEMANDES**

Le présent rapport présente les demandes de

subventions dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur.

Ce dispositif (délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014) permet d'accompagner les Offices de Tourisme dans une démarche de projet afin qu'ils puissent repenser leurs lieux, leur accueil ainsi que leurs services et outils au sein de l'OT mais aussi hors de ses murs, et ce, en adéquation avec la stratégie d'accueil définie à l'échelle de la destination touristique.

Cette stratégie définie par l'Office de Tourisme est un préalable à toute demande de subvention départementale.

Les porteurs de projets bénéficient d'un parcours d'accompagnement technique du service départemental et de ses partenaires (l'UDOTSI du Nord en tout premier lieu, l'ADRT Nord, le CRT Nord-Pas de Calais, ...). Ce dispositif, complété par un guide de l'Office de Tourisme du Futur www.otfutur.lenord.fr, vise à rendre l'OT accessible à tous, plus convivial, plus durable, plus ergonomique, personnalisant l'accueil, redistribuant judicieusement l'information sur le territoire et offrant une expérience virtuelle de la destination à la clientèle. Un cahier de recommandations présente les critères auxquels doit répondre le porteur de projet.

Les principales modalités d'intervention de ce dispositif sont présentées en Annexe N° 1 de ce rapport.

Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projet annuel portant sur :

- la création ou l'évolution des lieux d'accueil de l'OT (lieux d'accueil grand public),
- l'élaboration d'outils d'accueil de la destination (guide d'accueil, application, site internet).

L'appel à projets 2016 a été lancé le 17 mai 2016 et s'est clôturé le 1^{er} septembre 2016.

Quatre projets répondent aux critères de la politique OT du Futur :

- Le projet présenté par l'Office de Tourisme du Sud Avesnois :

Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Office de Tourisme du Sud Avesnois sur le site du Musée du Textile et de la Vie Sociale à Fourmies, antenne de l'Ecomusée de l'Avesnois.

L'Office de Tourisme du Sud Avesnois sollicite une subvention d'un montant de 6 000 € pour la réalisation de cette mission pour un montant total de dépenses de 20 000 €.

- Le projet présenté par la Communauté de Communes du Pays de Mormal :

Il s'agit de travaux d'aménagement (signalétique, comptoirs mobiles, ...) des trois Bureaux d'Information Touristique (BIT) du nouvel Office de Tourisme intercommunal de Mormal, situés à Maroilles, Le Quesnoy et Bavay.

La Communauté de Communes du Pays de Mormal sollicite une subvention d'un montant de 1 914,73 € pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de dépenses de 6 382,43 €.

– **Le projet présenté par la Communauté de Communes Flandre Lys :**

Il s'agit de créer un site Internet de destination pour l'Office de Tourisme de Flandre Lys.

La Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention d'un montant de 9 000 € pour la création de ce site pour un montant total de dépenses de 32 760 €.

– **Le projet présenté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois :**

Il s'agit de développer quatre nouveaux parcours de découverte du patrimoine dans l'application « Baladavenois ».

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois sollicite une subvention d'un montant de 2 400 € pour ce projet pour un montant de dépenses de 8 000 €.

A noter, que le PNR Avesnois assure depuis plusieurs années une mission de coordination, de développement, d'animation et de promotion touristiques de l'Avesnois.

Une présentation synthétique de ces projets est annexée au rapport (Cf. Annexe n° 2).

L'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative du Nord a émis un avis favorable de principe à la réalisation de ces projets.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer à l'Office de Tourisme du Sud Avesnois une subvention d'un montant de 6 000 € (subvention n°2016-05396) correspondant à 30 % du montant plafonné à 20 000 € pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Office de Tourisme du Sud Avesnois sur le site du Musée du Textile et de la Vie Sociale à Fourmies, antenne de l'Ecomusée de l'Avesnois,
- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en Annexe n° 3 associant le Département du

Nord à l'Office de Tourisme du Sud Avesnois et de m'autoriser à la signer,

- d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Mormal une subvention d'un montant de 1 914,73 € (subvention n°2016-05369) correspondant à 30 % du montant total des dépenses de 6 382,43 € pour la réalisation des travaux d'aménagement des trois Bureaux d'Information Touristique (BIT) du nouvel Office de Tourisme intercommunal de Mormal,
- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en Annexe n° 4 associant le Département du Nord à la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de m'autoriser à la signer,
- d'attribuer à la Communauté de Communes Flandre Lys une subvention d'un montant de 9 000 € (subvention n°2016-05367) correspondant à 30 % du montant plafonné à 30 000 € pour la création d'un site Internet de destination pour l'Office de Tourisme Flandre Lys,
- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en Annexe n° 5 associant le Département du Nord à la Communauté de Communes Flandre Lys et de m'autoriser à la signer,
- d'attribuer au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois une subvention d'un montant de 2 400 € (subvention n°2016-05370) correspondant à 30 % du montant total des dépenses de 8 000 € pour le développement de quatre nouveaux parcours de découverte du patrimoine dans l'application « Baladavesnois »,
- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en Annexe n° 6 associant le Département du Nord au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et de m'autoriser à la signer,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au programme 1133 opération 16P1133OV002 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
programme 1133 16P1133OV002	500 000,00	129 079.46	370 920.54	19 314.73	351 605.81

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 42.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEL PIERO, DEZITTER et MARTIN ainsi que Messieurs HIRAUX, VANDEWALLE et VERFAILLIE sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BREDA et Monsieur DECAGNY (membres du comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de l'Avesnois) ainsi que Monsieur FICHEUX (Président de la Communauté de communes de Flandres Lys) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP, Monsieur POIRET et Madame DEPELCHIN. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en

séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs MANIER (porteur du pouvoir de Madame STANIEC-WAVRANT) et VICOT.

Les propositions du rapport n° 3/6 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE présente le rapport n° 3/7.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELLIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Carole DEVOS, Sylvia DUHAMEL, Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER

N° 3.7

DSTDL/2016/457

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

Soutien aux hébergements touristiques durables (gîtes, chambres d'hôtes, campings et hôtels) dans le cadre de la politique départementale d'aménagement et de développement des territoires.

Ce dispositif permet d'accompagner des hébergements touristiques en prenant en compte les principes de développement durable. Il intègre des objectifs tels que la redistribution et l'implication dans l'économie locale, la qualité de vie offerte aux clients, la préservation des ressources ou encore l'assurance de l'accessibilité des lieux à tous. Par la mise en place de ce dispositif, le Département du Nord est devenu ainsi, en France, un pionnier en matière de tourisme durable primé en 2009 Eco-Département par l'Association des Maires de France.

Les critères d'exigence développés dans le cadre de cette politique concernent la conception et la réalisation des hébergements touristiques. Réunis dans un cahier des charges, ils répondent à deux niveaux d'exigence (Qualité Durable et Haute Qualité Durable) et sont structurés autour d'objectifs stratégiques.

Les critères d'intervention pour les équipements d'accueil durables en milieu rural et les principales modalités financières sont présentés en annexe n° 1.

Les porteurs de projet bénéficient d'un parcours d'accompagnement technique du service départemental et de ses partenaires (CAUE, APF), d'un site dédié avec le guide de l'hébergement touristique durable (www.hebergement-touristique-durable.lenord.fr) et d'une aide financière.

Le présent rapport concerne le projet de création de quatre gîtes ruraux de niveau Haute Qualité Durable à Marchiennes.

Une première subvention d'un montant de 9 600,00 € correspondant à 30 % de la partie « études » de la mission de maîtrise d'œuvre a été accordée à Monsieur Michael Bangue-Tandet, gérant de la SCI SOMERSET par la Commission Permanente du 16 novembre 2015.

La phase études étant terminée, Monsieur Michael Bangue-Tandet sollicite les subventions suivantes :

- une subvention de 21 000 € pour les travaux relatifs au gîte n° 1
Le montant total des travaux s'élève à 139 138,59 € TTC
- une subvention de 21 000 € pour les travaux relatifs

au gîte n° 2

Le montant total des travaux s'élève à 124 135,77 € TTC

- une subvention de 21 000 € pour les travaux relatifs au gîte n° 3
Le montant total des travaux s'élève à 130 413,25 € TTC
- une subvention de 21 000 € pour les travaux relatifs au gîte n° 4
Le montant total des travaux s'élève à 90 268,73 €

Ce projet d'équipement a obtenu un avis favorable de principe pour l'obtention du label Gîtes de France.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer à Monsieur Michael Bangué-Tandet, gérant de la SCI SOMERSET les subventions suivantes pour la création de quatre gîtes, Gîtes de France, de niveau Haute Qualité Durable à Marchiennes :
- une subvention d'un montant de 21 000 € (subvention n°2016-04493) correspondant à 30 % du montant des travaux (139 138,59 € TTC,

plafonné à 70 000 € TTC) pour la création du gîte n° 1 ;

- une subvention d'un montant de 21 000 € (subvention n°2016-04556) correspondant à 30 % du montant des travaux (124 135,77 € TTC, plafonné à 70 000 € TTC) pour la création du gîte n° 2 ;
- une subvention d'un montant de 21 000 € (subvention n°2016-04557) correspondant à 30 % du montant des travaux (130 413,25 € TTC, plafonné à 70 000 € TTC) pour la création du gîte n° 3 ;
- une subvention d'un montant de 21 000 € (subvention n°2016-04558) correspondant à 30 % du montant des travaux (90 268,73 €, plafonné à 70 000 € TTC) pour la création du gîte n° 4 ;
- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en annexe n° 3 associant le Département du Nord et Monsieur Michael Bangué-Tandet, gérant de la SCI SOMERSET, et de m'autoriser à signer tous les actes correspondant à la délibération ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au programme 1133 opération 16P1133OV002 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
Programme 1133 16P1133OV002	500 000.00	45 071.46	454 928.54	84 000.00	370 928.54

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 44. 60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 3/7 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE présente le rapport n° 3/8 qui concerne l'attribution d'une subvention en fonctionnement pour l'association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord.

Monsieur Charles BEAUCHAMP annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre la diminution de la subvention.

Monsieur Didier MANIER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront également contre cette diminution de subvention.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne

pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Carole DEVOS, Sylvia DUHAMEL, Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER

N° 3.8

DSTDL/2016/446

OBJET :

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ECO-MANIFESTATIONS
TOURISTIQUES ET A L'ASSOCIATION ACCUEIL ET VENTE
DIRECTE A LA FERME**

Le Conseil départemental du Nord mène dans le domaine du tourisme, une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste.

Soutien aux éco-manifestations touristiques

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques prend en compte les principes du développement touristique durable.

Il est proposé aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès principalement orientée vers les trois axes du développement durable : le patrimoine (l'environnement), l'économie et le social.

L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention. L'aide sera calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation.

Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements identitaires, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local...

C'est avant tout l'inscription de la manifestation

touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Il est donc attendu des porteurs de projets une progression dans le nombre d'objectifs à atteindre ou dans la qualité de la réponse apportée à l'objectif visé.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en Annexe n° 1.

Les demandes suivantes sont présentées :

- La commune d'Armentières, sollicite une subvention départementale d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de la Fête des Nieulles les 10 et 11 septembre 2016, dont les principales caractéristiques figurent en Annexe n° 2 (montant attribué en 2015 : 2 500 €),
- Le SIVOM Alliance Nord-Ouest, sollicite une subvention départementale d'un montant de 3 000 € pour l'organisation de « Deûle en Fête » (communes de Deûlémont, Lambersart, Lompret, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem, Wambrechies et Comines) les 28, 29 mai, 4 et 5 juin 2016, dont les principales caractéristiques sont présentées en Annexe n° 3 (montant attribué en 2015 : 1 500 €).

Soutien aux structures touristiques

L'association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord contribue, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, au développement et à la valorisation de la spécificité de l'accueil fermier. En 2015, elle a rassemblé 50 adhérents, membres du réseau « Bienvenue à la Ferme » (fermes-auberges, produits de la ferme, goûters à la ferme, fermes de découverte, fermes équestres), agriculteurs propriétaires d'hébergements agréés « Gîtes de France » ou « Clévacances », familles d'accueil d'enfants en vacances à la ferme, agriculteurs développant une activité de loisir ou un musée à la ferme.

Les objectifs de l'association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord sont les suivants :

- la représentation des agriculteurs et la mise en avant de leur spécificité en matière d'accueil et de produits liés à l'activité agricole,
- la promotion des agriculteurs du Nord appartenant au réseau « Bienvenue à la Ferme »,
- la coordination de projets de diversification en lien avec les territoires,
- l'incitation et la formation à la gestion et à la qualité des prestations.

Les moyens d'actions de cette association sont notamment :

- la promotion des activités des membres adhérent au réseau « Bienvenue à la Ferme », (éditions de documents, présence sur organisation d'événements, manifestations ou autres actions de communication mettant en valeur l'agritourisme et la

diversification...),

- l'échange d'expériences entre adhérents, par le biais de rencontres régulières,
- l'organisation de formations contribuant à perfectionner les prestations des adhérents.

Au titre de l'exercice 2015, une participation financière de 7 000 € a été accordée à l'Association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord.

Le budget dépenses réalisé s'élève à 21 059,80 € et affiche un déficit de 2 506,80 €.

Le budget prévisionnel 2016 se chiffre à 21 661 €.

L'Association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord sollicite une subvention départementale de 7 000 € au titre de l'exercice 2016.

Il est à noter que lors de l'Assemblée Générale du 30 août 2016, les membres présents ont décidé l'extension de l'Association aux adhérents du réseau « Bienvenue à la Ferme » du Pas-de-Calais et aux autres adhérents de réseaux de diversification agricole (anniversaires à la ferme, vacances d'enfants à la ferme, médiation animale...).

La mise en place de l'association reconfigurée est programmée pour début 2017, elle devrait permettre le

regroupement de 150 à 200 adhérents multi-réseaux.

Les pièces suivantes sont annexées au présent rapport :

- Annexe n° 4 : compte d'exploitation 2015,
- Annexe n° 5 : budget prévisionnel 2016.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € (subvention 2016-04336) à la Commune d'Armentières pour l'organisation de la Fête des Nieulles les 10 et 11 septembre 2016,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € (subvention 2016-04534) au Syndicat Intercommunal Alliance Nord-Ouest pour l'organisation de Deûle en Fête.
- d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € (subvention 2016-05395) à l'association Accueil et Vente Directe à la Ferme dans le Nord au titre de la participation départementale 2016,
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondant à la délibération,
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'article 9394, opération 16P684OV001 du budget départemental 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
939 4 16P684OV001	26 000,00	14 500,00	11 500,00	11 500,00	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 45.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE est Vice-présidente du Syndicat Intercommunal Alliance Nord-Ouest. Monsieur Michel PLOUY est Conseiller municipal de la Commune d'Armentières. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Monsieur GODEFROY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 46.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 2 En raison de la prévention des conflits d'intérêts

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ;

Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et

Apparentés)

Les propositions du rapport n° 3/8 sont adoptées à la majorité.

• **Rapports n°s 3/9 à 3/10**

Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller départemental délégué aux sports, présente les rapports relevant de sa délégation.

Madame Catherine OSSON annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront contre le rapport n° 3/9 en raison de la baisse de subvention entre 2015 et 2016 attribuée au fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Madame OSSON souhaite que la répartition des

subventions aux associations sportives des collèges publics et privés soit communiquée en Commission thématique.

Madame OSSON demande un vote dissocié sur les propositions du rapport n° 3/10. Elle indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sont favorables à l'aide aux fédérations sportives nordistes, aux manifestations sportives de très haut niveau et à la création de clubs mais contre la baisse de subventions attribuées aux manifestations sportives.

Madame OSSON regrette que l'octroi d'une subvention à l'occasion de la création d'un club sportif soit noyé dans l'enveloppe Actions d'Intérêt Local des Conseillers départementaux. Elle pense que l'augmentation de l'enveloppe AIL ne pallie pas l'augmentation des sollicitations financières dues aux baisses des financements départementaux.

Monsieur Jean-Claude DULIEU évoque la politique volontariste sur la création d'associations sportives lors du mandat précédent. Considérant l'abandon de cette politique volontariste, il annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre la proposition du rapport 3/10 relative à la création de clubs.

Monsieur Christian POIRET signale qu'une évaluation des AIL sera réalisée en fin d'année.

Monsieur Dany WATTEBLED fait remarquer que les bilans de l'UNSS montrent l'existence d'un reliquat et que le montant de la subvention a été ajusté.

Monsieur WATTEBLED indique que les services départementaux sont attentifs à la répartition des subventions aux associations sportives des collèges publics et privés.

Concernant les changements intervenus au niveau des enveloppes AIL, Monsieur WATTEBLED rappelle la volonté du Président de donner à chaque Conseiller départemental plus de possibilités et de moyens pour travailler dans son canton.

Considérant que l'évaluation du dispositif AIL sera réalisée pour l'année 2016, Monsieur Jean-Claude DULIEU fait remarquer que le projet de délibération propose que les créations d'associations sportives soient désormais intégrées dans les AIL. Il pense que l'évaluation ne sera pas représentative des années à venir.

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, revient sur le rapport n° 3/3 et apporte quelques éléments d'information à Monsieur Charles BEAUCHAMP.

Suite aux explications données par Madame COTTENYE, Monsieur BEAUCHAMP précise le vote du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER

N° 3.9

DESC/2016/492

OBJET :

SPORT AU COLLEGE

CROSS UNSS « UN CROSS POUR TOUS » ET AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

I- Cross UNSS « Un Cross pour Tous »

Depuis 2007, le Département est la principale institution partenaire de ce cross créé en 1983 et organisé

exclusivement par les services départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Cette épreuve se déroule en 3 étapes :

Le cross traditionnel se déroule dans chaque collège de fin septembre aux vacances de la Toussaint.

Ensuite, le 16 novembre ont lieu les cross de district sur 9 centres du Département :

- Caudry,
- Douai,
- Dunkerque,
- Fourmies,
- Armentières,
- Villeneuve d'Ascq,
- Feignies,
- Roubaix
- Raismes.

Enfin, la finale départementale aura lieu au Stadium Lille Métropole de Villeneuve d'Ascq le 30 novembre et pour laquelle 5 000 participants sont attendus (50,80 % de garçons et 49,20 % de filles).

13 courses sont prévues, dont une en fauteuil, ainsi que des démonstrations de matériel handisport pour les élèves en situation de handicap.

L'Union Nationale du Sport Scolaire sollicite une aide de 35 000 € pour la réalisation de ces 2 événements sportifs.

Une fiche récapitulative reprenant le budget ainsi que le bilan financier de l'édition 2015 est présentée en annexe 1.

II- Associations sportives de Collèges

Lors de sa réunion du 13 juin 2016, le Conseil Départemental a redéfini de nouveaux critères d'intervention en faveur des associations sportives de

collèges (DSJ/2016/182).

Désormais deux nouvelles subventions l'une forfaitaire et l'autre complémentaire pour les déplacements sont proposées.

La participation forfaitaire est déterminée par le nombre de licenciés à l'association sportive du collège au regard du nombre total d'enfants scolarisés dans l'établissement.

Cette aide forfaitaire est complétée par une participation liée aux frais de déplacements pour une finale de Championnat de France ou une finale nationale ou encore pour la participation à un stage sportif de plein air sur la station touristique du ValJoly.

Les modalités sont détaillées en annexe 4 du présent rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour l'édition 2016 du Cross UNSS « Un Cross pour Tous » à hauteur de 30 000 €,
- d'attribuer des subventions aux associations sportives de collèges reprises dans le tableau ci-annexé pour le montant total indiqué soit 109 700 € (annexe 3),
- d'imputer la dépense de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sur le programme 480, article 9328, nature comptable 6574 pour les bénéficiaires des subventions reprises aux annexes 1 et 3 du présent rapport,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat à intervenir entre le Département, et l'UNSS dont le modèle est joint au rapport, (annexe 2).

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
P480 9328/6574	491 000	329 489	161 511	139 700	21 811

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 46.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEVOS et DUHAMEL ainsi que par Monsieur GODEFROY.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Madame LECHNER, présente à l'appel de l'affaire,

avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur MARCHAND.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame VARLET (porteuse du pouvoir de Monsieur RAGAZZO), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 01.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0
 Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
 Total des suffrages exprimés : 76
 Majorité des suffrages exprimés : 39
 Pour : 59 (Groupe Union Pour le Nord et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
 Contre : 17 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Les propositions du rapport n° 3/9 sont adoptées à la majorité.

N° 3.10

DESC/2016/494

OBJET :

AIDES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LEUR FONCTIONNEMENT, LA MISE EN OEUVRE DES ANIMATIONS DANS LES VILLAGES ET BOURGS ET A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Le Département du Nord est le partenaire majeur du mouvement sportif nordiste.

L'Assemblée délibérante du Conseil départemental permet, par ses décisions, aux représentants des fédérations françaises (ligues ou comités) d'engager de nombreuses actions en faveur des habitants de notre territoire.

Ces associations contribuent notamment à valoriser l'image du Nord lors d'événements sportifs et festifs. Elles participent également à de très nombreux programmes qui invitent les nordistes à pratiquer une activité physique modérée pour la santé et le bien-être de l'individu. Ces structures jouent également un rôle, non négligeable, dans le développement économique des entreprises liées au tourisme, à la restauration mais aussi à l'hôtellerie...

Ces organismes sont sous le régime du bénévolat (association sportive statut loi 1901). Elles « rayonnent » sur tout le territoire nordiste qu'il soit urbain, périurbain ou rural et s'adressent à tous les pratiquants confirmés ou néophytes qu'ils soient licenciés ou non.

I Aides aux fédérations sportives nordistes

1.1 Les Comités départementaux sportifs, ligues et autres organismes :

Les comités départementaux, régionaux, ligues régionales et fédérations œuvrent pour le développement et la structuration de leur sport, ils sont les interlocuteurs privilégiés du Département.

Dans le cadre des politiques publiques volontaires mises en œuvre par le Conseil départemental, ces derniers s'efforcent de favoriser la pratique sportive par une répartition équitable de l'offre sur tout le territoire. La

majeure partie des associations, a déjà obtenu l'aide du Département (Cf. délibération DSJ/2016/183 du 4 juillet dernier).

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59) mais aussi certains comités ou ligues ont validé leur dossier de demande d'accompagnement après la tenue de la Commission permanente du 4 juillet dernier.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord :

Représentant du mouvement sportif départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59) est l'organe déconcentré du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français).

A ce titre, il coordonne les actions des différents comités départementaux olympiques en vue de développer chaque discipline sportive sur l'ensemble du département.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord réalise également des sessions de formation pour les dirigeants et salariés des comités ou ligues mais aussi en faveur des dirigeants bénévoles des clubs nordistes.

Le CDOS 59 sollicite le renouvellement du partenariat annuel à hauteur de 17 000 €.

Par ailleurs, les dirigeants du CDOS 59 sollicitent une aide exceptionnelle de 5 000 € pour participer à la mise en place d'une exposition en l'honneur de Monsieur Fabien GILOT, nageur nordiste multi-médaillés aux Jeux Olympiques, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation intitulée « les 40 ans de l'Olympisme » qui se déroulera le 9 décembre 2016 au centre culturel de Lesquin.

Le CDOS 59 est l'organisme gestionnaire d'un ensemble immobilier dénommé la « Maison Départementale du Sport » qui est situé à Villeneuve d'Ascq. Ce bâtiment est loué par le Département du NORD qui le met à disposition du mouvement sportif.

Cette Maison Départementale du Sport est un outil incontournable voire primordial pour permettre au CDOS 59 ainsi qu'à ses ligues ou comités d'assurer leurs missions d'intérêt général.

A ce titre, dès l'ouverture (2004), le Conseil départemental du Nord a confié au CDOS 59 (rapport DSTEN/04/36 du 8 mars 2004) la gestion de la Maison Départementale du Sport. Un comité des usagers a donc été créé pour gérer la vie des organismes qui y résident.

En application de cette délégation, le CDOS 59 sollicite une aide départementale de 35 000 € pour le fonctionnement des parties communes de ce bâtiment.

Les actions du Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord sont reprises en annexe 1.

Par ailleurs, le Département, avec le concours des ligues ou des comités départementaux sportifs, met en œuvre une politique volontariste basée sur la promotion de la santé par

le sport.

1.2 Les animations sportives dans les villages et bourgs :

Ce dispositif est destiné aux jeunes inscrits en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) pendant les congés scolaires dans les communes de moins de 5 000 habitants ayant réalisé un équipement au titre de la politique sportive départementale.

A chaque période de vacances (sauf Noël), des activités d'apprentissage sur de multiples pratiques sportives sont proposées et encadrées par les éducateurs diplômés des comités départementaux sportifs volontaires. L'aide attribuée est individualisée et calculée en fonction de l'implication de chaque partenaire du projet.

Pour chaque association, une première subvention a été calculée selon le nombre de séances effectuées lors des éditions précédentes. En fin d'année, après un bilan des animations, la subvention annuelle est ajustée, si nécessaire, au regard des séances réellement entreprises.

17 partenaires (ligues ou comités), pour lesquels une aide complémentaire est proposée, ont renforcé leur participation dans l'organisation d'animations.

Certaines associations (6 comités) sollicitent une aide en investissement pour compléter voire remplacer le matériel pédagogique nécessaire aux séances rurales.

L'ensemble des demandes relatives au fonctionnement des structures sportives sont reprises dans les tableaux en annexes 2 et 3.

II Les Manifestations sportives

Pour permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux organisateurs de manifestations sportives interrégionales de masse, nationales et internationales.

Les demandes de subventions pour l'organisation de ces événements sportifs sont récapitulées dans le tableau repris en annexe 4.

D'autres événements de renommée internationale présentent un caractère très particulier du fait de l'exceptionnel niveau de compétition et de leur popularité incontestée. Ces épreuves internationales font l'objet d'un partenariat important avec le Département du Nord. Il s'agit notamment du « Grand Prix de Fourmies » et de « l'Open du Nord » de Tennis.

Le « Grand Prix de Fourmies » fait l'objet d'une inscription au calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI qui est la plus haute instance du cyclisme mondial). Cette épreuve est ouverte aux équipes cyclistes masculines professionnelles classées en « Pro Continentale ». Elle est inscrite dans la catégorie « Europe Tour, Hors Classe ». Au même titre que le « Grand Prix de Denain » et les « 4 Jours de Dunkerque », un dispositif de communication spécifique est élaboré et mis en œuvre « le Nord terre de Cyclisme ».

De même, « l'Open du Nord », organisé par le Tennis

Club Lillois Lille Métropole, représente la plus importante épreuve tennistique masculine de la Région Hauts de France qui réunira des joueurs internationaux. Cet évènementiel est incontestablement un moyen de valoriser l'image internationale du Département.

Les principes et critères de cette intervention sont détaillés dans l'annexe 5.

III Les Manifestations sportives de très haut-niveau

Le 25^{ème} Championnat du Monde de Handball Masculin IHF est organisé par la Fédération Française du 11 au 29 janvier 2017 sur différents sites nationaux. Villeneuve d'Ascq, l'une des villes retenues pour les phases finales, accueillera au stade Pierre Mauroy deux huitièmes de finale et un quart de finale lors desquels notamment, l'équipe de France, Championne en titre, jouera le 21 janvier (1/8 de finale) et le 24 janvier en cas de qualification (1/4 de finale).

Pour cet événement, une très large campagne de communication sera menée et le Département conduira une opération à destination des licenciés nordistes avec le concours du Comité Départemental de Handball.

Les Championnats d'Europe d'athlétisme par équipes, quant à eux, auront lieu les 23 et 24 juin 2017 au Stadium Lille Métropole de Villeneuve d'Ascq. Organisés par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ces deux jours de compétitions réuniront 850 athlètes et officiels lors d'une quarantaine d'épreuves. Une large couverture médiatique (retransmission de l'évènement dans 13 pays) offrira une promotion du territoire.

De même, un partenariat entre le Comité Nord d'Athlétisme et le Département permettra aux licenciés nordistes d'être acteurs dans cette compétition.

Ces deux structures sollicitent une participation départementale pour l'organisation des ces événements internationaux. Il est proposé d'attribuer à ces associations les aides reprises ci-dessous :

- 100 000 € pour le 25^{ème} Championnat du Monde de Handball Masculin IHF (dont 5 175 € attribués en Contrat d'Image-Relations Publiques),
- 50 000 € pour les Championnats d'Europe d'Athlétisme par équipes.

IV La Création de clubs

Le Département apporte son soutien financier aux clubs sportifs nouvellement créés dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Il est rappelé que les clubs multisports, dès lors qu'ils sont affiliés à une fédération française, peuvent bénéficier de l'aide départementale à l'occasion de leur création.

Le montant de cette aide est de 900 €. Les critères d'éligibilité sont détaillés dans l'annexe 8 ci-jointe.

Compte tenu de la décision du Conseil départemental du 12 avril 2016 qui détermine les nouvelles modalités

d'Aides d'Intérêt Local et Fonds Départemental d'Intervention (rapport n° DDL/2016/164), il est proposé dorénavant d'instruire ces dossiers de demande d'aide pour la création d'une association sportive dans le cadre de ces dispositifs.

Toutefois, il est proposé de présenter au titre de la politique sportive un ultime rapport en faveur des demandes de création de clubs sportifs en milieu rural qui ont été formulées avant la décision du Conseil départemental du 12 avril dernier.

Les associations concernées sont reprises dans le tableau joint en annexe 7 pour une dépense globale de 6 300 €.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement et

d'investissement aux organismes de droit privé repris en annexes 2, 3, 4, 6 et 7.

- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, programme P833, article 9332, nature comptable 6574 (fonctionnement) et Programme 1133 article 9132 nature comptable 20421 (investissement) pour les associations reprises en annexes 2, 3, 4 et 7.
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, programme P3034, article 9332, nature comptable 6574 et 6238 pour les deux associations reprises en annexe 6.
- d'autoriser la signature de conventions de partenariat à intervenir entre le Département, les associations et collectivité publique dont les modèles sont joints au rapport (cf. annexe 9).

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P833 9332 / 6574	1 293 000	1 001 447	291 553	289 885	1 668
16P1133 9132 / 20421	300 000	243 550	56 450	56 100	350
16P3034OV003 9332 / 6574	393 800	243 800	150 000	144 825	5 175
15P3034AED 9332 / 6238	192 000	140 800	51 200	5 175	47 025

DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 46.

Monsieur KANNER, Président d'Honneur du Tennis Club lillois Lille Métropole, avaient donné pouvoir à Madame FERNANDEZ. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEVOS et DUHAMEL ainsi que par Monsieur GODEFROY.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Madame LECHNER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur MARCHAND.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire,

avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame VARLET (porteuse du pouvoir de Monsieur RAGAZZO), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 01.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote concernant les « Aides aux fédérations sportives nordistes » (I) et les « Manifestations sportives de très haut-niveau » (III) :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre : 0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Résultat du vote concernant les « Manifestations sportives » (II) :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 75
Majorité des suffrages exprimés : 38
Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre : 26 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

Résultat du vote concernant la « Création de Clubs » (IV) :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 75
Majorité des suffrages exprimés : 38
Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)
Contre : 10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• **Rapport n° 5/1**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, présente le rapport n° 5/1 relevant de sa délégation.

Monsieur Christian POIRET indique qu'en sa qualité de Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis, il ne participera ni au délibéré, ni à la prise de décision.

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle

MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absents : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.1

DSTDL/2016/465

OBJET :

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LAUWIN-PLANQUE, FLERS-EN-ESCREBIEUX, ESQUERCHIN, QUIERY-LA-MOTTE, INSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SOCX - BISSEZEELE - QUAËDYPRE ET DECISION D'ORDONNER L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER CORRESPONDANTE

Le présent rapport a pour objets :

- l'approbation du programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de Lauwin-Planque, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin et Quiéry-la-Motte,
- l'institution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Socx – Bissezele et la décision d'ordonner l'opération d'aménagement foncier correspondante.

1) Approbation du programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de Lauwin-Planque, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin et Quiéry-la-Motte

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Lauwin-Planque sous maîtrise d'ouvrage de la

Communauté d'Agglomération du Douaisis, le Département du Nord a engagé l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée à cette infrastructure conformément à l'article L.123-24 du Code Rural et de la pêche maritime.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Lauwin-Planque, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin, Quiéry-la-Motte a, dans sa séance du 27 avril 2016, après enquête publique, approuvé le programme de travaux connexes concernant les aménagements suivants :

- renforcement de structure de chemins d'exploitation (terrassment, apport de matériaux...),
- déplacement de chemins enherbés, de bouches d'irrigation et leurs poses, prolongation de réseau d'irrigation,
- remise en état de culture d'aires de dépôts (dalles béton),
- plantations (arbres et arbustes...).

La procédure arrivant à son terme, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, réunie le 21 juin 2016, a ajouté à ce programme le déplacement d'un chemin enherbé et la pose d'une nouvelle bouche d'irrigation et a donné un avis favorable aux dépenses relatives à ces travaux pour un montant total estimé à 78 086 € HT, à mettre à la charge du maître d'ouvrage en application de l'article R.123-38.

La Commission estime que, situé dans le périmètre perturbé, l'ensemble des travaux connexes est rendu nécessaire par la réalisation du grand ouvrage et que leur mise en œuvre est, conformément à l'article L.123-24 du Code Rural et de la pêche maritime, de la responsabilité financière du maître d'ouvrage. Le tableau en annexe présente ce programme de travaux connexes.

En application de l'article R.123-38 du Code Rural et de la pêche maritime, ces dépenses correspondantes aux travaux connexes proposées par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, doivent être approuvées par le Conseil départemental.

2) Institution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Socx - Bissezeele - Quaëdypre et décision d'ordonner l'opération d'aménagement foncier correspondante

Par délibération du 7 février 2013 et du 27 novembre 2014, et conformément à l'article L.121-2 du Code Rural et de la pêche maritime, les Conseils Municipaux de Socx et de Bissezeele ont respectivement sollicité l'engagement par le Département d'une procédure d'aménagement foncier et la constitution d'une commission communale d'aménagement foncier.

La demande des Conseils Municipaux fait suite à une concertation avec les agriculteurs de Socx, Bissezeele et des communes voisines exploitant sur leur territoire communal et qui ont exprimé un avis majoritairement favorable.

Cette initiative vise principalement à mettre en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier répondant aux objectifs prévus par le Code Rural et de la pêche maritime :

- améliorer les conditions d'exploitations des propriétés rurales agricoles,
- assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,
- contribuer à l'aménagement du territoire communal défini dans les documents d'urbanisme.

Après la réalisation de l'étude d'aménagement prévue à l'article L.121-1 du Code Rural et de la pêche maritime, le Département a organisé l'enquête publique sur le périmètre d'aménagement foncier prévu à l'article L.121-14 du même code. Cette enquête s'est déroulée du 14 mars au 21 avril 2016.

Au vu du rapport du Commissaire Enquêteur, la Commission Communale d'Aménagement Foncier a examiné les réclamations dans sa séance du 28 juin 2016 et a demandé au Conseil départemental d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Le périmètre d'aménagement proposé par la commission est d'environ 1 556 hectares et s'étend sur une partie des territoires communaux de Socx, Bissezeele, Crochte, Quaëdypre et Esquelbecq.

L'article L.121-4 du Code Rural et de la pêche maritime prévoit la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) lorsque le vingtième au moins du territoire d'une commune est compris dans le périmètre d'aménagement foncier, cette création étant de droit si l'une de ces communes le demande ou si plus du quart du territoire de l'une de ces communes est inclus dans ces limites.

Conformément à l'alinéa II de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, les avis des communes concernées sur le projet d'aménagement foncier ont été sollicités le 18 juillet 2016 et les délibérations correspondantes reçues dans le délai imparti de 2 mois. Les communes de Socx, Bissezeele et Quaëdypre sont favorables à la constitution d'une Commission Intercommunale et d'Aménagement Foncier et celle de Crochte défavorable.

Selon l'article L.121-4 du Code Rural et de la pêche maritime, le Conseil Départemental décide, à l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis des communes concernées, d'ordonner l'opération d'aménagement foncier envisagée ou d'y renoncer.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver le programme de travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier rendu nécessaire par la création de la ZAC de Lauwin-Planque,
- d'approuver la proposition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier définissant la responsabilité financière du maître d'ouvrage de l'intégralité des travaux connexes situés dans le périmètre perturbé de l'aménagement foncier,
- d'instituer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Socx - Bissezeele -

Quaëdypre,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté de constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier susvisée,
- d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Socx, Bissezele, Quaëdypre avec extensions sur Crochte et Esquelbecq,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté ordonnant l'opération.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 02.

Madame VARLET rentre en séance au moment de l'appel de l'affaire.

Monsieur CABAYE quitte la séance au moment de l'appel de l'affaire.

Monsieur DECAGNY avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Monsieur POIRET ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames SANCHEZ et LUCAS sont Conseillères communautaires à la Communauté d'Agglomération du Douaisis. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CABAYE.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 5/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

• **Rapports n°s 5/2 à 5/6**

Monsieur Paul CHRISTOPHE, Vice-président en

charge de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Absente excuse : Josyane BRIDOUX

Absents : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.2

DSTDL/2016/483**OBJET :**

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2016 EN FAVEUR DES SYNDICATS MIXTES DE GESTION DES PARCS NATURELS REGIONAUX ET MODIFICATIONS STATUTAIRES SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COMMUNES INTERESSEES AU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

I- PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2016 EN FAVEUR DES SYNDICATS MIXTES DE GESTION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Le Département s'est fortement engagé, dès leur création, dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Il est à l'initiative, dès 1968, de la création du parc naturel régional Saint-Amand - Raismes, premier parc naturel régional français, devenu ensuite Scarpe-Escout.

Il finançait également, dès 1990, l'association de préfiguration du parc naturel régional de l'Avesnois, avant d'y adhérer pleinement à sa création en 1997.

Le 7 décembre 2009, le Conseil Général a approuvé les nouvelles chartes des parcs naturels régionaux Scarpe-Escout et Avesnois, renouvelé son adhésion aux Syndicats Mixtes de gestion des deux PNR et adopté les projets des nouveaux statuts des Syndicats Mixtes pour la période 2010-2022.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil départemental a fixé à 578 286 € les moyens financiers mobilisables en faveur du fonctionnement des deux Syndicats Mixtes des parcs naturels régionaux pour 2016 (sous-fonction 93738, code nature 6561, enveloppe 16P725CFDS).

La participation future du Département dans les Syndicats Mixtes des Parcs ne devra en aucun cas excéder la participation actuelle.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE – ESCAUT

Le budget du Syndicat Mixte a été adopté par le comité syndical lors de sa réunion du 30 novembre 2015 (annexe 1).

Ce budget s'établit à 2 234 369 €. Les dépenses statutaires de fonctionnement général s'élèvent à 1 058 450 €. Le Département est sollicité à hauteur de 284 250 €.

A noter que les crédits ENS (31 425 €) via la convention de gestion du site Amaury complètent la participation départementale.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Le budget du Syndicat Mixte a été adopté par le comité syndical lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015 (annexe 2).

Ce budget s'établit à 1 467 797 €. Les dépenses de fonctionnement général s'élèvent à 1 442 797 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 294 036 €

II- MODIFICATIONS STATUTAIRES SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COMMUNES INTERESSEES (SCI) AU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT (PNRSE)

Le PNR Scarpe-Escout (PNRSE) rassemble 55 communes du Douaisis et du Valenciennois et compte 192 413 habitants. Sa charte s'articule autour de la maîtrise de la périurbanisation et de la mobilisation éco-citoyenne. Depuis 1983, il forme le parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH) avec son homologue belge. La charte de 2010, mise en place pour 12 ans, de 2010 à 2022, est la première charte transfrontalière de France. Le parc est actuellement présidé par Michel LEFEBVRE, maire de Millonfosse.

Le Département du Nord est membre de droit du Syndicat mixte du PNRSE, avec voix délibérative, au même titre que :

- la Région ;
- le Syndicat des Communes Intéressées (SCI) regroupant les communes ayant approuvé la Charte par délibération ;
- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont tout ou partie du territoire des communes qui le composent est classé « Parc naturel régional » et adhèrent au Syndicat mixte.

Par courrier daté du 26 octobre 2015 (annexe 3), le Préfet du Nord informe que le Schéma départemental de coopération intercommunale acte la dissolution du SCI au PNRSE.

Ce Syndicat joue un rôle essentiel dans la vie démocratique du Parc naturel régional en assurant deux fonctions :

- être force de propositions pour les opérations initiées par les communes du Parc ;
- être la courroie de transmission vers l'ensemble des communes des programmes et interventions du Parc naturel régional.

Cette décision, ne remet pas en cause le classement du Parc pris par décret du Premier Ministre (décret 2010-1021 du 30/08/2010) et les engagements pris par le Département dans la mise en œuvre de la charte du Parc.

Suite aux consultations des collectivités locales et aux différentes réunions de ses instances, le Comité syndical du Parc a convenu que les communes membres du SCI devaient rester au cœur de la gouvernance du Parc et être représentées au Comité syndical par un délégué titulaire.

Par délibération en date du 16 juin 2016 (annexe 4), l'assemblée délibérante du PNRSE a proposé de modifier les statuts du Syndicat pour constater la dissolution du SCI et intégrer la représentation des communes. Ces modifications impactent par là même le nombre de délégués.

L'article 5-2 des statuts stipulant que « le nombre de délégués peut être modifié par délibération du Comité syndical, sur avis conforme de l'organe délibérant de chacun des membres », il revient au Département de valider cette décision par délibération avant novembre 2016.

En effet, ces délais sont imposés par la procédure qui prévoit la dissolution du SCI au 31 décembre 2016, ce qui exige que la nouvelle configuration du Syndicat soit opérationnelle au 1^{er} janvier 2017. Le Comité syndical du Parc devra ainsi finaliser la procédure et acter définitivement les modifications statutaires lors de sa session de novembre, pour l'obtention de l'arrêté préfectoral courant décembre.

Par courrier en date du 28 juin 2016 (annexe 5), M. Michel LEFEBVRE, président du PNRSE, sollicite ainsi une délibération du Conseil départemental relative aux modifications statutaires.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver la nouvelle composition du Syndicat mixte administré par un Comité syndical composé des délégués des collectivités ci-après dont les différents collègues sont définis dans les conditions suivantes :

Collège de la Région Hauts de France : 9 délégués désignés par le Conseil régional (un délégué = 14 voix)

Collège du Département du Nord : 9 délégués désignés par le Conseil départemental (un délégué = 14 voix)

Collège du Territoire (74 délégués) selon les modalités suivantes :

- 55 communes : un délégué titulaire par commune (un délégué = 1 voix)
- 3 communes associées : un délégué titulaire par commune associée (un délégué = 1 voix)
- 7 villes-portes : un délégué titulaire par ville-porte

(un délégué = 1 voix)

- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : 9 délégués (un délégué = 7 voix), désignés par les EPCI selon la répartition suivante :
 - Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole : 2 délégués
 - Communauté d'agglomération Porte du Hainaut : 3 délégués
 - Communauté d'agglomération du Douaisis : 1 délégué
 - Communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent : 2 délégués
 - Communauté d'agglomération Pévèle Carembault : 1 délégué

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une participation d'un montant de 284 250 € au Syndicat Mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut ;
- d'attribuer une participation d'un montant de 294 036 € au Syndicat Mixte du parc naturel régional de l'Avesnois ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 578 286 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 93738 (code nature 6561, enveloppe 16P725CFDS) ;
- d'approuver les modifications statutaires suite à la dissolution du Syndicat des Communes Intéressées (SCI) au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE) ;
- d'approuver la nouvelle composition du Comité syndical du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P725CFDS/93738	578 286	0.00	578 286	578 286	0.00

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 04.

Mesdames DEZITTER, DEVOS, DEL PIERO, et MARTIN ainsi que Messieurs HIRAUX et VANDEWALLE, sont membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs DUSART, DETAVERNIER et RENAUD sont membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Scarpe-Escaut. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le

quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CLERC-CUVELIER est membre du Comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois et de la Scarpe-Escaut. En raison de ces fonctions, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DECAGNY et Madame BREDA, membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois, avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs POIRET et BEAUCHAMP. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame BOISSEAUX, Membre du Comité syndical du

Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Scarpe-Escaut, avait donné pouvoir à Monsieur BRICOUT. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et SIEGLER.

Madame ZOUGGAGH, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PICK.

Monsieur DRIEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) présente à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire

Les propositions du rapport n° 5/2 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 5.3

DSTDL/2016/550

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES MOUSTIQUES, AU TITRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU BOISEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le présent rapport a pour objet de présenter les

demandes de subvention formulées et les modalités de mise en œuvre de la lutte contre la prolifération des moustiques, au titre de la politique départementale en faveur du boisement et de l'environnement.

Cette politique porte sur les différents dispositifs suivants :

- boisement : boisement à caractère forestier, haies bocagères, arbres têtards, vergers « hautes tiges » de variété ancienne participant à la qualité paysagère des territoires, à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, à la protection et à la qualité des eaux... Ces dispositifs sont complémentaires aux politiques de l'eau, de l'aménagement foncier, agricole et forestier et de l'agriculture,
- lutte contre la prolifération des moustiques : les modalités de mise en œuvre sont précisées annuellement par arrêté préfectoral et ne concernent que les larves de moustiques et l'utilisation de larvicides biologiques.

1- Boisement

Haies bocagères

Lors de sa réunion du 17 novembre 2014, la Commission Permanente a arrêté les nouvelles modalités de financement et de mise en œuvre des opérations de plantation et d'entretien des haies bocagères. Le détail du dispositif adopté est repris dans la fiche ci-jointe (annexe 1).

La demande de subventions a été présentée pour la plantation et l'entretien de haies bocagères par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, dans le cadre de la campagne 2016/2017.

Le tableau ci-dessous récapitule le projet et précise la nature des travaux, le linéaire de haies concernées, son montant hors taxe et le plan de financement prévisionnel. Les sommes proposées correspondent aux montants sollicités par le maître d'ouvrage.

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES HAIES BOCAGERES HIVER 2016/2017					
Maître d'ouvrage	Type de travaux	Linéaire (m)	Montant estimatif des travaux HT	Plan de financement prévisionnel	
				Département du Nord	Maître d'ouvrage
Communauté de Communes de Flandre Intérieure	Plantation	10 000	25 000 €	20 000 €	5 000 €
	Entretien	460 000	89 000 €	35 600 €	53 400 €
Total		470 000	114 000 €	55 600 €	58 400 €

2- Lutte contre la prolifération des moustiques

Le dispositif départemental de lutte contre les moustiques a été mis en place en 2006 afin de répondre à

l'interpellation des élus de la Pévèle concernant la prolifération de cet insecte nuisible. Ce dispositif, encadré par un arrêté préfectoral, est depuis lors, reconduit chaque année (CP du 12/10/2015 pour l'année 2016).

Les 19 communes visées par l'arrêté préfectoral ainsi que les services de la Métropole Européenne de Lille ont participé à cette lutte à la demande du Département, au travers notamment du réseau local de surveillance.

Le dispositif départemental prévoit que le Département coordonne et commande les traitements larvicides qui peuvent être réalisés en régie ou être confiés à des entreprises spécialisées, dans le cadre de marchés publics.

Conformément à la décision de la Commission Permanente et à l'arrêté préfectoral, il est précisé que cette lutte ne concerne que les larves de moustiques et qu'il est uniquement recouru aux larvicides à base de *Bacillus thuringiensis*, sous-espèce *israelensis* (Bti), larvicide biologique autorisé en agriculture biologique.

L'arrêté préfectoral autorisant le dispositif en 2016 en date du 15 juin 2016 ainsi qu'un premier bilan des interventions menées sont joints au présent rapport (annexes 2 et 3).

Perspectives d'organisation de la lutte contre les moustiques en 2017

Extension des zones de lutte

Une seule commune hors du dispositif a sollicité le Département au sujet de la prolifération de moustiques. Il s'agit de la commune de Saint-Amand-les-Eaux. La visite de terrain a permis d'identifier la source de la nuisance (toiture terrasse de l'Ecole Publique Latour et nombreux récipients non recouverts). Ces gîtes larvaires correspondent à l'espèce commune (le *Culex pipiens*) qui n'est pas la cible du dispositif départemental.

Par conséquent, il n'est pas envisagé d'étendre le dispositif en 2017 à d'autres communes que celles reprises dans l'arrêté du 15 juin 2016.

Priorité aux traitements terrestres et à l'accessibilité des parcelles

En 2016, les épisodes pluvieux très intenses ont entraîné une prolifération importante de larves et d'adultes.

Cependant, les moyens mobilisés tant en terme de traitement qu'en terme d'accompagnement des communes et de communication pédagogique ont permis de limiter les plaintes et les désagréments ressentis par les populations.

Au vu du coût du traitement par hélicoptère évalué à plus de 30 000 € pour 120 hectares, il est préconisé de privilégier **le traitement terrestre en régie ou par entreprise**.

Afin de faciliter les opérations de contrôle des gîtes larvaires et de traitement, il est indispensable de faciliter l'accès aux parcelles et d'organiser des opérations de débroussaillage et de fauchage régulier afin de maintenir les cheminements dans les parcelles et le long des cours d'eau.

Ces opérations sont assurées par le Département au titre des ENS sur les parcelles en propriété départementale et par la Métropole Européenne de Lille sur les parcelles en

propriété communautaire mais ne le sont pas sur les parcelles en propriété privée.

En 2017, une action de communication spécifique à destination des propriétaires pourrait être engagée afin de définir les modalités techniques et financières d'exécution de ces travaux d'entretien dans les secteurs privés.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral autorise le Département ainsi que les organismes de droit public mandatés par celui-ci à effectuer de telles opérations, y compris sur terrain privé, après en avoir tenu informés les propriétaires concernés.

Réalisation des suivis de population en interne

Chaque année, un suivi des populations de moustiques est effectué. Les prospecteurs recueillent essentiellement des échantillons de larves qui sont ensuite confiés à un prestataire extérieur en vue de leur détermination.

Les dépenses représentent environ 2 000 € T.T.C. par an et en 2016, année caractérisée par une forte densité de population, le coût des études entomologiques représentera 3 000 € T.T.C.

Afin de faire réduire ces dépenses et de pouvoir déterminer rapidement les espèces en présence, il est proposé de réaliser une partie des déterminations en interne. Il s'agira d'investir dans la formation de deux gardes naturalistes et l'acquisition de matériel adapté (loupe binoculaire et petit matériel de piégeage et de détermination).

Evaluation de l'impact environnemental du dispositif

Le dispositif départemental est opérationnel depuis 10 ans. Afin d'évaluer son impact sur les populations des moustiques et de leurs prédateurs, il conviendrait d'engager des études appropriées et de mettre en œuvre un protocole de suivi. Celui-ci permettrait de répondre aux demandes des services de l'Etat et des associations environnementales formulées lors de la réunion du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de mars 2016.

En 2017, au regard des moyens mobilisables et de leur efficacité, aucune adaptation du dispositif n'apparaît nécessaire. Il est proposé que le Département reconduise le dispositif adopté depuis 2009.

Je propose à la Commission Permanente :

Pour le boisement :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure pour la plantation de haies bocagères ;
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure avec la Communauté de Communes de Flandre Intérieure une convention cadre conforme au modèle joint (annexe 4) définissant les conditions de réalisation, de pérennité, d'ouverture au public et d'entretien du projet de plantation ;

- d'imputer la dépense d'investissement, soit 20 000 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 91738 (code nature 204142, autorisation de programme 16P1133APDS) du budget départemental ;
- d'attribuer une subvention de 35 600 € à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure pour l'entretien de haies bocagères ;
- d'imputer la dépense de fonctionnement, soit 35 600 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 93738 (code nature 65734, autorisation d'engagement 16P3019AEDS – opération 16P3019OV001) du budget départemental.

Pour la lutte contre la prolifération des moustiques :

- d'autoriser Monsieur le Président à reconduire le dispositif en 2017 par arrêté préfectoral et de

présenter une demande à Monsieur le Préfet en vue :

- de maintenir les dispositions relatives aux obligations d'accessibilité et d'entretien préventif des parcelles,
- de définir, par voie d'arrêté, des zones de lutte contre les moustiques pour l'année 2017 dans le département du Nord,
- de prévoir dans ce cadre de n'autoriser que la lutte au stade larvaire et le recours exclusif au larvicide de type *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti), le traitement au sol sera complété en cas de besoin par du traitement aérien,
- d'autoriser le Département ou les organismes de droit public qu'il mandatera à cet effet à procéder à la lutte contre les moustiques,

- d'acter les modalités du dispositif telles que précisées dans le présent rapport.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P1133APDS/ 91738	200 000	148 911.45	51 088.55	20 000	31 088.55
16P3019AEDS/ 93738	469 610	87 340.30	382 269.70	35 600	346 669.70

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 04.

Mesdames DESCAMPS-PLOUVIER et VANPEENE sont Conseillères communautaires de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et SIEGLER.

Madame ZOUGGAGH, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PICK.

Messieurs DRIEUX et HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) présente à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire

Les propositions du rapport n° 5/3 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 5.4

DSTDL/2016/475

OBJET :

OPERATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT

Le présent rapport a pour objet :

1) Cession par le Département au profit de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre de parcelles cadastrées à Bierne (annexes 1 à 4).

Le Département est propriétaire du site ornithologique et d'expansion des crues du Bieren Dyck sur le territoire de la commune de Bierne.

Les travaux d'aménagement de ce site ont été terminés en début d'année 2015 et plusieurs parcelles situées au Sud du Bieren Dyck demeurent inutilisées.

C'est ainsi que dans le cadre d'un projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques de Bierne, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a manifesté son intérêt pour l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 450, 1286 à 1289 et 1295 à Bierne, d'une superficie totale de 25 045 m².

La cession est proposée au prix de 24 200 €, prix conforme à l'estimation domaniale du 22 mars 2016.

Ces terrains, en nature de « terres à labour » sont issus

d'un ensemble global acquis en 2006 auprès de la SAFER et sont classés en zone Nd du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bierne.

La SAFER, interrogée dans le cadre de l'accompagnement de transfert de ces terres agricoles, précise que si le P.L.U. de la commune de Bierne devait être modifié et que ces parcelles passaient en zone d'activités économiques, la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre deviendrait alors prioritaire pour les acquérir.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre, dans le cadre de mesures compensatoires, s'engage à proposer, à court ou moyen terme, des terrains en continuité de la zone ornithologique et d'expansion des crues afin d'améliorer les continuités écologiques entre ce site et la commune de Bergues.

2) Acquisition d'une parcelle sur la commune de Cysoing (annexes 5 à 7).

Par délibération en date du 21 décembre 1987, le Conseil Général a décidé la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la commune de Cysoing, sur le site des marais de la Vallée de la Marque.

Le Département du Nord est déjà propriétaire d'un ensemble foncier dans cette zone de marais, sur le territoire des communes de Cysoing, Péronne-en-Mélantois et Templeuve-en-Pévèle représentant une superficie d'environ 65 ha.

Afin de parfaire la cohérence foncière ainsi que la gestion du site, des contacts sont régulièrement établis avec les propriétaires des parcelles voisines en vue de leur acquisition par cession ou échange.

Dans ce cadre, Monsieur et Madame Henri SAUVAIGE et leurs ayants-droit, acceptent de céder au Département la parcelle occupée cadastrée C n° 218 à Cysoing, d'une superficie de 3 082 m², moyennant la somme de 1 510 € (soit 0,50 €/m²), valeur conforme à l'estimation du Domaine rendue le 4 avril 2016 référencée 2016-168V1134.

3) Convention tripartite pour l'exercice de la fonction de représentant(e) territorial(e) des gardes et agents de gestion des sites auprès du Conservatoire du littoral

Par courrier en date du 18 juillet 2016, Madame Odile GAUTHIER, Directrice du Conservatoire du littoral a sollicité le Département du Nord concernant le processus d'élection des représentants territoriaux des gardes et agents du littoral travaillant sur les propriétés du Conservatoire du littoral.

Le Département du Nord assure la gestion des terrains appartenant au Conservatoire du littoral : Dunes Dewulf, Marchand, du Perroquet, fossile de Ghyvelde, Lac des Moères et Salines de Fort-Mardyck, représentant une superficie totale de 795 ha.

La convention proposée vise à fixer les principes généraux et les modalités d'exercice de la mission de représentant territorial des agents du littoral, au sein d'un groupe technique. L'objectif général du groupe technique est d'assurer un lien entre les agents exerçant des missions identiques ou proches, de promouvoir la professionnalisation des métiers des agents affectés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et de permettre ainsi la bonne gestion des sites du Conservatoire.

Messieurs François LONGUESPE et Yoan LECUREUIL, agents du Conseil départemental du Nord, se sont proposés afin d'assurer en binôme, la mission de représentants des agents travaillant sur les terrains du Conservatoire du littoral. Ces représentants sont désignés pour une durée de 3 ans.

Le groupe technique se réunit en formation plénière une fois par an, physiquement à Paris sur 2 jours. Une ou deux fois par an par téléphone. L'exercice de la mission implique une disponibilité de 6 jours par an.

Les frais inhérents à la fonction sont pris en charge par le Conservatoire du littoral : déplacement, restauration, hébergement, dès lors que les missions effectuées sont à l'initiative de l'établissement.

Je propose à la Commission Permanente :

1) Pour la cession par le Département au profit de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre de parcelles cadastrées à Bierne :

- de prononcer le déclassement des parcelles cadastrées Section B n° 450, 1286 à 1289 et 1295 ;
- de céder à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour la somme de 24 200 € prix net vendeur, les parcelles libres d'occupation cadastrées B n° 450, 1286 à 1289 et 1295 ; la Communauté de Communes des Hauts de Flandre s'engageant à proposer des mesures compensatoires à court ou moyen terme ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de cette transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou moins, n'excède pas 1/20^{ème}, au prix indiqué ci-dessus, augmenté des frais liés à la rédaction de l'acte ;
- d'imputer la recette correspondante, soit 24 200 € sur l'opération 16P881OA007.

2) Pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Cysoing :

- d'autoriser l'acquisition par le Département de la parcelle cadastrée C n° 218 à Cysoing, propriété de Monsieur et Madame SAUVAIGE et leurs ayants droit, au prix net vendeur de 1 510 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de cette

transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou moins, n'excède pas 1/20^{ème}, au prix indiqué ci-dessus, augmenté des frais liés à la rédaction de l'acte ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tout concours financier au titre de cette opération, notamment auprès du FEDER, d'INTERREG, du Contrat de Plan Etat-Région, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à signer tout document à cet effet ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 1 510 € sur les crédits inscrits à l'article 907738, code

nature 2111 du budget Espaces Naturels Sensibles 2016 – Opération 07P1004OV001.

3) Pour la convention tripartite pour l'exercice de la fonction de représentant(e) territorial (e) des gardes et agents de gestion des sites auprès du Conservatoire du littoral :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite pour l'exercice de la fonction de représentant(e) territorial(e) des gardes et agents de gestion des sites auprès du Conservatoire du littoral.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P881OA007 Recette	100	-	100	24 200	-
07P1004OV001	8 155 072,74	6 585 757,55	1 569 315,19	1 510	1 567 805,19

N° 5.5

DSTDL/2016/476

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'équipement au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à la commune d'HERGNIES (première demande).

Par délibération DSTEN-ENS/02-67, l'Assemblée Plénière du Conseil général du 16 décembre 2002 a actualisé les critères adoptés en 1994 (DE-94-EA111) et 2000 (DE-00-EA04) relatifs aux subventions d'équipement attribuées aux communes et aux organismes compétents pour la réalisation de travaux de remise en état d'un itinéraire de randonnée ou la création et l'aménagement de circuits thématiques (annexe 1).

La commune d'Hergnies a sollicité une aide départementale pour la remise en état de deux passerelles sur le circuit « entre terres et eaux ».

Le projet est repris dans la fiche ci-jointe (annexe 2) et correspond aux critères établis.

Une convention relative au versement de cette subvention d'investissement est établie entre le Département et le maître d'ouvrage (annexe 3).

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée une subvention d'équipement au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à la commune d'Hergnies de 416 euros pour la remise en état de deux passerelles sur le circuit « entre terres et eaux »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au versement de la subvention,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 416 euros, sur les crédits inscrits à l'article 917738 Code Nature 204162 du budget Espaces Naturels Sensibles de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
Programme 16P1133OV007	20 000	7 500	12 500	416	12 084

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 04. 57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et SIEGLER.

Madame ZOUGGAGH, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PICK.

Messieurs DRIEUX et HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) présente à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les propositions des rapports n^{os} 5/4 et 5/5 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 5.6

DSTDL/2016/486

OBJET :

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RURAL
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AUX
MAITRES D'OUVRAGE**

I- LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT RURAL

Le Département participe au financement des travaux d'épuration et d'assainissement en milieu rural.

Les travaux d'épuration concernent la construction ainsi que l'extension, l'élévation du niveau de traitement, la rénovation, le traitement des boues et l'autosurveillance des unités d'épuration.

Les travaux d'assainissement consistent en la réalisation des ouvrages de transport d'eaux usées (OTEU), des émissaires terminaux et réseaux (ainsi que la mise en place de leur autosurveillance), des branchements sous domaine public et des ouvrages de gestion des eaux par temps de pluie (bassins de pollution ou techniques alternatives).

Les modalités d'intervention financière du Département

sont rappelées dans le tableau joint en annexe.

II- ELIGIBILITE A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ASSAINISSEMENT RURAL

Le principe d'éligibilité des communes à la politique départementale a été arrêté par la Commission Permanente lors de sa réunion du 26 mars 2007.

La Commission Permanente a décidé :

- de faire usage des critères fixés par le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant la notion de « communes rurales »,
- de réserver le bénéfice des aides départementales aux communes non membres d'une communauté urbaine.

III- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PLURIANNUELS CONCERTES

La commune de Marcoing, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (C.C.C.O.), la Communauté d'Agglomération du Douaisis (C.A.D.) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Denaisis (S.I.A.D.) ont sollicité l'attribution de subventions pour des opérations d'assainissement dans le cadre de Programme Pluriannuel Concerté.

Le tableau ci-dessous récapitule les projets et précise pour chacun d'eux : la nature des travaux, leur montant hors taxe et le plan de financement prévisionnel, le taux de l'intervention départementale et le montant de la subvention proposée.

Programme pluriannuel concerté avec participation de l'Agence de l'Eau :

Maître d'ouvrage	Communes	Nature travaux	Montant travaux retenu (HT)	Taux PAF AEAP (%)	Taux PAF Dépt (%)	Subv Dépt
Commune	Marcoing	Réhabilitation Station d'épuration	425 000	60	20	85 000
		Autosurveillance des réseaux	6 000	55	25	1 500
C.C.C.O	Loffre	Amélioration SR "Petit Crédit"	65 000	55	25	16 250
C.A.D	Arleux	Réseau rue de la Chaussée	50 000	55	25	12 500
	Communes rurales	Branchements sous domaine public	37 500	55	25	9 375
	Arleux	Construction d'un bassin de pollution	750 000	70	10	75 000
	Arleux	OTEU vers Station d'Arleux (optionnel)	445 000	55	25	111 250
	Esquerchin	Amélioration réseau rue de Quiévy	290 000	55	25	72 500
S.I.A.D	Hélesmes	Augmentation capacités stockage des boues (station)	200 000	60	20	40 000

TOTAL 423 375

Programme pluriannuel concerté sans participation financière de l'Agence de l'Eau :

Maître d'ouvrage	Communes	Nature travaux	Montant travaux retenu (HT)	Taux (%)	Taux PAF Dépt (%)	Subv Dépt
C.A.D.	Arleux	Rénovation du collecteur DN 800, exutoire du fossé des Warrennes traversant la RD 65	119 430	CAD – 20 Commune : 20	60	71 658

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer au titre de l'aide à l'épuration et à l'assainissement rural :
 - 86 500 € à la commune de Marcoing,
 - 16 250 € à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
 - 352 283 € à la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
 - 40 000 € au Syndicat Intercommunal

d'Assainissement du Denaisis.

- d'imputer la dépense, soit 495 033 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 9161, code nature 204142, autorisation de programme 16P1133APDS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département et les maîtres d'ouvrage.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P1133APDS/9161	2 000 000	993 548.20	1 006 451.80	495 033	511 418.8

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 04.

Monsieur POIRET, 1^{er} Vice-président, en l'absence de Monsieur LECERF, préside la séance. Après avoir appelé l'affaire, il déclare être concerné par la délibération en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame COTTENYE, 2^{ème} Vice présidente.

Monsieur DRIEUX est Maire de Marcoing. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Mesdames SANCHEZ et LUCAS sont conseillères communautaires à la Communauté d'Agglomération du Douaisis. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DECAGNY avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Monsieur POIRET ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et SIEGLER.

Madame ZOUGGAGH, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la

prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PICK.

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) présente à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 5/6 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

• **Rapport n° 5/7**

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc

DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Catherine OSSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK

Absents excusés : Josyane BRIDOUX, Patrick KANNER

Absents : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Isabelle FERNANDEZ,

Martine FILLEUL, Mickaël HIRAU, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.7

DSTDL/2016/474

OBJET :

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT
DEMANDE SUBVENTIONS PARTENORD HABITAT ET NORD
ENERGIE SOLIDARITE

La politique de l'Habitat et du Logement répond à une dynamique de soutien à l'aménagement durable et au développement équilibré des territoires.

Ses missions se structurent autour des solidarités territoriales et des solidarités humaines en promouvant une offre de logements de qualité, adaptée et accessible aux publics en situation de fragilité.

Ce rapport présente les opérations de construction et de réhabilitation de Partenord Habitat et des demandes de subventions destinées aux particuliers dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité.

1. Les projets de Partenord Habitat

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des objectifs et des process repris dans l'avenant à la convention triennale 2015-2017, approuvé par le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2016.

a) Rappel des objectifs et du montant des aides départementales (2015-2017)

Tableau de synthèse (convention 2015 - 2017, objectifs sur 3 ans) :

AXE 1 - Une mobilisation en soutien de l'aménagement et des solidarités territoriales			
Type	Nombre logements	Aides / logement	Enveloppes prévisionnelles
Offre nouvelle en secteur hors délégation	300	Plafond de 18 000 € par logement (13 000 € aide départementale et 5 000 € primes innovation)	5 400 000 €
Offre nouvelle innovante en secteur délégataire	100	Prime de 5 000 €	500 000 €
Opérations d'amélioration de l'habitat dans les quartiers en politique de la ville	1 726	Subvention de 2 500 €	4 315 000 €
AXE 2 - Des logements adaptés aux publics fragiles en appui des solidarités humaines			
Type	Nombre logements	Aides / logement	Enveloppes prévisionnelles
PSEE (réhabilitation énergétique)	1 314	Subvention de 1 000 €	1 314 000 €
Plan Campus Grand Lille (production de logements étudiants)	210	Subvention de 10 000 €	2 100 000 €
Volet construction / réhabilitation : 11,529 M €			
Volet logement étudiant Plan Campus Grand Lille : 2,1 M €			

b) Le redéploiement de crédits

Lors de sa réunion du 26 septembre 2016, le Conseil départemental a autorisé le principe du redéploiement de crédits relatifs à des opérations non réalisées par Partenord Habitat ou sur-financées lors des conventions précédentes sur d'autres projets.

Ainsi 1 016 033 € ont été versés à Partenord Habitat lors des conventions précédentes, et non utilisés.

La proposition de redéploiement sur d'autres projets s'élève à 983 548 € (tableau en annexe 1).

Un reliquat de 32 485 € pourra être redéployé en 2017.

c) Les opérations présentées dans le rapport (cf annexes 1 et 2)

Le développement d'une offre nouvelle de logements sociaux

Les opérations engagées à ce titre par Partenord Habitat poursuivent un des objectifs du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) d'une mobilisation soutenue pour la production de logements dans une logique d'équité territoriale. L'Office départemental intervient en particulier pour la production de logements sociaux dans les bourgs ruraux de nature à y diversifier l'offre de logements et d'y ouvrir les possibilités de parcours résidentiels. Cette offre nouvelle de logements (neufs ou acquis-améliorés) et l'installation de leurs habitants viennent également en soutien de la vie économique locale.

Le Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE) de Partenord Habitat

Les opérations de réhabilitation sont engagées dans le cadre du Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE) de Partenord Habitat. Pour établir ce PSEE, les logements, classés en étiquette énergétique E, F et G ont été regroupés en douze familles homogènes compte tenu de leur année de construction et de leurs caractéristiques techniques. Une opération représentative de chacune de ces familles a fait l'objet d'une étude thermique approfondie qui a permis d'avoir une vision des économies annuelles d'énergie, du coût de l'investissement, du fonctionnement et de la maintenance qu'impliquent les interventions ainsi que des émissions de CO2 évitées.

Pour les réhabilitations décidées en application du PSEE, Partenord Habitat recherche une performance énergétique après travaux de l'ordre de 120 kWh d'énergie primaire par m² par an (ep/m²/an) en moyenne, soit le milieu de l'étiquette C.

L'amélioration de l'habitat dans les quartiers de la politique de la ville

Dans les quartiers prioritaires et dans les territoires de veille de la politique de la ville, l'Office intervient pour certaines opérations au-delà de la seule réhabilitation thermique telle que programmée au titre du PSEE de l'organisme. Ces interventions plus ambitieuses ont

vocation à traiter la thématique de la précarité énergétique et/ou l'amélioration de l'habitat, la restructuration de logements, l'amélioration de l'habitabilité, l'évolution du niveau de confort, etc., autant d'interventions de nature à renforcer plus efficacement encore l'attractivité des logements sociaux réhabilités, la mixité sociale et l'équilibre de peuplement des résidences concernées. Dans ces quartiers, le Département est sollicité pour apporter à ces opérations un soutien financier plus important (2 500 € par logement au lieu de 1 000 €), au titre de ses politiques de solidarité territoriale, levier d'investissements de Partenord Habitat plus importants.

Les opérations de réhabilitation sont systématiquement menées en concertation avec les habitants.

L'ensemble des opérations présentées dans le rapport dont le détail est repris en annexes 1 et 2 représente :

– 52 logements en offre nouvelle :

* **dont 35 PLUS et 17 PLAI**

* **dont 52 primes à l'innovation**

– 523 logements à réhabiliter

2. Demandes de subventions aux particuliers / Nord Energie Solidarité

Dans ce rapport, 60 dossiers éligibles au dispositif NES sont présentés pour attribution d'une aide.

Les demandes d'aides présentées reprennent les modalités de financement du dispositif tel que définies et les nouvelles évolutions validées par le Conseil départemental du 13 juin 2016.

Les projets travaux se répartissent de la manière suivante :

- 29 demandes relèvent de l'arrondissement de Lille dans le cadre de la convention cadre signée avec la Métropole Européenne de Lille,
- 3 demandes relèvent de l'arrondissement de Douai dans le cadre de la convention signée avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant,
- 4 demandes relèvent de l'arrondissement de Cambrai dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Cambrésis,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Dunkerque dans le cadre de la convention signée avec le Pays Cœur de Flandre.
- 20 demandes relèvent de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,
- 2 demandes relèvent de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Les 60 dossiers présentés concernent des projets de

travaux de précarité énergétique, sécurité santé, travaux de finition, réalisés par des propriétaires occupants, dont une demande de travaux d'autonomie pour une personne âgée de moins de 70 ans, en perte mobilité. Ainsi, qu'une demande d'un propriétaire bailleur pour des travaux d'amélioration des conditions d'habitat des locataires.

L'intervention départementale s'élève à **121 761,63 €** d'aides en travaux et le montant total des travaux réalisés par les entreprises locales sur les territoires s'élève à **512 301,07 € TTC**.

Sur l'ensemble des dossiers déposés à ce jour, on peut établir l'effet levier suivant, à savoir : pour 1 € dépensé par le Département, 13 € de travaux sont réalisés sur les territoires, au bénéfice des ménages fragiles.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver le financement des opérations proposées par Partenord tant en offre nouvelle qu'en

réhabilitation conformes aux objectifs définis dans l'avenant de la convention 2015-2017,

- d'autoriser le redéploiement pour un montant de 983 548 € de crédits relatifs à des opérations non réalisées par Partenord ou sur-financées, sur les projets repris dans le rapport (annexe 1),
- d'autoriser le financement des opérations de Neuf Berquin et de Renescure, et d'imputer la somme correspondante de 576 000 € sur les crédits inscrits au chapitre 9172 art 2041782 du budget de l'exercice 2016, opération 15P051OV001,
- d'attribuer dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité, les subventions pour le financement des 60 demandes de particuliers sur le volet des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 121 761,63 €,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 9172, 9372 et 9358 du budget départemental de l'exercice 2016, opération 15P3051OV003.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172 (Opération 15P3051OV003)	1 966 011,31	215 065,32	1 750 945,99	121 763,23	1 629 182,76
9172 2041782 (Opération 15P3051OV001)	6 900 500,00	851 500	6 049 000	576 000	5 473 000

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 05.

Monsieur PICK est président du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Mesdames ARLABOSSE et SANCHEZ ainsi que Monsieur SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame STANIEC-WAVRANT, membre du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat, avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ZOUGGAGH avait donné pouvoir à Monsieur PICK. Monsieur PICK ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la salle préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 5/7 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• Rapports n° 6/1 à 6/4

Monsieur Guy BRICOUT, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur Charles BEAUCHAMP évoque les dossiers des Communes de Hamel et Férin qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Il explique que les dossiers de demandes d'aménagement au titre d'autres politiques du Département sont en cours de constitution.

Monsieur BRICOUT indique qu'il demandera aux services de porter une attention particulière à ces dossiers.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLÉ, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-René LECERF donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK

Absents : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 6.1

DSTDL/2016/466

OBJET :
ELECTRIFICATION RURALE
PROGRAMMATION 2016

REPARTITION DES CREDITS DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (CAS FACE), SOUS-PROGRAMMES ENFOUISSEMENT, RENFORCEMENT, EXTENSION, SECURISATION FILS NUS ET SECURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION

En application de la loi du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, il appartient au Département de répartir les aides financières consenties par le Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale » (Facé) entre les différents maîtres d'ouvrage des travaux relevant du régime de l'électrification rurale.

Les communes relevant du régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier de ces aides pour la réalisation d'opérations de renforcement des réseaux électriques (sous-programmes « Renforcement » et « Extension »).

Une dotation spécifique de l'Etat au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Facé) a été mise en place en 1992 en vue de financer des opérations d'enfouissement des lignes électriques et de protection du patrimoine paysager (sous-programme « Enfouissement »).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil du Facé a décidé la création d'un nouveau programme dit de sécurisation (sous-programme « Sécurisation fils nus ») permettant de financer la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus, jugées particulièrement fragiles en cas de fortes intempéries.

A partir du 1^{er} janvier 2010, le Conseil du Facé a décidé la création d'une nouvelle tranche « spécifique sécurisation » (sous-programme « Sécurisation fils nus faible section ») dédiée à la résorption des fils nus de faible section.

Les nouvelles dispositions votées dans l'article 7 de la Loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 modifient le fonctionnement du CAS Facé.

Désormais, seules les Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution (AOD) sont éligibles à ces aides pour le financement des travaux d'électrification dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Conformément à la lettre-circulaire du 23 février 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer relative aux dotations allouées au titre du Cas Facé pour l'année 2016, au sein d'un sous-programme, les projets d'investissement retenus seront financés à hauteur de 80 % de leur coût hors taxe. Le taux peut être réduit lorsqu'il s'agit de solder les droits de subvention d'un sous-programme.

Il revient au Département d'assurer la répartition de ces cinq sous-programmes.

A-Travaux d'enfouissement de réseaux, sous-programme « Enfouissement »

La dotation du Facé s'élève en 2016 à 183 000 € représentant un volume de travaux subventionnables de 228 750 € HT.

L'annexe A/1 ci-jointe récapitule les 8 demandes de subventions qui ont été formulées. Le montant total des travaux s'élève à 1 495 533 € HT.

Confrontée depuis 2003 à une problématique d'inadéquation entre le montant des demandes et celui des moyens financiers mobilisables, la Commission Permanente avait décidé de faire usage de plusieurs critères de sélection des dossiers à programmer.

Ces critères consistaient :

- à accorder une priorité de programmation aux opérations à coordonner à la réalisation d'autres chantiers (notamment ceux concernant les aménagements de la voirie départementale),
- à plafonner la dépense subventionnable à 500 000 € T.T.C. par projet, soit 416 667 € H.T. et à programmer sur deux exercices budgétaires successifs les projets d'un montant supérieur à 250 000 €,
- à tenir compte de l'antériorité des demandes (en accordant une priorité aux demandes les plus anciennes).

La Commission Permanente du Conseil Général a par ailleurs décidé, lors de sa réunion du 23 novembre 2009, que seuls pourront désormais être subventionnés, au titre de l'enveloppe du Cas Facé, les projets à coordonner :

- à des travaux d'aménagement de la voirie départementale dont la réalisation est prévue à court terme,
- à d'autres travaux déjà subventionnés par ailleurs (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.), Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (F.D.S.T.) remplacés par les nouveaux dispositifs de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie : Villages et Bourgs, Projets Territoriaux Structurants et trottoirs le long des routes départementales, programme départemental d'assainissement rural, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)...).

Depuis 2010, les dossiers ne remplissant pas ces conditions d'éligibilité ne sont donc plus recevables.

Parmi les 8 dossiers reçus, 5 projets de la 2^{ème} catégorie ne répondent pas, à ce jour, aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus et ne sont donc pas recevables :

- Genech, Artres et Cauroir : les travaux de voirie sont en phase études (pas de phase travaux opérationnelle prévue à court ou moyen terme),
- Hamel et Férin : pas de coordination avec des travaux financés par ailleurs.

Parmi les 3 recevables de la 1^{ère} catégorie, 2 projets (Jenlain et Estrées) sont coordonnés à d'autres travaux déjà subventionnés par ailleurs au titre du FDAN. Pour le projet de Preux-au-Bois, cette commune a obtenu une subvention au titre des trottoirs-bordures-caniveaux en 2012 et a redéposé un dossier au titre de l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales en 2016.

Les crédits disponibles sur la dotation du Cas Facé permettent de proposer ces 3 projets de la 1^{ère} catégorie, Jenlain, Estrées et Preux-au-Bois. Ils seront subventionnés à un taux de 43,17 % pour permettre de solder le montant de l'enveloppe.

L'annexe A/2 ci-jointe présente les projets qui seraient retenus à la programmation de l'année 2016.

B-Travaux de renforcement de réseaux, sous-programmes « Renforcement » et « Extension »

La dotation du Facé s'élève en 2016 :

- pour les travaux de renforcement des réseaux (sous-programme « Renforcement ») à 800 000 € représentant un volume de travaux subventionnables de 1 000 000 € H.T.,
- pour les travaux d'extension des réseaux (sous-programme « Extension ») à 200 000 € représentant un volume de travaux subventionnables de 250 000 € H.T.

B.1 Opérations urgentes et inopinées

Lors de sa réunion du 4 juillet 2016, la Commission Permanente a décidé :

- de réserver sur la dotation du CAS Facé une enveloppe de :
 - 240 000 € sur le sous-programme « Renforcement »,
 - 200 000 € sur le sous-programme « Extension ».

ce qui permettrait le financement de travaux urgents et inopinés (TUI) à hauteur respectivement de :

- 300 000 € H.T. pour le renforcement,
- 250 000 € H.T. pour l'extension.
- de consacrer cette enveloppe au financement des travaux de renforcement ou d'extension de réseaux

liés à l'alimentation d'utilisateurs relevant du tarif jaune.

Afin de mieux répartir la consommation dans une journée, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a élaboré des tarifs particuliers selon la puissance souhaitée par l'utilisateur.

Le tarif jaune s'adresse à tous les utilisateurs qui ont besoin d'une puissance triphasée de 36 KVA à 250 KVA. Ce tarif correspond le plus souvent à l'alimentation en électricité d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un équipement public.

La répartition de ces enveloppes revient au Président du Conseil départemental qui rend compte de ses décisions aux instances délibérantes.

Les projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexes B/1 et B/2.

Au titre de l'enveloppe « Renforcement », le montant des subventions attribuées s'élève à 248 200,53 € correspondant à un montant de travaux de 310 250,66 € HT.

L'enveloppe mobilisée pour le financement de ces projets s'avérant insuffisante, il est proposé de la majorer d'un montant de 8 200,53 € (248 200,53 € – 240 000€).

Au titre de l'enveloppe « Extension », le montant des subventions attribuées s'élève à 192 295,32 € correspondant à un montant de travaux de 240 369,15 € H.T. Les dotations des différents sous-programmes n'étant pas fongibles entre elles, un solde de 7 704,68 € restera disponible sur cette enveloppe.

B.2 Renforcement de réseaux – Opérations programmables

Les services d'ERDF ont procédé à une analyse des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2016. Le montant total de ces travaux s'élève à 1 763 219 € H.T.

Les projets recensés par ERDF sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 3, en application de la grille d'analyse ci-jointe (annexe n° B/3).

Les 40 demandes de subvention sont présentées dans la liste jointe en annexe n° B/4.

Le solde de crédits disponibles sur la dotation du CAS Facé pour 2016 s'établit à 551 799,47 € (800 000 € - 248 200,53 €). Il permet le financement d'un montant total de travaux de 689 749,34 € H.T.

Il est proposé de répartir cette enveloppe disponible sur la base des critères de priorité techniques définis par ERDF.

Les 20 premiers projets recensés pourraient ainsi être retenus correspondant à un montant de travaux de 664 649 € H.T. L'ultime solde de travaux subventionnables, soit 25 100,34 € (689 749,34 € - 664 649 €) permet de

programmer le projet n° 31 dont le montant s'élève à 25 000 €.

L'annexe B/5 récapitule les 21 opérations qui seraient ainsi programmées, représentant un montant total de subvention de 551 719 €, au titre du sous-programme « Renforcement ».

C-Travaux de sécurisation de réseaux, sous-programme « Sécurisation fils nus », dédié à la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus

La dotation du CAS Facé pour les travaux de sécurisation des réseaux (sous-programme « Sécurisation fils nus ») s'élève en 2016 à 456 000 €, représentant un volume de travaux subventionnables de 570 000 € H.T.

Les services d'ERDF ont procédé à une analyse des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2016.

Les projets recensés par ERDF sont classés selon le même ordre de priorité technique que celui défini pour les sous-programmes « Renforcement » et « Extension » (cf annexe n° B/3). Il s'agit, pour la totalité de ces projets, de substituer de l'isolé torsadé à des fils nus.

Les 39 demandes de subvention sont présentées dans la liste jointe (annexe n° C/6).

Le montant total de ces travaux s'élève à 1 369 110 € H.T.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité techniques définis par ERDF.

Les 20 premiers projets recensés pourraient ainsi être retenus correspondant à un montant de travaux de 569 314 € H.T.

L'annexe C/7 récapitule les 20 opérations qui seraient ainsi programmées, représentant un montant total de subvention de 455 451 €, au titre du sous-programme « Sécurisation fils nus ».

D-Travaux de sécurisation de réseaux, sous-programme « Sécurisation fils nus faible section », dédié à la résorption des fils nus de faible section

La dotation du CAS Facé pour les travaux de cette tranche « spécifique sécurisation » (sous-programme « Sécurisation fils nus faible section ») dédiée à la résorption des fils nus de faible section s'élève en 2016 à 295 000 €, représentant un volume de travaux subventionnables de 368 750 € H.T.

Les services d'ERDF ont procédé à une analyse des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2016.

Les projets recensés par ERDF sont classés selon le même ordre de priorité technique que celui défini pour les

sous-programmes « Renforcement », « Extension » et « Sécurisation fils nus » (cf annexe n° B/3). Il s'agit, pour la totalité de ces projets, de substituer de l'isolé torsadé à des fils nus de faible section.

Les 23 demandes de subvention sont présentées dans la liste jointe (annexe n° D/8).

Le montant total de ces travaux s'élève à 605 000 € H.T.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité techniques définis par ERDF.

Les 15 premiers projets recensés pourraient ainsi être retenus correspondant à un montant de travaux de 368 500 € H.T.

L'annexe D/9 récapitule les 15 opérations qui seraient ainsi programmées, représentant un montant total de subvention de 294 800 €, au titre du sous-programme « Sécurisation fils nus faible section ».

Je propose à la Commission Permanente :

- de répartir la dotation du Cas Facé, sous-programme « Enfouissement », revenant au Département du Nord au titre de l'année 2016 ainsi que précisé en annexe A/2 jointe au rapport,
- de prendre acte de l'utilisation des crédits réservés sur la dotation 2016 du CAS Facé (sous-programmes « Renforcement » et « Extension ») pour le financement d'opérations urgentes et inopinées proposée en annexes B/1 et B/2 jointes au rapport,
- d'approuver l'affectation du solde de la dotation 2016 du CAS Facé, sous-programme « Renforcement », au financement des opérations récapitulées en annexe B/5 jointe au rapport,
- d'approuver l'affectation des dotations 2016 du CAS Facé, sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section », au financement des opérations récapitulées en annexes C/7 et D/9 jointes au rapport.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) ainsi que par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), DRIEUX et GADAUT (jusqu'alors représenté par Madame OSSON).

Mesdames BECUE, DEROEUX et FREMAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur LECERF), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur LECERF pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 6/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 6.2

DSTDL/2016/473

OBJET :

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FLANDRES-LYS, AU CAPITAL DE NORDSEM, POUR UN MONTANT DE 10 000 €

Intégration de la Communauté de Communes Flandre-Lys au capital de Nordsem

Le 4 juillet dernier, le Département a délibéré pour autoriser la cession de parts de son capital à la Communauté de Communes Pévèle-Carembault. Aujourd'hui, c'est celle de Flandre-Lys qui souhaite rejoindre la gouvernance de Nordsem et souscrire 10 000 € afin d'intégrer le capital.

Cette nouvelle adhésion permet d'augmenter la représentation de l'Assemblée Spéciale qui regroupe les communes et communautés de communes au sein du collège public.

Le montant de son adhésion s'élève à 10 000 €, soit 0.33 % du capital social qui est de 3 M€. Il est proposé de ne pas augmenter le capital de la société pour accueillir la Communauté de Communes Flandre-Lys, mais de lui céder des parts du Département, dont la quotité diminue alors de 64.15 % à 63.81 % du capital.

L'actionnariat de la Nordsem va donc évoluer de la manière suivante :

- La répartition entre collège public et privé reste inchangée, respectivement à 83 % et 17 %. Au sein du collège public, l'Assemblée Spéciale passe de 2.05 % à 2.39 %.

Les deux tableaux annexés présentent l'évolution de l'actionnariat.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver la cession de 100 actions à 100 €, soit au total 10 000 €, des parts du Département au profit

de la Communauté de Communes Flandre-Lys et de signer tous les actes afférents ;

– d'imputer la recette sur les crédits inscrits à l'article 943, nature comptable 775, opération 16P2237OA001 du budget départemental 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P2237OA001 Recettes 943/775	0			10 000	

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

Monsieur FICHEUX (Président de la Communauté de communes de Flandres Lys) avait donné pouvoir à Madame DEPELCHIN. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) ainsi que par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), DRIEUX et GDAUT (jusqu'alors représenté par Madame OSSON).

Mesdames BECUE, DEROEUX et FREMAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur LECERF), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur LECERF pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 6/2 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 6.3

DSTD/2016/560

OBJET :

RESILIATION DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI LE 7 FEVRIER 2012, CONCERNANT LE LABORATOIRE CULTUREL DE CAMBRAI, ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA CAC RELATIVE A LA REALISATION DE CE LABORATOIRE CULTUREL INCLUANT LE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le Laboratoire Culturel de Cambrai est un nouvel équipement structurant et innovant, dont le projet est porté par la Communauté d'Agglomération du Cambrésis (CAC).

Le bâtiment doit regrouper la médiathèque et un espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle.

La Commission Permanente a accordé, le 12 décembre 2011, une subvention de 750 000 € à la CAC pour la réalisation de ce projet dont le coût s'élevait alors à 12 000 000 €. Suite à cette décision, une notification a été envoyée au bénéficiaire et la convention a été rendue exécutoire.

Au regard du redimensionnement du projet, qui doit également accueillir en son sein le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), une subvention complémentaire de 1 250 000 € a été accordée par la Commission Permanente le 16 février 2015. Ainsi, le montant total de la subvention accordée par le Département pour ce projet s'établit à 2 000 000 €, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 15 849 271 € HT.

Compte-tenu de ces deux décisions consécutives (délibérations de la Commission Permanente des 12 décembre 2011 et 16 février 2015), il convient de proposer une nouvelle convention reprenant l'ensemble des subventions départementales accordées, soit une subvention globale de 2 000 000 € pour un coût d'opération HT de 15 849 271 € portant le taux de participation départementale à 12,61 % du montant HT des travaux.

C'est pourquoi, je propose à la Commission Permanente :

- de résilier la convention signée entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Cambrai le 7 février 2012 concernant le Laboratoire Culturel de Cambrai ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai relative à la réalisation du Laboratoire Culturel incluant le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

Monsieur DRIEUX est Vice-président de la Communauté d'agglomération de Cambrai, Madame LABADENS en est Conseillère communautaire. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le

quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) ainsi que par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX) et GADAUT (jusqu'alors représenté par Madame OSSON).

Mesdames BECUE, DEROEUX et FREMAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur LECERF), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur LECERF pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 6/3 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

N° 6.4

DSTDL/2016/472

OBJET :

**POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AVIS DU DEPARTEMENT SUR LES PLANS LOCAUX
D'URBANISME (PLU) DES COMMUNES DE BUGNICOURT
(ARRONDISSEMENT DE DOUAI), GONDECOURT
(ARRONDISSEMENT DE LILLE) ET ESTAIRES
(ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE)**

La politique aménagement du territoire repose actuellement sur les 3 piliers suivants :

- La participation et le suivi de grands projets d'infrastructures stratégiques pour le territoire

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	AVIS PROPOSE
Bugnicourt	Douais	Favorable
Gondecourt	Lille	Favorable
Estaires	Dunkerque	Favorable

Les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes répondent en partie aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Toutefois, des réserves sont formulées pour mieux prendre en compte les prescriptions départementales.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'émettre un avis favorable aux projets de PLU des communes de Bugnicourt, Gondecourt et Estaires, tels que présentés par les Conseils Municipaux, sous condition de la prise en compte des réserves et

(Canal Seine Nord Europe, Cambrai-Epinoy, fibre numérique) ;

- Des aménagements cohérents à l'échelle du département menés via les compétences du Conseil départemental en matière de voirie et réhabilitation / construction de collèges et musées départementaux ;
- Le soutien à l'investissement des communes et intercommunalités via des dispositifs de cofinancements et via le déploiement de l'ingénierie territoriale et le suivi des organismes associés (CAUE, Nordsem).

A ces piliers s'ajoutent :

- L'instruction des documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée (PPA) : Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Schéma de Cohérence Territoriale ;
- La participation à des initiatives d'aménagement dans le cadre de grands partenariats institutionnels (CPER et Mission Bassin Minier).

Avis du Département sur les PLU des communes de Bugnicourt, Gondecourt et Estaires

En application de l'article L.132-7 du Code de l'urbanisme, les Départements sont associés à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme.

En tant que PPA, le Département du Nord met en avant les principes d'aménagement auxquels il est attaché, au titre de ses compétences et au regard des documents cadres dont il est partenaire.

Il participe à l'élaboration des projets et émet un avis formalisé en fin de procédure.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes reprises dans le tableau suivant, ont été notifiés au Conseil départemental pour avis :

remarques évoquées dans les avis techniques annexés au rapport.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Monsieur

KANNER) ainsi que par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), DRIEUX et GADAUT (jusqu'alors représenté par Madame OSSON).

Mesdames BECUE, DEROEUX et FREMAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur LECERF), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur LECERF pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 6/4 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

• Rapport n° 6/5

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Premier Vice-président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marie CIETERS donne pouvoir à Annie LEYS, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Christian POIRET, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Olivier HENNO donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves

DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK

Absent excusé : Jean-René LECERF

Absents : Doriane BECUE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAU, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 6.5

DFCG/2016/543

OBJET :

**SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPEEN
2014-2020**

**PRESENTATION DES PROJETS D'OPERATIONS DU
DEPARTEMENT DU NORD POUR L'ANNEE 2016**

Dans le cadre du Programme Opérationnel FSE National 2014-2020, le Conseil départemental et les 14 PLIE(s) du Nord regroupés en 4 Organismes Intermédiaires ont obtenu une délégation de gestion pour conduire la redistribution du FSE en direction de personnes en situation de précarité économique et sociale pour un montant de 92,1 millions d'euros.

En vue d'optimiser le recours aux fonds européens le Département a sollicité une subvention globale FSE d'un montant de 42,2 millions d'euros pour la période 2014-2020.

La demande de subvention globale du Conseil départemental du Nord a été approuvée lors du Comité régional de programmation FEDER/FSE du 2 octobre 2015.

En 2016, le Département du Nord a lancé deux appels à projets (AAP) en redistribution : l'AAP « médiation directe à l'emploi (Intervention sur l'Offre et la Demande – IOD) » et l'AAP pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Actions d'Utilité Sociale (AUS).

Ce rapport présente la programmation de l'AAP « médiation directe à l'emploi (Intervention sur l'Offre et la Demande) ».

Suite à cet appel à projets, 15 dossiers de demande de subvention FSE ont été déposés par des opérateurs dans l'outil national « Ma Démarche FSE ». Cela représente une demande de subvention FSE d'un montant total de 2 154 863,83 €.

Ces projets ont fait l'objet d'une présentation et d'un échange en Comité Départemental du FSE inclusion réuni en formation technique le 14 octobre 2016 en vue d'une programmation au Comité Régional de programmation du 9 décembre 2016.

Les projets pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Actions d'Utilité Sociale (AUS) seront présentés prochainement.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la liste ci-jointe des projets d'opérations déposés dans le cadre de l'appel à projets pour la médiation directe à l'emploi au titre de la subvention globale FSE pour un montant total de 2 154 863,83 €

de FSE, sous réserve de l'avis du prochain Comité régional de programmation ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de FSE des opérations figurant sur la liste jointe en annexe.
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93041 et à la nature comptable 6574.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
16P3044AEDF	5700000.00	0	5700000.00	2154863.83	3545163.17
16P3044AER	8175988.00	2036132.24	0	2154863.83	0

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 15. 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Monsieur VALOIS, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 6/5 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

Monsieur le Premier Vice-président donne quelques éléments calendaires :

- le 12 décembre 2016 :
Séance plénière
- les 6 et 7 février 2017 :
Session budgétaire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Vice-président lève la séance à 16 h 20.

Doriane BECUE
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental